

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

---

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10<sup>e</sup> Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

(14<sup>e</sup> SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2<sup>e</sup> séance du mardi 12 octobre 1993



## SOMMAIRE

### PRÉSIDENTE DE M. JACQUES BRUNHES

1. **Fixation de l'ordre du jour** (p. 4079).
2. **Loi de finances pour 1994.** - Suite de la discussion générale d'un projet de loi (p. 4079).

#### EXCEPTION D'IRRECEVABILITÉ (p. 4079)

Exception d'irrecevabilité de M. Malvy : MM. Didier Migaud, Francisque Perrut, Gilles Carrez. - Rejet par scrutin.

#### QUESTION PRÉALABLE (p. 4089)

Question préalable de M. Bocquet : MM. Daniel Colliard, Jean-Paul Virapoullé, Bernard Carayon. - Rejet.

#### DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 4093)

MM. Jean-Pierre Brard,  
Jean Falala,  
M<sup>me</sup> Ségolène Royal,  
MM. Gilbert Gantier,  
Jean Tardito,  
Hervé Gaymard,  
Yves Fréville,

Jean-Marc Ayrault,  
Pierre Pascallon,  
François Baroin,  
Etienne Pinte.

#### *Rappel au règlement* (p. 4110)

MM. Didier Migaud, le président.

#### *Reprise de la discussion* (p. 4110)

MM. Adrien Zeller,  
Bernard Carayon.

Renvoi de la suite de la discussion générale à la prochaine séance.

3. **Dépôt d'une proposition de loi constitutionnelle** (p. 4112).
4. **Dépôt de propositions de résolution** (p. 4112).
5. **Dépôt de rapports d'information** (p. 4112).
6. **Ordre du jour** (p. 4112).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE M. JACQUES BRUNHES, vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

### FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

**M. le président.** L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mardi 26 octobre 1993 inclus a été ainsi fixé en conférence des présidents :

Ce soir, mercredi 13 octobre, à quinze heures, après les questions au Gouvernement et vingt et une heures trente, jeudi 14 octobre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente, et vendredi 15 octobre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Suite de la discussion générale et discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 1994 jusqu'à l'article d'équilibre compris, étant rappelé que le débat sur l'article 24 autorisant le prélèvement au bénéfice des Communautés européennes aura lieu le jeudi 14 octobre, à quinze heures.

Mardi 19 octobre, à neuf heures trente :

Seconde délibération de la première partie, explications de vote et vote par scrutin public sur l'article d'équilibre du projet de loi de finances ;

Discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1994 :

- Tourisme ;

A seize heures, après la communication hebdomadaire du Gouvernement, et vingt et une heures trente :

- Tourisme (suite) ;

- Légion d'honneur et Ordre de la Libération ;

- Justice.

Mercredi 20 octobre, à neuf heures trente, quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

- Fonction publique ;

- Départements et territoires d'outre-mer.

Jeudi 21 octobre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

- Agriculture et pêche, BAPSA.

Vendredi 22 octobre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

- Coopération ;

- Aménagement du territoire.

Lundi 25 octobre, à quinze heures et vingt et une heures trente :

- Industrie, Postes et Télécommunications et commerce extérieur.

Mardi 26 octobre, à neuf heures trente, seize heures, après la communication hebdomadaire du Gouvernement et vingt et une heures trente :

- Anciens combattants et victimes de guerre ;

- Environnement.

2

### LOI DE FINANCES POUR 1994

#### Suite de la discussion générale d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1994 (n<sup>o</sup> 536, 580).

#### Exception d'irrecevabilité

**M. le président.** En application de l'article 91, alinéa 4, du règlement, M. Malvy et les membres du groupe socialiste soulèvent une exception d'irrecevabilité.

La parole est à M. Didier Migaud.

**M. Didier Migaud.** Monsieur le ministre du budget, en soulevant cette exception d'irrecevabilité, le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés n'entend pas critiquer telle ou telle disposition particulière du projet de loi de finances pour 1994. C'est l'ensemble du projet, sa présentation, son manque de sincérité et de crédibilité, ses absences de réponse aux besoins des Français et de la France qu'il entend dénoncer, et nous sortons renforcés dans notre détermination après les interventions de cet après-midi, notamment celle du ministre de l'économie et la vôtre, monsieur le ministre du budget.

Dans quel contexte international se situe ce projet de budget pour 1994 ? L'année dernière, à la même époque, Jean de Gaulle avait brossé, au nom du groupe RPR, un tableau bien sombre de la situation dans le monde et en France. Qu'en est-il aujourd'hui, après six mois de gouvernement Balladur, et l'engagement de ce dernier, au moment de la campagne électorale des dernières élections législatives, de rendre l'espoir à la France en trois mois ? Vous voyez, monsieur le ministre, nous avons de bonnes lectures !

La longue période d'expansion de l'après-guerre s'est terminée en 1990. En concomitance avec la crise du Golfe, les pays anglo-saxons sont entrés en récession à partir de l'été 1990, tandis que les autres pays industrialisés voyaient leur croissance fortement ralentie, à l'exception du Japon et de l'Allemagne, notamment dans sa partie ouest. En 1991, et cela a été bien dit par M. le rapporteur général, le ralentissement mondial s'est précisé, le Japon et l'Allemagne rentrant aussi dans le rang. En 1992 la tendance se poursuivait, et si les Etats-Unis bénéficiaient d'une reprise modérée, le Japon s'enfonçait dans sa première récession depuis longtemps, tandis que l'Allemagne entraînait l'Europe dans cette même voie. L'année 1993 apparaîtra aussi et encore comme une mauvaise année.

La croissance française a été faible, ces deux dernières années : 0,6 p. 100 en 1991, 1,2 p. 100 en 1992 – nous aurons l'occasion de revenir sur 1993. La demande intérieure est restée atone, l'investissement, très faible. Ce sont les exportations qui ont, en fait, un peu tiré la croissance vers le haut. Mais à partir de la fin de l'été dernier, elles se sont réduites elles aussi. En conséquence, à partir de l'automne, la France est entrée en récession sans que les experts en mesurent bien la dimension.

Les résultats du premier semestre 1993 amplifient cette tendance : la courbe de consommation des ménages est devenue négative, l'investissement a poursuivi sa dégringolade, et les exportations se sont effondrées. Les dernières prévisions pour l'année 1993 annoncent une baisse du PIB de 1 p. 100 environ, c'est-à-dire très supérieure à celle que vous aviez vous-mêmes prévue au moment du collectif d'avril dernier.

Pourquoi cette détérioration de la conjoncture ? En quoi les résultats des six premiers mois de la politique économique et sociale du gouvernement Balladur nous permettent-ils d'entrevoir la « sortie du tunnel » dont nous parle aujourd'hui le ministre de l'économie ?

La France et la politique française ne peuvent être isolées du contexte international. Au moins les élections législatives nous auront apporté ceci, monsieur le ministre, monsieur le rapporteur général : vous reconnaissez ce que vous aviez toujours nié précédemment, à savoir que le contexte international pèse sur l'économie française.

Ainsi, ce qui était nié hier est-il aujourd'hui reconnu et M. le rapporteur général explique-t-il dans son rapport, qui est d'ailleurs dans la tradition des rapports de la commission des finances sérieuse et documenté, que les difficultés de l'économie française s'expliquent en partie par des causes extérieures. Auparavant tout était la faute de ceux qui gouvernaient la France ; aujourd'hui vous arrivez, ce n'est pas votre faute mais en grande partie celle de l'environnement international !

Mais la détérioration ne vient pas que de l'extérieur. En effet, ce sont nos échanges extérieurs qui ont surtout contribué à la croissance de 0,3 p. 100 en 1991, de 1,1 p. 100 en 1992, grâce aux gains de parts de marché dus à notre bonne compétitivité. Les dépenses de l'État ont aussi contribué au soutien de l'activité : l'investissement public a progressé de presque 3 p. 100 par an et la consommation publique de plus de 3 p. 100 en 1991, de 5 p. 100 en 1992.

Le pouvoir d'achat des salariés s'était maintenu jusque-là à un niveau convenable, avec près de 2 p. 100 de croissance par an. Il n'y avait donc pas de raison pour que la demande faiblisse. Le taux de profit des entreprises avait légèrement augmenté et, à ce niveau, il n'y avait pas davantage de raisons pour que l'investissement se retourne.

La récession provient clairement d'une contraction volontaire des dépenses des entreprises conjuguée à une réduction volontaire de la consommation. Les Français ont accu leur épargne au détriment de la consommation, et les entreprises ont préféré augmenter leurs profits au lieu d'investir. C'est ainsi qu'en 1992 leurs profits ont été supérieurs de près de 11 p. 100 à leurs investissements. Un cercle vicieux s'est créé : baisse de la consommation, contraction de l'investissement, accroissement du chômage, baisse de la consommation, et le mouvement tend à s'accélérer.

Pourtant, vous en convenez vous-même, la reprise de la consommation s'avère indispensable. Or les mesures prises par le Gouvernement le permettront difficilement.

Depuis le début de l'année, le pouvoir d'achat, je le répète, baisse, entraînant dans sa chute la consommation, tandis que les entreprises engrangent des avantages sans pour autant investir ou stopper les licenciements.

Depuis sept mois que vous êtes au pouvoir, messieurs les ministres, le chômage a augmenté deux fois et demi plus vite que dans la période précédente. M. le ministre de l'économie peut bien afficher sa satisfaction, mais quand on regarde avec objectivité les indicateurs économiques, on constate que la dégradation s'accélère ! Nous doutons ainsi des prévisions optimistes du Gouvernement, qui prévoit une croissance de 1,4 p. 100 en 1994 en misant sur un retour de la consommation, alors même qu'il prévoit une stagnation du pouvoir d'achat et une reprise de l'investissement !

Tous les conjoncturistes privés, comme l'a très bien dit M. le rapporteur général, sont beaucoup plus pessimistes, et la croissance qu'ils prévoient est très inférieure à 1,4 p. 100.

**M. Christian Dupuy.** Parlez-nous de 1993 !

**M. Didier Migaud.** Le plan, ou plutôt les plans mis en œuvre dès le mois d'avril 1993 et qui organisent un prélèvement sans précédent sur le pouvoir d'achat des particuliers accroissent encore la récession et le chômage. Ils relèvent à notre sens de l'erreur économique et de l'erreur sociale.

C'est une erreur économique, parce que au lieu de développer la consommation pour donner aux entreprises des perspectives d'expansion, vous la freinez.

C'est une erreur sociale, parce que vous ponctionnez durement les salariés et les retraités sans rien exiger des entreprises, des propriétaires fonciers ou des spéculateurs.

**M. Jean-Pierre Pierre-Bloch.** Soyez sérieux !

**M. Didier Migaud.** En concentrant sa politique sur la seule baisse des taux d'intérêt, le Gouvernement a rendu plus faible la position de la France dans la mesure où, parallèlement, les taux d'intérêt allemands ne connaissent pas de baisse significative.

**M. Arnaud Lepercq.** Ce discours nous rajeunit de quinze ans !

**M. Didier Migaud.** Vous devriez en être heureux, une cure de jeunesse, c'est toujours agréable ! (*Sourires.*)

**M. André Santini.** Surtout offerte par les socialistes ! (*Sourires.*)

**M. Didier Migaud.** Les attaques contre le franc au mois de juillet dernier, consécutives également à des maladresses du Gouvernement, il faut bien le dire...

**M. Jean-Pierre Pierre-Bloch.** Du gouvernement précédent !

**M. Didier Migaud.** ... et à des déclarations contradictoires au sein de la majorité, ont constitué un grave rappel à l'ordre et une sanction politique sur le plan international.

Alors que sous le gouvernement précédent, les crises de septembre et de novembre 1992 avaient été enrayées, la Banque de France gardant intactes ses réserves de changes, le franc est aujourd'hui déprécié par rapport au mark et les réserves de la Banque de France ont été sérieusement entamées. Une dette importante a été contractée envers la Bundesbank.

Le chômage continue de s'accroître durablement. Les perspectives sont mauvaises et l'activité économique ne redémarre pas.

Les prévisions de croissance économique pour l'année 1993 sont sans cesse revues à la baisse par tout le monde, sauf par vous, monsieur le ministre du budget,

monsieur le ministre de l'économie. Le collectif du printemps 1993 a été construit sur la base d'une croissance négative de 0,4 p. 100. Le ralentissement économique se situera plus vraisemblablement autour de moins 1 p. 100. Vous-même parlez maintenant de moins de 0,8 p. 100.

Vous vous êtes permis, tout à fait légitimement d'ailleurs, de faire des commentaires sur les prévisions de la loi de finances pour 1993. Nous pourrions vous retourner le compliment en vous faisant observer que les bases sur lesquelles a été établi votre collectif de 1993 sont d'ores et déjà dépassées en raison de la dégradation de la situation économique, des taux de croissance et du déficit budgétaire. D'ores et déjà, vos prévisions ne sont plus tout à fait exactes.

**M. Raymond Couderc.** Cela vous va bien de dire cela !

**M. Richard Dell'Agnola.** L'erreur n'a pas la même ampleur !

**M. Didier Migaud.** Personne ne croit à l'hypothèse d'une croissance supérieure à 1,4 p. 100, même pas M. le rapporteur général, qui nous l'a rappelé dans son intervention orale après l'avoir souligné dans son rapport écrit, lequel, de ce point de vue, est tout à fait intéressant.

Il est vrai que, cet après-midi, nous avons entendu le président de la commission des finances soutenir que ce chiffre de 1,4 p. 100 de croissance n'avait pas tellement d'importance en tant que prévision et qu'il fallait surtout y voir un objectif que s'assignait le Gouvernement.

**M. Jean Tardito.** C'est la rondeur consensuelle du président ! *(Sourires.)*

**M. Didier Migaud.** Voici donc une notion nouvelle : désormais, selon le président de la commission des finances, on n'asseoit plus le budget sur des prévisions, mais sur un objectif. J'espère donc, monsieur le ministre du budget, que vous nous direz, au cours de cette discussion, si votre budget pour 1994 est un objectif ou une fin en soi. Mais je crois que l'explication est ailleurs. En fait, vous constatez que la confiance n'est pas au rendez-vous...

**M. Jean-Pierre Pierre-Bloch et M. Arnaud Lepercq.** Pas du tout !

**M. Didier Migaud.** ... et cela vous ennuie.

**M. Gilles de Robien.** Et vous, cela vous enchante ?

**M. Didier Migaud.** D'après les dernières prévisions de l'INSEE, pour la première fois depuis 1984, le pouvoir d'achat des ménages va baisser en 1993. La hausse des prélèvements obligatoires et la réduction des prestations sociales ne peuvent pas entraîner d'autre résultat. En matière de protection sociale, il faut cotiser davantage pour des remboursements moins élevés. En matière de retraite, il faut cotiser plus longtemps pour une moindre pension.

**M. Jean-Jacques Jegou.** Vous avez une autre solution ?

**M. Didier Migaud.** Mais cette rigueur ne s'applique pas de la même façon à tous, j'aurai l'occasion d'y revenir.

En ce qui concerne le projet de loi de finances, M. le rapporteur général lui-même a eu l'occasion d'estimer trop optimistes vos prévisions portant sur le taux de croissance du PIB et la reprise de la consommation des ménages. L'année dernière, vous aviez raillé, en les dénôçant, les prévisions du gouvernement précédent pour l'année 1993.

**M. Arnaud Lepercq.** Il s'était en effet rudement trompé !

**M. André Santini.** Judicieux rappel !

**M. Didier Migaud.** Tous les experts s'étaient trompés, mon cher collègue, et vos propres orateurs aussi. Je me souviens parfaitement de l'intervention de M. Jean de Gaulle, qui évaluait la croissance à 2 p. 100. Certains s'étaient peut-être encore plus trompés que d'autres, mais personne n'avait imaginé une récession aussi forte en Europe.

Le problème, c'est que vous paraissez ne pas avoir retenu la leçon et que vous n'appliquez en rien les conseils que vous nous donniez lorsque vous étiez dans l'opposition. Mais il y a tellement de domaines où vous avez oublié ce que vous disiez pendant la campagne électorale !

D'ailleurs, la discussion budget par budget nous permettra d'opposer vos propres propositions pour 1994 à celles que vous faisiez l'année dernière.

**M. Eric Raoult.** De toute façon, vous allez voter contre tous les budgets !

**M. Didier Migaud.** Cette contradiction, nous l'avons bien vue tout à l'heure, lors de la réunion du groupe d'études sur le sport. Je me souviens des critiques forcées dont ce budget avait été la cible il y a un an : il dépassait pour la première fois 3 milliards de francs, mais ce n'était pas suffisant ! Cette année, le ministre de la jeunesse et des sports nous propose, pour la première fois aussi, des crédits en forte diminution. Eh bien, la commission des finances les a acceptés. Comprenez qui pourra !

**M. Jean-Pierre Brard.** Ce sont des godillots !

**M. Didier Migaud.** La plupart des experts estiment la croissance pour l'année 1994 à la moitié du chiffre que vous avancez. Tous les instituts ont revu leurs prévisions à la baisse. Il n'y a que vous pour vous accrocher aux vôtres !

**M. Jean-Pierre Pierre-Bloch.** Ce qui vous gêne, c'est la bonne gestion budgétaire !

**M. Didier Migaud.** Lors de la dernière réunion de la commission des comptes de la nation, beaucoup vous ont mis en garde contre cet excès d'optimisme d'autant moins explicable qu'il apparaît de plus en plus évident - le Fonds monétaire international l'a démontré - que la France affichera des performances plus faibles que les autres pays industrialisés.

**Mme Suzanne Sauvaigo.** La faute à qui ?

**M. Didier Migaud.** Les conséquences sur la réalité et la sincérité de vos propositions budgétaires sont évidemment très importantes. « Sérieux », « courageux », « sincère », « mobilisateur », que d'adjectifs élogieux pour décrire ce projet de budget, même si quelques critiques ont été formulées çà et là sur les bancs de la majorité ! Vous-même, monsieur le ministre, le présentez comme un budget rigoureux de nature à soutenir la consommation et l'activité économique pour consolider la confiance. Budget imaginaire, avez-vous dit aussi. Et là, je vous rejoindrai, car ce budget est assurément très imaginaire, mais dans l'astuce, dans la présentation, dans la manipulation des chiffres.

Vous souhaitez donner deux signaux. Un signal aux particuliers avec la réforme de l'impôt sur le revenu et de la fiscalité de l'épargne. Un signal au marché en affichant maîtrise des dépenses et réduction du déficit. En fait, vous présentez un budget truqué, qui n'est ni rigoureux ni sincère, un budget où la manipulation des chiffres et

de l'opinion fait office de conduite politique ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Arnaud Leperq.** Vous êtes orfèvres !

**M. Didier Migaud.** L'illusion, la manipulation est érigée depuis plusieurs mois en système politique. Nous avons l'impression, monsieur le ministre, d'avoir devant nous soit un M. Coué qui procède par autosuggestion, soit un Perlimpinpin ou un Majax qui fait preuve de tout son talent de prestidigitateur. Mais, en tant que ministre du budget, nous vous préférierions d'autres talents !

Malheureusement, ce projet de loi de finances ne sortira pas notre économie de la récession. Il accroîtra en revanche les difficultés des Français et les inégalités.

Chacun se souvient des violentes charges de l'opposition contre le laxisme budgétaire du gouvernement précédent. Le rapport Raynaud a honnêtement reconnu que l'accroissement du déficit avait résulté pour l'essentiel du brutal ralentissement de l'activité économique. La relecture des déclarations et propositions des responsables de l'opposition d'alors, de la majorité d'aujourd'hui, est intéressante.

« Il faut que l'Etat réduise son train de vie », disiez-vous dans la discussion générale de la loi de finances pour 1993. Tout en estimant - vous n'en étiez pas à une contradiction près - que les crédits alloués à chacun des ministères étaient insuffisants. Bien sûr, l'opposition permet parfois ce comportement irresponsable (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)...

**M. Eric Raoult.** Vous en savez quelque chose !

**M. Didier Migaud.** ... mais vous en avez beaucoup usé. Nous essayons de ne pas suivre votre modèle. Mais il est bon, de temps en temps, de rappeler ce travers dans lequel vous êtes tombés.

Dans un entretien accordé au journal *Le Monde* en janvier 1993, M. Balladur, qui aspirait à devenir Premier ministre, déclarait : « Il faut également absolument mener une politique de désendettement de l'Etat, c'est-à-dire de résorption progressive du déficit budgétaire, parce que l'Etat prélève trop sur les marchés financiers, si bien que les particuliers et les entreprises ont du mal à se procurer de l'argent, et se le procurent cher. »

Or que faites-vous depuis avril dernier ? Exactement le contraire !

Près de 100 milliards de francs de charges nouvelles ont été décidées : autour de 50 milliards dans le collectif de printemps - dont 40 milliards de dépenses et près de 8 milliards d'allègements de taxe professionnelle - 5 milliards d'allocations de rentrée scolaire, 35 milliards de remboursements de TVA, 10 milliards de transferts à l'UNEDIC. Et vous prétendez, monsieur le ministre, maîtriser l'évolution des dépenses et réduire le déficit budgétaire ? Auriez-vous la faculté de faire des miracles et de multiplier non les pains, mais les billets de banque disponibles ?

Disons plutôt que votre méthode relève de l'habileté, de l'astuce de présentation, de la prestidigitation. Or qui dit prestidigitation, dit obligatoirement illusion et trucage.

**M. Philippe Legras.** Ça, vous savez faire !

**M. Didier Migaud.** Vous vous êtes assigné trois objectifs dans le cadre du projet de budget pour 1994 : la maîtrise des dépenses, la réduction du déficit et la relance de l'activité. En fait, vous ne maîtrisez pas l'évolution des dépenses et vous ne réduisez pas le déficit budgétaire. Au

contraire, vous accroissez la dette, et la baisse de l'impôt sur le revenu - j'aurai l'occasion d'y revenir - n'est qu'une illusion. Quant à la relance de l'activité, elle relève de l'affirmation péremptoire. Bref, votre budget n'est ni crédible ni sincère.

La maîtrise des dépenses, par exemple, est-elle réelle ? Oui, au vu de l'augmentation affichée de 1,1 p. 100 seulement des dépenses. Il y a là une volonté réelle de marquer que l'Etat réduit son train de vie, initiative populaire qui séduit toujours l'opinion publique. Pour la première fois depuis longtemps, les dépenses de l'Etat diminueraient même en francs constants.

Mais, en ce domaine comme en d'autres, nous sommes confrontés à des pirouettes, à des astuces qui traduisent, il faut le reconnaître, une certaine imagination et une audace certaine.

**M. Eric Raoult.** Vous radotez, monsieur Migaud !

**M. Didier Migaud.** La maîtrise des dépenses n'est qu'apparente. Pour la première fois, on ne compare plus le projet de loi de finances à celui de l'année précédente. Le 1,1 p. 100 d'augmentation s'applique en effet à la loi de finances corrigée par le collectif, lequel a relevé les dépenses de quelque 55 milliards de francs.

Selon vous, monsieur le ministre, la comparaison avec la loi de finances pour 1993 n'avait pas de sens, compte tenu de recettes surévaluées et de dépenses sous-estimées. Cela mériterait tout de même quelques explications complémentaires.

En réalité, la dépense publique n'est pas ralentie par rapport au passé. Je ne vous le reproche pas forcément d'ailleurs, l'Etat ne devant pas aggraver par des économies malvenues la dépression dans laquelle l'économie est enfoncée. Ce que je vous reproche, c'est de compliquer les présentations jusqu'à rendre impossibles les comparaisons, c'est de ne pas assumer la politique que vous conduisez. Ce point de vue, vous êtes du reste nombreux à le partager.

**M. Eric Raoult.** Très nombreux !

**M. Didier Migaud.** M. le rapporteur général, dans le tome I, volume 2, de son rapport, écrit à ce sujet : « On le voit, peu ou prou, toute comparaison simple est fautive et toute comparaison "juste" est complexe, donc sujette à caution. »

Formule extraordinaire...

**M. Eric Raoult.** Mais non ! C'est le rapporteur général qui est extraordinaire !

**M. Didier Migaud.** ... et qui montre que le ministre du budget a parfaitement atteint son objectif : dérouter à ce point les députés qu'ils ne comprennent plus rien et ne puissent plus comparer les imputations budgétaires d'une année à l'autre !

Par rapport à la loi de finances initiale de 1993, l'augmentation des dépenses est de 4,4 p. 100, et même de 5,6 p. 100 pour les dépenses civiles. Mais l'objectif affiché étant la maîtrise des dépenses, on comprend que vous ne souhaitiez pas mettre ces chiffres en avant.

Au total, selon les chiffres officiels qui figurent dans les documents du ministère du budget, la part des dépenses publiques dans le PIB, si l'on fait la somme des prélèvements et des besoins de financement des administrations, passera de 47,6 p. 100 en 1992 à 49,5 p. 100 en 1994.

**M. Michel Terrot.** La faute à qui ?

**M. Didier Migaud.** Beau résultat pour une prétendue politique de maîtrise des dépenses publiques !

Vous avez pu sous-estimer les dépenses dans le projet de budget en prévoyant d'utiliser un montant élevé de crédits disponibles résultant des gestions antérieures. C'est notamment le cas des crédits inscrits au collectif de 1993 mais destinés pour partie à l'exercice 1994. En effet, tout ce qui a été inscrit au collectif ne sera pas dépensé ; beaucoup sera reporté, ce qui permettra de dépenser plus qu'il n'est inscrit dans le projet de budget. Ces dépenses, bien sûr, n'y apparaîtront pas, mais elles s'imputeront sur le déficit d'exécution de la loi de finances de 1994.

D'ailleurs, monsieur le ministre, ce sont vos propres collègues du Gouvernement qui ont, sans attendre, entamé la crédibilité du signal de rigueur que vous vouliez envoyer. Dès le lendemain de la présentation du budget, on a assisté à un ballet de ministres expliquant qu'il fallait corriger leurs crédits à la hausse par rapport à la présentation que vous en aviez faite. Le ministre de l'environnement, mais chacun a fait de même dans son ministère, a éprouvé le besoin de convoquer la presse pour expliquer que les propos du ministre du budget, porte-parole du Gouvernement, n'étaient peut-être pas tout à fait exacts et qu'en réalité ses crédits augmentaient.

**M. Eric Raoult.** M. Migaud sème la zizanie !

**M. Didier Migaud.** Il est vrai que, pour un ministre, avouer que ses crédits baissent n'est guère concevable.

La lecture du rapport d'exécution de la loi de finances pour 1994 et du rapport de la Cour des comptes sera très intéressante. J'observe toutefois qu'ils ne seront publiés qu'en juin 1995, c'est-à-dire après l'échéance présidentielle, qui est votre seule préoccupation et qui vaut bien quelques manipulations. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

De même, votre évaluation du déficit budgétaire n'est pas sincère. Si j'en crois la presse, M. Thomas a regretté que vous ayez réduit le déficit budgétaire, estimant qu'il aurait fallu seulement le stabiliser. Je tiens à le rassurer : le déficit budgétaire ne sera réduit ni en 1993, ni en 1994.

Votre projet prévoit une légère diminution du déficit par rapport à 1993 : 300 milliards au lieu de 317 milliards. Encore convient-il de dire que vous avez vous-même reconnu, en commission des finances, que ce chiffre serait vraisemblablement dépassé et que la réalité serait plus proche de 330 ou 340 milliards. Le chiffre de 300 milliards n'est obtenu qu'au prix d'artifices comptables sans précédent. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. André Fanton.** Et les socialistes s'y connaissent, en artifices budgétaires !

**M. Didier Migaud.** Je comprends, mes chers collègues, que vous découvriez ces faits avec un certain étonnement, car le ministre de l'économie et le ministre du budget nous ont fait cet après-midi une présentation extrêmement rapide de leur projet de budget en n'insistant que sur leurs objectifs et sur la fameuse réduction de l'impôt sur le revenu. Ils se sont bien gardés d'entrer dans le détail des chiffres, et la lecture du texte du rapporteur général sera édifiante pour bon nombre d'entre vous. Vous verrez alors que mes propos reflètent la stricte réalité. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Eric Raoult.** Laissez-nous vérifier !

**M. André Fanton.** Rappelez-nous plutôt vos exploits financiers !

**M. Didier Migaud.** Vous aurez tout le temps de vérifier, puisque le vote sur la première partie ne doit intervenir que mardi prochain.

Artifices comptables sans précédent,...

**M. André Fanton.** Vous êtes experts !

**M. Didier Migaud.** ... dépenses qui n'apparaissent pas dans la loi de finances, mais qui pèseront bien sûr sur l'exécution budgétaire et sur le déficit. Bref, manque de sincérité.

**M. André Fanton.** Vous ne manquez pas de souffle !

**M. Didier Migaud.** En tout cas, votre ministre du budget, lui, en a beaucoup ! Il a même un toupet certain !

Certaines dépenses n'apparaissent pas dans le budget ; d'autres en ont été sorties. C'est le cas des dépenses transférées du budget des charges communes au Fonds de solidarité vieillesse. Ce fonds, alimenté par une partie de la CSG et des taxes sur l'alcool, prend en charge le minimum vieillesse, c'est-à-dire 16 milliards de francs qui, auparavant, étaient financés sur le budget de l'Etat. Et voilà pourquoi votre déficit est un peu moins grand !

Si on débudgétise du côté des dépenses, on budgétise du côté des recettes : 55 milliards de recettes de privatisation sont prévues pour financer, à hauteur de 50 milliards au moins, des dépenses courantes. Oubliées les réactions indignées des députés Jean de Gaulle, Edmond Alphandéry ou Alain Juppé, proclamant qu'il n'était pas possible d'accepter que le produit des cessions d'actifs publics soit affecté à des dépenses certes prioritaires, mais néanmoins permanentes ! « Scandaleux », disait même M. Juppé, dont le sens de la nuance, quand il était dans l'opposition, n'était pas le point le plus fort.

J'ai lu, monsieur le ministre, que vous vous demandiez qui pourrait reprocher au Gouvernement d'utiliser les recettes des privatisations au service de la lutte pour l'emploi. Qui donc ? Mais Nicolas Sarkozy, qui trouvait ce principe tout à fait scandaleux, quand il était député de l'opposition.

**M. Jean-Pierre Brard.** Qui est donc ce démagogue ?

**M. Didier Migaud.** Contrairement à ce que vous affirmez, vous ne réduisez donc pas le déficit budgétaire, vous accroissez plutôt la dette de l'Etat.

Afin de réduire le déficit et de financer les premières dépenses nouvelles, vous avez décidé, à l'occasion du collectif, une augmentation de la TIPP et proposé un plan d'économies budgétaires dont le montant, 20 milliards, a correspondu en fait aux économies que le gouvernement précédent avait décidées pour gager un versement de l'Etat à la sécurité sociale.

Et puis, nous avons eu l'emprunt Balladur. Vous avez alors essayé d'interpréter l'importance du montant souscrit comme le signe de la confiance accordée au Gouvernement.

**M. Eric Raoult.** C'est vrai !

**M. Didier Migaud.** Je vais m'y arrêter un instant, mais vous risquez d'être déçus dans quelque temps.

Certes, le montant obtenu est bien élevé, mais un peu plus de 5 p. 100 des ménages seulement ont souscrit...

**M. Philippe Auberger,** rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Ce n'est déjà pas mal !

**M. Patrice Martin-Lalande.** C'est énorme !

**M. Didier Migaud.** ... - c'est un peu insuffisant pour la confiance ! - pour un montant moyen d'un peu moins de 72 000 francs.

Dix milliards ont été placés auprès des investisseurs institutionnels, contrairement à ce qui nous avait été dit. Il ne s'est donc agi ni d'un plébiscite, ni même d'un succès.

**M. Michel Terrot.** C'est peut-être un échec ?

**M. Didier Migaud.** Ce sont surtout des titulaires de gros portefeuilles de SICAV monétaires qui ont voulu profiter des exonérations fiscales.

Dans le contexte actuel et compte tenu des caractéristiques de cet emprunt, tout laissait à penser qu'il serait un succès, quant à son montant. En effet, il constituait un produit très attractif, car jamais, depuis très longtemps, un emprunt d'Etat n'avait offert des avantages aussi exorbitants.

**M. Eric Raoult.** Dénigreur !

**M. Didier Migaud.** Ainsi, sa durée est très courte et l'absence de risques quant au taux est totale pour le souscripteur qui est assuré de pouvoir le convertir à tout moment en titres de sociétés privatisées à sa valeur nominale ou à sa valeur de marché si les taux ont baissé.

Quant aux avantages fiscaux, ils sont exceptionnels : exonération de l'impôt sur les plus-values, non-imposition des intérêts perçus. Vous nous donnez même des exemples. Un ménage ayant acquis 1,2 million de francs de SICAV monétaires en 1990 - excusez du peu, mais on a les références que l'on peut - ...

**M. Eric Raoult.** C'est un député socialiste ! (« *Tapie ! Tapie !* » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

**M. Didier Migaud.** ... et les ayant convertis en parts d'emprunt bénéficiera de plus de 90 000 francs de réduction d'impôt. Eh oui !

On comprend donc que cet emprunt ait été un succès, d'autant que la crainte du chômage, de la stagnation, d'une baisse de leur revenu, ainsi que le climat de pessimisme généralisé incitent les Français à maintenir ou à accroître, quand ils le peuvent, leur épargne de précaution. Il n'y a donc rien d'étonnant qu'ils aient choisi, soit en cédant d'autres produits d'épargne, soit en accroissant leur épargne, de souscrire à cet emprunt dont les caractéristiques sont telles que l'épargnant ne court aucun risque.

Cela dit, je ne suis pas certain que le lancement d'un emprunt de cette nature ait été bien adapté au contexte économique actuel. Le Gouvernement encourage l'épargne à un moment où peu de Français peuvent épargner, à un moment où il faudrait au contraire les inciter à consommer davantage. Selon l'INSEE, la consommation, qui était le dernier soutien de l'activité, stagnera en 1993. Le Premier ministre l'a d'ailleurs reconnu en lançant un appel aux Français pour qu'ils consomment davantage. De ce point de vue, il n'est pas bon que des ménages aient transféré une partie de leurs SICAV monétaires vers un produit bloqué quatre ans.

Vous affirmez qu'une partie du montant de l'emprunt a été réinjectée dans l'économie. Il aurait été plus rapide et plus efficace, pour soutenir l'activité, de moins ponctionner l'épargne et, surtout, de moins prélever sur le revenu des ménages.

Et puis, que vous le vouliez ou non, cet emprunt va accroître considérablement la dette publique. En fait l'Etat n'avait nul besoin de le lancer. Il trouve en effet sans difficultés, sur les marchés français ou internationaux, toutes les ressources dont il a besoin à un coût global moindre, surtout si l'on tient compte des avantages exorbitants offerts par l'emprunt Balladur.

Cet emprunt ne constitue donc pas une recette exceptionnelle donnant une marge de manœuvre supplémentaire au budget de l'Etat. Et comme les emprunts qu'émet chaque semaine l'Etat auprès des banques, il faudra bien le rembourser. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Arnaud Lopercq.** Les vôtres aussi !

**M. André Fanton.** Vous avez tout de même un sacré cuïo !

**Mme Suzanne Sauvaigo.** Vous, vous ne savez pas rembourser !

**M. Didier Migaud.** S'il est utilisé pour financer des dépenses nouvelles et non pour être substitué à d'autres emprunts, il y aura bien accroissement du déficit budgétaire et de la dette publique, à moins que vous n'ayez une explication rationnelle à nous fournir. La possibilité dont disposera l'Etat de le rembourser en remettant des actions de sociétés privatisées ne modifie en rien le raisonnement.

Faire financer des dépenses budgétaires par des recettes exceptionnelles et non reconductibles revient à vendre les bijoux de famille, à vendre les meubles pour payer son loyer, à opérer un prélèvement sur le marché financier.

**M. André Fanton.** Pas vous ! Ce n'est pas un socialiste qui peut tenir de tels propos ! Vous avez passé dix ans à le faire ! C'est incroyable !

**M. Didier Migaud.** La richesse nette de l'Etat s'en trouve donc diminuée et, quelle que soit la procédure comptable que vous retiendrez, il y aura bel et bien augmentation du déficit au sens de la définition retenue par tous les organismes internationaux.

**M. Michel Terrot.** M. Sarkozy vous expliquera !

**M. Didier Migaud.** Les 35 milliards de francs versés aux entreprises dans le cadre du remboursement de la TVA ne transiteront pas non plus par le budget de l'Etat alors qu'ils représentent une moins-value de recettes fiscales. Le gouvernement précédent avait, quant à lui, intégralement budgétisé les 11 milliards de remboursement de TVA décidés en début d'année et vous-même, monsieur le ministre, les aviez considérés comme une perte de recettes dans le collectif. Aujourd'hui, alors même que la somme est trois fois plus élevée, on ne la retrouve nulle part.

Contrairement, donc, à ce que vous affirmez, le Gouvernement ne réduit pas le déficit budgétaire. Déjà, il est certain, vous le reconnaissez vous-même, que le déficit de 1993 sera plus élevé que votre dernière estimation officielle de 317 milliards de francs. Le déficit réel de 1994 sera également très supérieur, je suis prêt à prendre les paris, au chiffre de 300 milliards de francs avancé. Il sera probablement plus proche des 400 milliards de francs. Que M. Thomas se rassure : M. Sarkozy lui a donné satisfaction avant même qu'il le demande !

Aux chiffres avancés pour 1993 et 1994, il convient donc d'ajouter le produit des recettes de privatisation et les débudgétisations massives auxquelles vous procédez, notamment les 35 milliards de francs de remboursement de TVA dont je parlais à l'instant.

La suppression du décalage d'un mois du remboursement de la TVA augmentera, à elle seule, la dette publique de 110 milliards de francs et, une fois de plus, sans qu'à aucun moment cela ne soit pris en compte dans le déficit.

Au total, il est reconnu par beaucoup d'experts que la dette de l'Etat s'accroîtra en 1993, non pas à cause de ce que vous appelez les turpitudes des gouvernements pré-

cédents (« Si ! Si ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre) mais en raison de vos propres décisions, d'au moins 450 milliards de francs, auxquels il faudra ajouter, dès le 1<sup>er</sup> janvier 1994, 110 milliards de francs de reprise par l'Etat des dettes de la sécurité sociale. La dette de l'Etat aura donc augmenté de plus de 25 p. 100 en un an, soit de près de 8 p. 100 du PIB. Et que dire des engagements pris pour les prochaines années, qu'il s'agisse de l'allègement de la pression fiscale d'Etat ou de la fiscalisation progressive des allocations familiales.

S'agissant du déficit de la sécurité sociale, il se situera, en 1993, entre 50 et 60 millions de francs... (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Michel Terrot.** La faute à qui ?

**M. André Fanton.** Vous êtes vraiment sans pudeur !

**M. Didier Migaud.** ... c'est-à-dire au niveau estimé au printemps dernier, alors que le Gouvernement s'était fixé pour objectif de réduire ce déficit de moitié. Vous auriez dû faire preuve de davantage de modestie ! (*Rires sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Effectivement, vous pouvez rire, car il s'agissait de vos propositions !

**M. André Fanton.** Ce n'est pas risible !

**M. Didier Migaud.** En tout cas, chacun peut constater que, confrontés à l'épreuve des faits, à la réalité du pouvoir, vous ne faites pas de miracles. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie et du Centre.*)

**M. Eric Raoult.** Attendez dix ans !

**M. Didier Migaud.** Les experts estiment que, malgré l'augmentation de la CSG, ce déficit sera encore d'une cinquantaine de milliards de francs en 1994. L'une des raisons de cet état de choses tient au fait qu'il n'existe toujours pas de plan crédible de maîtrise des dépenses de santé. N'oubliez pas que, lorsque vous étiez dans l'opposition, certains d'entre vous descendaient dans la rue...

**M. Eric Raoult.** Des noms !

**M. Didier Migaud.** ... - je pense à notre collègue M. Chamard - pour éviter que l'on ne parvienne à mettre en place un tel plan.

En réalité, le Gouvernement s'est rendu compte qu'il était difficile, voire dangereux, de réduire le déficit en période de récession, mais, au lieu d'assainir cette nécessité, il préfère truquer outrageusement les chiffres. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.* - *Claquements de pupitres.*)

**M. André Fanton.** Pas vous, monsieur Migaud ! Vous vous trompez d'époque ! C'est vous qui truquiez tout le temps !

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous en prie, seul M. Migaud a la parole !

**M. André Fanton.** C'est un truqueur professionnel !

**M. Didier Migaud.** Je comprends que cela vous gêne, messieurs, tellement vous aviez axé votre campagne électorale sur le prétendu laxisme de la gauche ! (*Vives exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. André Fanton.** C'est du truquage !

**M. Didier Migaud.** A partir du moment où vous ne pouvez pas réaliser les objectifs que vous aviez affichés...

**M. André Fanton.** M. Migaud est un joueur de benne-teau !

**M. Didier Migaud.** ... on comprend que vous ayez quelques difficultés, notamment lorsque vous retournez dans vos circonscriptions, pour expliquer à vos électeurs que vous faites à Paris le contraire de ce que vous leur aviez promis pendant la campagne électorale ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* - *Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Certains d'entre vous, dans la majorité, prétendent aujourd'hui qu'ils n'étaient pas conscients de la gravité de la situation. Or toutes vos déclarations, pendant la campagne électorale, démontrent le contraire, puisque vous dénonciez les « trous abyssaux » que nous vous laissez !

**M. André Fanton.** Tout à fait !

**M. Michel Terrot.** Cela ne vous excuse pas !

**M. Didier Migaud.** Cela prouve que vos propres experts ne sous-estimaient plus l'ampleur de la récession. M. Balladur lui-même qualifiait la situation de nos finances publiques et de nos finances sociales de désastreuse.

**M. André Fanton.** Très bon jugement !

**M. Eric Raoult.** Très bien, Balladur !

**M. Didier Migaud.** Il évaluait, en janvier 1993, à 300 milliards de francs le déficit pour cette année. Eh bien, maintenant, il contribue à l'alourdir - merci, monsieur Balladur ! - tout en prétendant qu'il fait le contraire.

Il est vrai que, pour le moment, cela « marche » dans l'opinion, mais les uns et les autres finiront bien par se réveiller un jour.

**M. André Fanton.** Ne méprisez pas le peuple !

**M. Didier Migaud.** Cette dégradation de la situation des finances publiques résulte, en grande partie, des choix du Gouvernement, qui a privilégié la politique de l'offre au détriment du soutien de la demande. En effet, une part importante des dépenses nouvelles et de l'augmentation de la dette publique est la conséquence d'avantages accordés aux entreprises sans aucune condition et sans contrepartie.

**M. Michel Terrot.** C'est la deuxième fois que vous le dites !

**M. Didier Migaud.** Par ailleurs, cette aggravation intervient malgré une augmentation substantielle des prélèvements sur les ménages, ce qui ne sera pas sans conséquence sur la consommation.

En ce domaine aussi - cela ne vous fera pas plaisir, mais je vais quand même poursuivre mon propos - ...

**M. Arnaud Lepercq.** Vous pouvez même terminer, cela ne nous gênerait pas !

**M. Didier Migaud.** ... le ministre du budget - tel Majax ? - pratique l'illusion. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Eric Raoult.** Cela suffit maintenant ! Vous devenez injurieux !

**M. le président.** Monsieur le président Raoult, laissez l'orateur s'exprimer.

**M. Eric Raoult.** Il insulte le ministre !

**M. Michel Terrot.** M. Raoult a raison !

**M. le président.** Seul M. Migaud a la parole.

**M. Didier Migaud.** M. Raoult est gêné parce qu'il sait que mes propos reflètent la réalité.

**M. Eric Raoult.** Mais non !

**M. Didier Migaud.** La baisse de l'impôt sur le revenu est un trompe-l'œil. En effet, les prélèvements obligatoires vont s'alourdir, et proportionnellement davantage pour les ménages les plus modestes, parce que vous optez à la fois pour le déficit et l'accroissement de ces prélèvements. J'aimerais qu'un seul d'entre vous, mesdames, messieurs de la majorité, me prouve...

**M. Arnaud Lepercq.** Tout à l'heure !

**M. Didier Migaud.** ... que, depuis avril, vous n'avez pas augmenté de près de 100 milliards de francs les prélèvements sur l'ensemble des Français.

**M. Eric Raoult.** D'accord, on va s'expliquer, mais dehors !

**M. Gérard Trémège.** Sur le terrain !

**M. Didier Migaud.** Oui, essayez de l'expliquer ! Je crois que vous aurez beaucoup de difficultés !

D'ailleurs, les propres documents du ministre du budget font apparaître que le taux des prélèvements obligatoires passera de 43,6 p. 100 en 1993 à 44,4 p. 100 en 1994.

**M. Arnaud Lepercq.** La faute à qui ?

**M. Didier Migaud.** Peut-être vous importe-t-il de rattraper le record absolu en la matière, lequel est détenu par l'un de vos prédécesseurs, M. Balladur ! Je comprends que cela soit un objectif tant l'exemple de M. Balladur, pour vous, est important.

Aux 19 milliards de francs d'allègements d'impôt sur le revenu dont ne profiteront, par définition, que ceux qui paient l'impôt sur le revenu - or près de 50 p. 100 des ménages, vous le savez, n'en sont pas redevables - il convient d'opposer les presque 100 milliards de francs de prélèvements supplémentaires qui pèseront sur la totalité des ménages entre avril 1993 et décembre 1994. Et encore, cette somme ne comprend-elle pas l'augmentation des cotisations sociales, dont 10,7 milliards de francs au titre de l'UNEDIC, qui seront à la charge des salariés.

L'allègement de 19 milliards de francs ne correspondra donc - pardonnez-moi de le souligner, mais telle est la dure réalité des chiffres - qu'à 0,5 p. 100 des prélèvements obligatoires. Et dire qu'avec vos effets d'annonce, vous voulez donner l'impression que les Français paieront moins d'impôts ! La seule hausse de la TIPP sur 1993 et 1994, qui rapportera 18 milliards de francs, annulera complètement l'effet de l'allègement de l'impôt sur le revenu. A cela, il faut ajouter que les plus modestes des Français ne bénéficieront d'aucun allègement - exception faite, pour certains, de l'augmentation de l'allocation de rentrée scolaire - alors qu'ils seront frappés de plein fouet par la hausse de la CSG et des impôts indirects. Mais, sur cet aspect du budget, M. le ministre du budget est resté bien silencieux cet après-midi.

En ce qui concerne l'impôt sur le revenu, d'ailleurs, on entend souvent tout et son contraire.

**M. André Fanton.** C'est quand vous parlez, que l'on entend tout et son contraire !

**M. Didier Migaud.** Alors que d'un côté, vous dites qu'il a un faible rendement - vous n'en proposez pas moins de le diminuer encore ! - de l'autre, vous jugez qu'il frappe trop lourdement ceux qui doivent l'acquitter, ce qui vous conduit à l'alléger.

Le produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques est d'ailleurs plutôt plus faible en France qu'à l'étranger : il représente, par exemple, 13 p. 100 du total des prélèvements obligatoires en France, contre 31 p. 100 pour l'ensemble des pays de l'OCDE. Ce n'est pas moi qui le dit, mais le conseil des impôts qui fait autorité en la matière.

De même, pour ceux qui le paient, l'impôt sur le revenu est en général moins élevé en France qu'à l'étranger.

Pour les revenus moyens et « moyens-élevés », contrairement à une idée largement répandue, l'impôt français ne se distingue pas par une progressivité plus forte que dans les autres pays développés, au contraire, sauf pour les très hauts revenus.

Enfin, les ménages les moins favorisés subissent en France, du fait des cotisations sociales, des prélèvements plus lourds qu'à l'étranger. En fait, ils seront les grandes victimes des mesures accroissant les prélèvements que vous avez accumulés depuis avril dernier.

**Mme Suzanne Sauvaigo.** Par la faute de qui ?

**M. Pierre Lellouche.** Comment osez-vous tenir de tels propos, après douze ans de déficit, monsieur Migaud ?

**M. Didier Migaud.** Dans le dispositif que vous proposez, les plus hauts revenus seront ceux qui tireront le plus grand profit.

**M. Michel Terrot.** Il faut rappeler Mauroy !

**M. Didier Migaud.** Ainsi que vous l'avez confirmé cet après-midi, vous avez décidé de reporter la réduction du taux de la tranche la plus élevée, 56,8 p. 100. Néanmoins, l'imposition des contribuables les plus aisés sera réduite, vous l'avez reconnu vous-même en commission des finances - puisqu'ils seront moins taxés dans les tranches inférieures. Ils bénéficieront donc totalement de la suppression des minorations.

Dans son rapport, M. le rapporteur général donne un exemple intéressant. Il en ressort qu'une personne qui, disposant d'un revenu que vous estimez, semble-t-il, à peine moyen - 870 000 francs par an ! - mariée avec un enfant, bénéficiera d'une diminution d'impôt de près de 13 000 francs. Malheureusement, les titulaires de revenus plus modestes ne profiteront pas d'avantages aussi importants !

Les tableaux qui nous ont été présentés montrent que moins un revenu annuel est élevé, plus le pourcentage de prélèvements supplémentaires est fort. Ainsi, un ménage qui perçoit 8 140 francs par mois subira un prélèvement supplémentaire sur son revenu annuel de 2,8 p. 100, alors que celui qui gagne 40 000 francs par mois ne connaîtra qu'une aggravation de 0,9 p. 100. Voilà ce que vous appelez la justice sociale !

En outre, les contribuables les plus aisés bénéficieront de toutes les exonérations permettant d'entraîner des réductions d'impôt substantielles.

Aggravation de la situation de nos finances publiques, aggravation des inégalités, mesures en trompe l'œil, il est à craindre que ce projet de budget ne favorise pas la relance. Bien au contraire, il risque d'aggraver la récession, en ce sens que le pouvoir d'achat des ménages, qui aurait dû, au mieux, être maintenu, connaîtra plutôt une réduction sensible.

La consommation, loin d'être encouragée, est plutôt freinée par l'ampleur des prélèvements supplémentaires. Vous nous expliquez cependant, monsieur le ministre, que grâce aux fameux 19 milliards d'allègements, l'effort de soutien de la demande est - je reprends votre formule - « spectaculaire ». Je constate que ce point de vue n'est pas partagé par la majorité qui vous soutient. Mais vous serez rassuré parce que, au-delà des critiques qui s'expriment au RPR ou à l'UDF, je pense que le vote du budget vous sera vraisemblablement acquis.

Si vous jugez les 19 milliards de francs « spectaculaires », M. Auberger, lui, estime qu'ils ne pèsent pas très lourd - et il n'a pas tort - au regard du montant global de la consommation en France, qui est de l'ordre de 4 000 milliards de francs. Le budget, ajoute-t-il, ne peut être un élément réellement moteur de la croissance. Sur ce sujet, j'ai tendance à le rejoindre. J'ai lu aussi qu'un des porte-parole de la majorité, M. Thomas, encore lui, souhaitait « doper » le budget ; c'est donc bien qu'il considère que ce budget, tel que vous l'avez proposé, monsieur le ministre, ne contribuera malheureusement pas à la relance de l'activité. Au contraire, la consommation sera plutôt freinée, compte tenu des prélèvements supplémentaires.

Le Gouvernement renonce, par ailleurs, à utiliser les dépenses publiques pour soutenir l'activité. Il annule les effets des plans de soutien au secteur du bâtiment et des travaux publics en diminuant les dépenses civiles d'investissement de 11 milliards de francs par rapport au collectif budgétaire.

Le budget des routes est en diminution de 31 p. 100 par rapport au collectif et de 10 p. 100 par rapport au projet de loi de finances de 1993. D'ailleurs, monsieur le ministre du budget, vous avez, cet après-midi, commis une erreur : vous nous avez expliqué que, certes, les éléments de comparaison avec le collectif étaient intéressants pour vous mais qu'ils ne vous donnaient pas toujours le beau rôle. Vous avez, par exemple, expliqué que le budget des routes, comparé avec le collectif, était en réduction de 30 p. 100, mais que, comparé avec la loi de finances initiale, il était en augmentation de 10 p. 100. Vous n'avez pas dû très bien lire les notes que vous ont données vos services ! Quant à moi, j'ai lu attentivement le rapport général et j'ai constaté que, même par rapport à la loi de finances initiale pour 1993, la diminution du budget des routes serait égale à 10 p. 100. Vous nous expliquerez, au cours de la discussion, comment vous contribuez à relancer l'activité dans le bâtiment et les travaux publics en prévoyant des diminutions de crédits sur des chapitres comme celui des routes !

Le budget du logement est aussi en diminution de 5,5 p. 100 par rapport au collectif (*Protestations sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*) malgré tous les engagements que vous avez pris pour ce secteur.

**M. Raymond Couderc.** Achetez une calculette !

**M. Didier Migaud.** Les dotations d'investissement aux collectivités locales sont aussi en diminution ; on aura l'occasion d'y revenir et les critiques ne seront pas l'exclusivité des membres du groupe socialiste ou du groupe communiste. Ces moindres recettes handicaperont les collectivités locales, car elles réduiront leurs capacités d'investissement et de soutien de l'activité économique.

Voici un chiffre intéressant : pour la seule année 1993, l'augmentation des impositions locales est de plus de 21 milliards de francs. Ainsi, en 1994, la seule augmentation des impositions locales, même si elle est égale cette année - et alors que l'effort de l'Etat a été plus

important que celui que vous prévoyez pour l'année prochaine - annulera l'effet de votre réduction d'impôt sur le revenu.

Outre qu'il aggrave les inégalités sociales, votre projet de budget ne prépare pas l'avenir. Nous aurons l'occasion d'y revenir à propos de chacun des fascicules budgétaires. On pourrait parler du budget de l'éducation nationale, qui risque d'être insuffisant pour faire face aux besoins. Ce budget, s'il reste le premier budget de l'Etat, est désormais une moindre priorité pour le Gouvernement. Il en va de même - j'en ai déjà dit un mot - du budget de la jeunesse et des sports, avec une diminution de près de 4 p. 100. Il sera intéressant de comparer les déclarations que vous-même avez faites au moment de la présentation de la loi de finances pour 1993 et les propositions budgétaires que vous allez défendre sur chaque budget. On pourra mesurer les contradictions et les oppositions !

Aucun des objectifs que vous affichez, la maîtrise des dépenses, la réduction du déficit, le soutien de l'activité, n'est en fait atteint. Seuls des artifices de présentation vous permettent de vous en sortir et de laisser croire aux Français le contraire de ce que vous faites en réalité.

En conclusion (*« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Union pour la démocratie française et du Centre*)...

J'étais sûr de vous faire plaisir ! (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

**M. André Fanton.** La meilleure nouvelle de la soirée !

**M. Didier Migaud.** En conclusion, donc, votre budget n'est ni crédible ni sincère.

**M. Eric Raoult.** Mais il est bon !

**M. Didier Migaud.** Je sais bien que la sincérité...

**M. André Fanton.** Elle n'est pas votre fort !

**M. Didier Migaud.** ... la crédibilité...

**M. Philippe Vasseur.** Non plus !

**M. Didier Migaud.** ... n'ont pas encore été élevées à hauteur de principes généraux du droit.

**M. André Santini.** Chez les socialistes, c'est sûr !

**M. André Fanton.** Il parle de Tapie !

**M. Didier Migaud.** Je vais citer l'un d'entre vous : « Cacher un certain nombre de chiffres et d'indicateurs est tout à fait anormal et indigne d'une grande démocratie. »

**M. Arthur Dehaine.** C'est vrai !

**M. Didier Migaud.** C'est un jugement que nous pouvons tous partager. C'était celui de M. Auberger, quand il était dans l'opposition. Je me demande si, aujourd'hui, il ne partagerait pas ce même point de vue. L'absence d'aisance dans la présentation de son rapport oral montre bien qu'il était gêné, non pas par une matière qu'il connaît, mais par certaines présentations ou des manipulations.

Je vous invite, mes chers collègues, à adopter cette exception d'irrecevabilité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Le Gouvernement souhaite-t-il intervenir ?

**M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget, porte-parole du Gouvernement.** Non, monsieur le président.

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Non plus, monsieur le président.

**M. le président.** Dans les explications de vote, la parole est à M. Francisque Pertut, pour le groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

**M. Francisque Perrut.** Monsieur le président, messieurs les ministres, nous venons d'entendre un très long réquisitoire, contre le projet de loi de finances, un des plus noirs, chargé de contrevérités que le temps limité d'une réponse ne permet pas d'analyser en détail, dressant un tableau apocalyptique de la situation de la France d'aujourd'hui.

**M. Eric Raoult.** Apocalypse Migaud! (*Sourires.*)

**M. Francisque Perrut.** De tels propos sont pour le moins surprenants dans la bouche de responsables qui, il y a quelques mois à peine, avaient la charge des affaires de la France (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République*) et qui portent certainement sur leurs épaules la plus grande part de responsabilité dans cette situation qu'ils ont eux-mêmes créée! (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Aurez-vous, monsieur Migaud, le front de reprocher au Gouvernement de n'avoir pu en quelques semaines réparer un mal qui s'est accumulé après tant d'années de pouvoir socialiste? (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Avez-vous la mémoire assez courte pour avoir oublié les tristes conditions dans lesquelles se trouvaient les finances de la France au moment de votre départ? (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Il suffit de rappeler la lourdeur d'un héritage qui s'est concrétisé par une dette aggravée d'année en année, avec un déficit budgétaire qui, en 1989, représentait 100 milliards de francs et, en 1993, 317 milliards, trois fois plus! (« Hou! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.) Avouez que vous êtes bien mal placés, messieurs, pour nous donner aujourd'hui des leçons!

Comment, après une chute aussi vertigineuse, serait-il possible d'assurer un redressement total comme d'un coup de baguette magique? Le premier mérite du budget qui nous est présenté aujourd'hui est d'avoir pu stabiliser la situation. Malgré la lourdeur des charges nouvelles qui sont imposées par l'aggravation de la conjoncture, le déficit budgétaire a été réduit d'environ 20 milliards. Vous me direz que ce n'est pas assez. C'est déjà mieux que ce que vous avez fait! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre, et du groupe du Rassemblement pour la République.*) C'est déjà un retournement de la tendance qui est une première amorce du redressement que nous attendons tous.

Malgré la période de récession et les incidences de la crise monétaire, le projet de loi de finances pour 1994 tente en effet d'assainir la situation en présentant des mesures en faveur à la fois des entreprises, et des ménages, et favorables à la relance de l'économie.

Il ne m'appartient pas - ce n'est pas le moment - de m'arrêter sur de détail des chapitres dont les intervenants feront l'analyse dans la discussion générale.

Il est vrai que l'impact des mesures nouvelles ne se fera pas forcément sentir dans l'immédiat, que les effets bénéfiques ne seront parfois évidents qu'après quelques mois. Quand le mal est trop profond, la convalescence exige un temps plus long avant que la guérison ne soit totale. Et le mal était trop grave! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Quant à nous, embarqués sur le bateau France, pour une traversée non exempte d'agitation, nous le savons, nous faisons confiance à l'équipage, solidaire autour de son capitaine.

Souhaitons, cependant, que le projet initial puisse sortir amélioré de nos débats, car, comme vous l'avez tous compris, mes chers collègues, notre groupe soutiendra le Gouvernement et rejettera l'exception d'irrecevabilité présentée par le groupe socialiste. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe République et Liberté.*)

**M. le président.** Pour le groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. Gilles Carrez.

**M. Gilles Carrez.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, l'opposition socialiste, par la voix de M. Migaud, ne manque pas d'impudence; elle l'érige même en institution! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

En vous écoutant, monsieur Migaud, parier du déficit budgétaire, je me disais que vous étiez un orfèvre en la matière! En décembre 1992, vous prévoyiez 170 milliards; en avril, on constatait 330 milliards de déficit! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre, et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Didier Migaud.** Vous l'augmentez!

**M. Gilles Carrez.** Vous avez parlé de la protection sociale. Mais là aussi, vous êtes un orfèvre! En avril, que dévouvrait-on? 100 milliards de déficits cumulés qu'il a bien fallu couvrir en augmentant la CSG!

**M. Edouard Landrain.** Eh oui!

**M. Gilles Carrez.** Vous avez enfin évoqué l'indemnisation du chômage. Qu'a-t-on découvert au mois d'avril? Que l'on était en quasi-faillite, puisqu'il manquait 40 milliards de francs. Il a donc fallu « boucler » le financement de l'UNEDIC.

Ces trois exemples étant, Monsieur le ministre, le reflet de la situation que vous avez trouvée, lorsqu'on examine votre projet de budget, un adjectif vient aussitôt à l'esprit: « méritoire », car votre travail a consisté à rebâtir à neuf l'édifice de nos finances publiques complètement délabré par plusieurs années de gestion socialiste! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

En outre, le projet de budget est présenté, pour la première fois depuis de longues années, d'une façon saine et sincère. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Ainsi, il y a bien longtemps qu'une prévision de croissance n'avait pas été aussi raisonnable et raisonnée. Il y a bien longtemps que les prévisions de recettes et de dépenses n'avaient pas été correctement évaluées et non pas systématiquement surestimées.

L'autre mérite de ce projet de budget est de concilier la nécessaire rigueur, s'agissant notamment de limitation des frais généraux de l'Etat, avec la nécessité de la relance. Par exemple, les allègements profonds en faveur de la fiscalité des ménages sans égal depuis bien des années, et les allègements importants au bénéfice de la trésorerie des entreprises avec la suppression du décalage d'un mois de la TVA concourent directement à la relance.

De même, le déficit budgétaire, qui est évalué et qui sera maîtrisé à hauteur de 300 milliards de francs, d'une part, permet la relance mais, d'autre part, garantira la poursuite de la baisse des taux d'intérêt et le succès des privatisations.

Vous avez réussi, dans le budget que vous nous proposez au nom du Gouvernement, à concilier le nécessaire impératif de rigueur, d'austérité et de rééquilibrage qui était indispensable compte tenu de l'héritage, et, en même temps, à nous remettre à nouveau sur le chemin de la relance, de la croissance et de l'emploi.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre l'exception d'irrecevabilité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** Sur l'exception d'irrecevabilité, je suis saisi par le groupe socialiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

Le scrutin est ouvert.

(*Il est procédé au scrutin.*)

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	406
Nombre de suffrages exprimés .....	400
Majorité absolue .....	201
Pour l'adoption .....	44
Contre .....	356

L'Assemblée nationale n'a pas adopté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

#### Question préalable

**M. le président.** M. Alain Bocquet et les membres du groupe communiste opposent la question préalable en vertu de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. Daniel Colliard.

**M. Daniel Colliard.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, les députés communistes ont opposé la question préalable au projet de budget pour 1994 pour trois raisons fondamentales.

La première concerne le GATT et le rôle de la France dans cette négociation : le Gouvernement lui-même, par la voix de son ministre des affaires étrangères, en admettant qu'un accord partiel pourrait intervenir le 15 décembre, a mis en place un préalable qu'il convient de lever pour avoir une vue claire des conditions du budget de la nation pour l'année prochaine.

La deuxième tient aux orientations générales de la loi de finances qui s'interdit tout soutien actif à la croissance et à l'emploi.

La troisième réside dans la véritable asphyxie financière imposée aux collectivités locales.

Les négociations du GATT sont au cœur du débat politique. Il est impossible d'éluder cette réalité. C'est tout l'avenir économique de notre pays qui est en jeu. Ces négociations constituent donc bien un préalable à la discussion du budget pour 1994.

Le Gouvernement a refusé d'inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée une déclaration sur le GATT suivie d'un vote. Il semble qu'une nouvelle fois il se contentera d'une déclaration sans sanction devant la représentation nationale. Nous le regrettons.

Ce qui apparaît de plus en plus nettement, c'est la volonté de masquer une succession de dérobades dont le dernier avatar est la possibilité, admise par le Gouvernement, d'un accord partiel le 15 décembre, accord dont

on peut craindre qu'il ne soit suivi d'une seconde étape au cours de laquelle notre pays, en situation de faiblesse, serait conduit à la soumission totale.

Le Gouvernement avait capitulé en admettant au Conseil des ministres européen de Bruxelles qu'il n'y ait pas de renégociation de l'accord de Blair House, cédant ainsi aux exigences américaines.

Les États-Unis ont opposé une fin de non-recevoir. Tout les y incitait, y compris le choix comme négociateur d'un défenseur du libre-échange qui se soucie peu de l'économie française.

Aujourd'hui, les sondages nous indiquent que deux Français sur trois souhaitent que la France exerce son droit de veto. Alors se pose la question : le Gouvernement et sa majorité sont-ils les porte-parole du dernier tiers ?

Une mise en scène idéologique se dessine, selon laquelle la signature de l'Uruguay Round avant le 15 décembre 1993 serait la condition impérieuse pour une relance conjoncturelle mondiale l'an prochain, mais cela relève du dogme. Qui peut croire que l'extension du libéralisme à tout crin, la loi de la jungle étendue sans entraves aux dimensions de la planète pourraient être facteurs de relance et de prospérité ?

Ce dont souffre le monde avant tout, qu'il s'agisse d'un pays comme la France ou de continents entiers partis à la dérive, c'est d'un pouvoir d'achat insuffisant, d'un détournement des richesses vers la spéculation financière et même de véritables pillages.

En quoi l'ouverture des frontières pourrait-elle comme par miracle stimuler la croissance ? Ce qui est certain, en revanche, c'est qu'elle permettrait à l'impérialisme américain d'étendre de façon décisive sa domination économique, politique et militaire à la planète, et la France n'échapperait pas à cette subordination. Telle est la perspective que vous lui offrez pour son proche avenir.

Dans cette affaire, les Français ne sont pas dupes. Ils réclament à une majorité écrasante que la France applique son droit de veto. Ils mesurent la différence entre la prudence nécessaire à toute diplomatie et les tergiversations dans lesquelles le Gouvernement, depuis six mois, joue la montre sans cesser de reculer.

Par exemple, la prétendue compatibilité du préaccord de Blair House avec la politique agricole commune relève d'un jeu byzantin qui ne trompe personne.

**M. Jean Tardito.** Eh oui !

**M. Daniel Colliard.** L'interprétation de la clause d'accès minimum qui conduit les signataires européens à autoriser l'importation de 5 p. 100 de leur consommation intérieure, comprise produit par produit, d'ici à 1999 entraînerait une entrée massive de produits extérieurs à la Communauté. Le problème de l'écoulement des stocks, compris ou non dans la réduction de 21 p. 100 des exportations des produits subventionnés, est également crucial pour les agriculteurs français.

Les Français refusent la désertification rurale. C'est une richesse économique et culturelle qui est en jeu, et aussi une dimension de notre identité nationale.

Le préaccord de Blair House est totalement en désaccord avec la politique agricole commune, elle-même édulcorée au fil des années.

L'application de l'accord du GATT, au stade actuel des négociations, signifierait plus de 3 millions d'hectares en jachère et 1,5 million d'emplois perdus, dont 800 000 dans l'agro-alimentaire. Au plan des exportations, ce serait 17 milliards en moins pour notre balance des paiements. Ce serait laisser quelques lobbies d'outre-

Atlantique maîtriser l'arme alimentaire contre le tiers monde qui souffre de la faim, et contre notre pays aussi, qui, malheureusement, n'y échappe pas. Les conséquences en seraient catastrophiques pour l'économie française et pour celles des autres pays européens.

Ce serait donc cela, les vertus du libéralisme : un tiers monde où les enfants meurent de faim et des pays comme le nôtre où les exploitants agricoles sont interdits de créer les produits qui permettraient de les nourrir ? Qui peut appeler cela un monde à l'endroit ?

Comment ne pas voir qu'après l'agriculture, ce seraient l'aéronautique, les télécommunications, la création audiovisuelle et les services, et j'en passe, qui échappent encore aujourd'hui à la loi américaine, qui y seraient soumis ?

Pour certains, l'impérialisme est une expression désuète. Mais peut-on définir les forces engagées dans cette guerre qui frappe les peuples avec violence sous le paisible vocable d'économie de marché ?

Le choix est clair : le veto ou la jachère, le veto ou les délocalisations sans entraves.

Le GATT, c'est à la fois la propriété des Etats-Unis et une succession d'entorses à la politique agricole commune qui ont ouvert aux grandes sociétés américaines des brèches qui ne les satisfont jamais assez.

**M. Michel Terrot.** Notre collègue n'a pas complètement tort !

**M. Daniel Colliard.** Déjà, dès les années soixante, ce fut le droit de douane zéro sur les produits de substitution des céréales. Aujourd'hui, les Etats-Unis, qui soutiennent leur propre agriculture, voudraient que leurs partenaires européens suppriment de leur côté toutes les aides directes ou indirectes sous forme de subventions !

Plus les Etats-Unis s'enfoncent dans la crise, avec des déficits budgétaires et extérieurs colossaux qu'ils font supporter aux autres depuis trente ans par le jeu du dollar, avec des budgets de surarmement dignes d'un gendarme planétaire, plus les principes du libre-échange tiennent au cœur de leurs dirigeants. Mais ce libre-échange mondial intégral, c'est derrière les murs d'un château fort douanier qu'ils en font la promotion.

La crise des négociations du GATT est d'autant plus préoccupante que l'Europe elle-même est en état de crise.

La construction européenne actuelle ne permet pas de résoudre les problèmes auxquels les peuples sont confrontés et d'aborder la question centrale de l'emploi : 23 millions de demandeurs d'emploi officiels, c'est le bilan d'une politique libérale et d'une décennie de présidence française de la Commission européenne. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

L'Europe de 1993 apporte la preuve que ce n'est pas en ressassant le dogme du libéralisme et du libre-échange que l'on relancera l'économie mondiale.

Les Français connaissent déjà : c'est au nom de ces principes que la Commission de Bruxelles démantèle les droits sociaux et prétend déréglementer les services publics du transport par rail ou aérien, de l'énergie, de la poste, avec la destruction des statuts des personnels.

Tout cela exacerbe la guerre économique, avec une multiplicité de conséquences induites au niveau d'une France éclatée, brutalement désaménagée au seul rythme du profit, et les contre-feux annoncés par le Gouvernement sont sans commune mesure avec le problème.

Pendant ce temps, les grands discours sur l'Europe solidaire sont à des années-lumière de la réalité que connaissent les gens.

Enfermée dans la zone Mark, la France a essayé un temps la politique de la fuite en avant vers la supranationalité pour contrôler son partenaire dominant.

**M. Michel Terrot.** Eh oui !

**M. Daniel Colliard.** C'était toute la stratégie de Maastricht voulue par le Président de la République et les précédents gouvernements, stratégie qui a échoué. Le 2 août, la Bundesbank a sonné le glas des prétentions de notre pays.

Nous ne pouvons sortir de nos difficultés actuelles en poursuivant la logique de la déréglementation convenue entre le Gouvernement et les autorités de Bruxelles, une logique qui est tout le contraire d'une Europe sociale, démocratique, pacifique et solidaire.

Les députés communistes ont quelques pistes à proposer, auxquelles même ceux qui ont voté pour Maastricht peuvent réfléchir.

Le débat n'est pas entre protectionnisme et libre-échange. Il est entre le libéralisme sauvage qui sacrifie les peuples à la loi de l'argent et de nouvelles relations respectueuses des souverainetés et de l'intérêt mutuel.

La nation, ce n'est rien d'imperméable, de figé, de clos. Dans sa dimension moderne, vivante, elle est inséparable des coopérations les plus larges dans des conditions d'égalité. Elle n'existe que par une ouverture permanente sur le monde.

Par exemple, la culture américaine ne peut être que la bienvenue en France. Les films américains seront d'autant plus appréciés que le cinéma et la télévision française auront les moyens et la garantie d'un développement indépendant. Nous ne pouvons que nous enrichir mutuellement d'une confrontation des créateurs, pas d'une normalisation de la création.

La France a des atouts économiques. Elle est présente dans plusieurs secteurs de pointe, notamment grâce à ses entreprises nationales. Il importe de les développer.

La logique financière arbitre partout le profit boursier contre l'emploi. Serait-ce là la seule religion monothéiste que les Français soient en obligation de pratiquer ? De quel droit peut-on dire que la France a la plus grande façade maritime d'Europe, mais que la France de la construction navale, c'est fini ? Qu'elle a la plus grande surface couverte en forêts, mais que la France de la filière bois, c'est terminé ?

Il faut bien mesurer l'enjeu pour l'avenir. Par exemple, quand on crée les conditions pour la mort d'un secteur où notre pays a été à l'avant-garde, comme le cinéma, ne nous faisons pas d'illusion : il n'y aura pas de phénix pour renaître de ses cendres.

Pourquoi notre pays devrait-il se soumettre aujourd'hui à une loi financière qui n'est liée à aucune innovation technologique, aucune recherche où le génie humain se concrétiserait dans des biens utiles pour l'ensemble des gens ?

Au plan économique, l'Europe se doit de faire appliquer et généraliser le principe de la préférence communautaire. Ce principe implique la fixation de taxes et de droits de douane, la mise en place de contingents ou de quotas d'importation.

On pourrait taxer aux frontières de la Communauté les produits fabriqués dans des pays à bas salaires et à faible protection sociale, de telle sorte que les prix des marchandises importées soit alignés sur ceux des produits fabriqués dans les pays développés. Le produit de ces taxations pourrait alimenter une politique de coopération utile à ces pays.

Les relations entre pays de la Communauté européenne doivent être fondées sur la coopération. Des mécanismes doivent être mis en place pour empêcher les délocalisations internes à la CEE, et la France doit pouvoir prendre des mesures de sauvegarde dès lors que ses intérêts vitaux sont mis en cause. Notre pays doit défendre ses atouts industriels et agricoles et ses services publics. Il doit prendre les mesures nationales appropriées dès lors qu'une décision à Bruxelles ou au sommet du GATT mettrait en cause ses intérêts fondamentaux.

**M. Michel Terrot.** Vous n'avez pas tout à fait tort !

**M. Daniel Colliard.** Alors, pourquoi la France ne propose-t-elle pas une réflexion pour dépasser cet organisme et le transformer en une instance pour un commerce international assis sur la coopération, sur le refus du dumping social et sur des accords multinationaux fondés sur le progrès social des pays signataires ?

Aujourd'hui, l'Europe n'a aucune raison de céder aux dirigeants américains. Elle a les moyens de se faire respecter.

Les députés communistes avaient voté l'an dernier la déclaration du Gouvernement à ce sujet. Ils sont prêts à voter une déclaration qui défendrait sans ambiguïté les intérêts de la France. (*« Chiche ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Il y a dans notre pays une large majorité de Françaises et de Français qui, dans la diversité de leurs opinions politiques, sont d'accord avec nous pour défendre la souveraineté nationale et pour que la France applique son droit de veto.

Il faut donc que ce débat majeur ait lieu sans retard à l'Assemblée nationale. C'est ce sens d'alerte et d'urgence que revêt la question préalable opposée par le groupe communiste.

En deuxième lieu, le projet de budget lui-même n'est pas de nature à impulser la relance économique fondée sur une priorité à l'emploi.

**M. Michel Terrot.** La première partie du discours était meilleure !

**M. Daniel Colliard.** Vous allez pouvoir en juger, mon cher collègue !

Alors que le chômage et les difficultés des gens s'aggravent, la loi de finances, en liaison avec le plan quinquennal sur l'emploi et avec les privatisations, est entièrement dominée par la logique financière.

Les hypothèses économiques retenues ne reposent sur aucun fondement réel. Il n'est pas possible de fonder la cohérence du budget de 1994 sur une croissance de 1,4 p. 100 du produit intérieur brut l'an prochain, croissance qui atteindrait même 3 p. 100 à la fin de l'année et qui serait totalement induite par la reprise d'activité chez nos partenaires de l'OCDE. D'une année sur l'autre, les exportations augmenteraient de 5 p. 100. Par quel miracle une telle progression serait-elle possible dans un contexte de guerre économique acharnée au plan mondial ?

C'est si vrai que des offices économiques très officiels envisagent de leur côté une croissance zéro pour 1994, avec une nouvelle baisse des investissements. Ce qui met totalement en cause le cadrage du budget.

En fait, on peut penser, sans esprit mal intentionné, que le chiffre de 1,4 p. 100 a été choisi pour souligner l'effet d'annonce que constitue un déficit ramené arbitrairement à 300 milliards de francs pour l'an prochain.

Ce manque de rigueur dans l'établissement des hypothèses économiques est d'autant plus grave qu'une croissance zéro entraînerait rapidement une diminution des rentrées fiscales comprise entre 50 et 70 milliards de francs, correspondant sensiblement à ce que le Gouvernement attend en recettes au titre des privatisations.

Comment ne pas s'alarmer quand on constate que la charge de la dette publique atteindrait 193 milliards de francs, soit près de quatre fois le budget des affaires sociales ? C'est d'autant plus grave que la dette constitue une récompense à la spéculation et un encouragement à continuer. Sur 10 francs d'impôts payés par chaque contribuable, près de 2 sont affectés au service de la dette, non pour l'éponger, mais pour alimenter la cagnotte des spéculateurs contre le franc. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Philippe Vasseur.** Quelle condamnation de la gestion des socialistes !

**M. Daniel Colliard.** Cela a déjà coûté 300 milliards de francs à la Banque de France dans la crise de cet été. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

Et comment ne pas s'alarmer également quand on constate que les dépenses civiles d'investissement sont en diminution de 11 p. 100 dans le budget, quand on y lit que les prélèvements obligatoires progressent d'un point de 1993 à 1994, passant la barre des 44 p. 100 ?

La crise des finances publiques sert à justifier une austerité à deux vitesses. Car où est la rigueur quand on sait que les entreprises recevront 45 milliards de francs au titre du raccourcissement du délai de remboursement de la TVA, que la baisse des taux d'intérêt leur a rapporté 40 milliards supplémentaires depuis six mois ? Qu'ont-elles fait de ces milliards alors qu'elles continuent à licencier et que l'investissement a chuté de huit points l'année dernière ?

Plus l'Etat donne à fonds perdus au patronat, sans le moindre contrôle démocratique, plus notre pays s'enfoncé dans la crise et l'emploi se dégrade. Le projet de loi de finances pour 1994 s'inscrit dans la logique de la seule croissance financière. Il ne prend aucune mesure pour le contrôle des fonds publics par les élus, par les organisations syndicales ou par les services de l'Etat.

Après cela, peut-on considérer, comme le rapporteur de notre commission, que nous sommes en présence d'un « budget d'accompagnement et non d'entraînement » ? Comme si les mesures qu'il contient pouvaient être sans influence sur le cours des choses ! Nous sommes malheureusement en présence d'un budget qui amplifie les effets néfastes des mesures déjà prises par le Gouvernement, au travers notamment de la loi quinquennale, dite pour l'emploi, et des privatisations, mesures qui déblaient le terrain pour une logique financière sans entrave.

Ce budget a bien un effet d'entraînement à sa mesure, dans la cohérence d'une politique inspirée des besoins de rentabilité du capital, mais un entraînement vers le trou noir de la crise dans laquelle est plongé notre pays.

Ce budget ne prend aucune mesure de relance de la consommation. A cet égard, la révision des barèmes de l'impôt sur le revenu est largement en trompe l'œil. Le Gouvernement en chiffre l'allègement à 19 milliards de francs, mais, par ailleurs, les salariés, assujettis ou non à l'impôt sur le revenu, ont à déboursier 50 milliards en payant la CSG dès le premier franc.

C'est d'autant moins équitable que la progressivité d'un impôt est une garantie de justice.

Dans ces conditions, il est particulièrement malvenu de vouloir exiger que les collectivités locales supportent l'assainissement des comptes de l'Etat. Le Gouvernement prétend enlever 5 milliards de francs aux collectivités locales pour se donner des moyens supplémentaires. C'est une offensive sans précédent contre la démocratie communale. C'est la troisième raison de fond pour laquelle nous opposons la question préalable à ce budget.

Depuis des années, les différents gouvernements qui se sont succédés ont entraîné la France sur la voie de la récession et de la crise économique, et les collectivités locales en subissent durement les conséquences sur leurs budgets.

**M. Eric Raoult.** Vous en avez fait partie, pourtant !

**M. Daniel Colliard.** Ceci est particulièrement vrai aujourd'hui en matière de droits de mutation, à cause de l'effondrement du marché immobilier, et surtout en matière de taxe professionnelle, du fait des suppressions d'emploi et des fermetures d'entreprises.

Ainsi, au Havre, dont je suis élu, la décision injustifiable de fermeture du site de GEC-Alsthom priverait la ville de 5 millions de francs de taxe professionnelle, mettrait 650 salariés à la porte, avec toutes les conséquences humaines et financières, en termes de pouvoir d'achat, qui en résulteraient.

Il faut s'opposer vigoureusement à de telles pratiques, qui vident notre pays de sa substance. Toute amputation des moyens des communes se traduit ainsi par une diminution des possibilités d'intervention et par une aggravation des exclusions.

La situation exige que les collectivités locales aient plus de moyens en provenance de l'Etat, de façon qu'elles puissent contribuer à l'amélioration de la vie quotidienne des Françaises et des Français, ainsi qu'à la relance économique du pays où elles réalisent, ne l'oublions pas, 72 p. 100 des investissements publics civils.

La question que vous, Gouvernement, posez ainsi brutalement aux collectivités locales, c'est de différer ou d'annuler des projets d'équipement qui répondent cependant à des besoins qu'il faudrait satisfaire dans l'urgence.

Le Gouvernement se contredit d'ailleurs lui-même. Il prétend, d'un côté, faire un effort pour la relance et pour la consommation, mais, de l'autre, il impose une cure d'austérité supplémentaire aux communes, aux collectivités locales en général, qui sont les acteurs obligés d'une politique de soutien de la demande.

Le projet de budget pénalise les communes en bloquant la ressource de dotation globale de fonctionnement de la très grande majorité d'entre elles au montant perçu cette année, diminuant ainsi la capacité financière de sa contribution.

De plus, il est pour le moins singulier que le Gouvernement, en réduisant le délai de remboursement de la TVA, verse 45 milliards de francs aux entreprises sans obligation de créations d'emplois, en donnant même son aval aux plans de licenciements et aux délocalisations, quand, dans le même temps, il réduit la compensation qu'il verse au titre de cette même TVA aux communes, qui, elles, créent des emplois et participent à l'aménagement du territoire.

Enfin, je rappelle que le Gouvernement prélève en année pleine 18 milliards de francs sur la caisse de retraite des agents des collectivités locales au titre de la surcompensation. En dernière analyse, c'est là une somme enlevée aux budgets familiaux des agents et à ceux des collectivités locales et de leurs établissements.

Dans ces conditions, les collectivités locales sont contraintes à de véritables prouesses financières. Une nouvelle réduction de leurs ressources les obligerait à recourir à l'augmentation de l'impôt local sur les familles ou à opérer des coupes sombres dans les services rendus à la population, ou les deux à la fois.

L'un de nos collègues, membre de la majorité et député-maire de l'une des plus grandes villes de notre pays, écrivait dans un article du *Figaro* du jeudi 7 octobre : « S'il fallait compenser toutes les conséquences de ce qui est prévu dans le projet de loi de finances par un relèvement de la fiscalité, c'est une augmentation de 10 à 13 p. 100 des impôts locaux qu'il faudrait décider l'an prochain ! » Et il ajoute : « Dans tous ces cas de figure, les impôts locaux seront relevés et les services aux habitants réduits. »

Les élus locaux, confrontés à l'aggravation de la crise, au chômage massif de leurs administrés, ne peuvent pas accepter que la réduction de leurs moyens aille alimenter la spéculation financière.

Il est nécessaire de s'engager dans une politique budgétaire alternative.

Pour cela nous proposons, à l'égard des collectivités locales, que la dotation globale de fonctionnement soit renouvelée. Elle doit être assise sur les recettes nettes prévisionnelles de TVA perçues par l'Etat, calculées à taux constant sur la base qui remonte à 1979. Ce ne serait que justice car il est normal que l'Etat se joigne à l'effort d'animation des services publics déployé par les collectivités locales dans l'ensemble du pays. Il doit le faire sur la base de l'évolution de ses propres ressources, sans leur faire subir les conséquences des décisions qui lui sont propres.

Nous proposons aussi l'extension aux collectivités locales du remboursement rapide de la TVA, que le Gouvernement vient d'accorder aux entreprises, et la prise en compte, pour son calcul, de l'ensemble des dépenses engagées par ces collectivités locales.

Nous proposons l'accès à des emprunts au taux de 6 p. 100, ce qui permettrait d'en rapprocher le prix du niveau de l'inflation, tout en tenant compte des coûts de gestion.

Nous proposons enfin - et je ne m'en tiens qu'à l'essentiel - une réforme de la fiscalité locale prenant en compte les ressources des familles mais pénalisant les actifs financiers, largement engagés dans le mouvement spéculatif qui ronge notre pays.

Pour ces trois raisons de fond que sont la défense des intérêts souverains de la France dans les négociations du GATT, l'exigence d'un budget donnant la priorité à l'emploi et la protestation contre ce budget qui taille dans les moyens des collectivités locales, les députés communistes demandent à l'Assemblée d'adopter la question préalable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. Jean-Jacques Delvaux.** Sûrement pas !

**M. le président.** Le Gouvernement souhaite-t-il intervenir ?

**M. le ministre du budget.** Non, monsieur le président.

**M. le président.** Et la commission ?

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Non plus, monsieur le président.

**M. le président.** Dans les explications de vote sur la question préalable, la parole est M. Jean-Paul Virapoullé, pour le groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

**M. Jean-Paul Virapoullé.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mesdames, messieurs, le discours tenu par mon collègue communiste va servir de préambule à mon propos.

Vous dites, mon cher collègue, qu'il faut une France forte pour réussir à relever le défi de la compétition mondiale si difficile. Ce budget est précisément un préalable pour permettre à notre pays de retrouver la voie du redressement économique : c'est d'abord un budget d'assainissement des finances publiques par une réduction du déficit ; c'est ensuite un budget de relance de l'activité ; c'est enfin un budget qui permet la mise en œuvre d'une réelle politique de solidarité. A chaque jour suffit sa peine et il ne faut pas mettre la charrue devant les bœufs.

Vous avez essayé d'entraîner, ce soir, l'Assemblée sur la voie de la confusion entre les négociations du GATT et la nécessité de voter ce budget. Au nom de l'UDF, je dois vous dire que le budget que présente le Gouvernement est un bon budget, car il succède à une période de chaos sur le plan économique (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République*), chaos qui a été provoqué par la majorité à laquelle vous apparteniez. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

**M. Yves Nicolin.** Eh oui !

**M. Jean-Paul Virapoullé.** Donnez-nous aujourd'hui le temps de redresser ce pays pour lui rendre sa place sur l'échiquier mondial et dans le courant des échanges économiques.

Le GATT est un grand défi, qu'il importe de relever, et les règles du libre-échange doivent être précisées pour éviter ce qui se passe aujourd'hui dans le monde.

**M. Jean Tardito.** A qui cela profite-t-il ?

**M. Jean-Paul Virapoullé.** On a fait perdre dix ans à la France dans des querelles de clocher. Ne recommençons pas aujourd'hui !

**M. Alain Bocquet.** Vous défendez les Américains !

**M. Jean-Paul Virapoullé.** Il faut faire évoluer les mentalités en même temps que les problèmes. On est aujourd'hui dans une situation grave. Ce n'est pas en accusant tel ou tel pays qu'on sortira la France de la crise.

**M. Alain Bocquet.** Vous, vous défendez les Américains !

**M. Jean-Paul Virapoullé.** Ce budget - et ce sera ma conclusion - constitue une étape importante vers la réalisation de l'union économique et monétaire de l'Europe.

**M. Alain Bocquet.** Vers la récession !

**M. Jean-Paul Virapoullé.** C'est vers une Europe plus forte que nous engageons notre gouvernement à aller. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Pour répondre à la concurrence américaine, pour répondre aux délocalisations, ce n'est pas moins d'Europe qu'il faut, mais plus d'Europe. Et pour aller vers ce plus d'Europe, ce budget nous paraît être une étape importante.

Voilà pourquoi je propose que l'assemblée vote contre la question préalable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Pour le groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. Bernard Carayon.

**M. Bernard Carayon.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nos collègues communistes m'étonnent une fois de plus. Les voici soutenant une question préalable afin de nous faire comprendre l'inutilité de discuter le budget !

**M. Alain Bocquet.** Mais non !

**M. Bernard Carayon.** La France sans budget ! Voilà une idée bien amusante !

**M. Jean-Pierre Brard.** Juridisme !

**M. Bernard Carayon.** Du moins, elle le serait si le sujet n'était si grave.

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est un ignorant ! Il n'a pas d'expérience ici !

**M. Bernard Carayon.** Le budget pour 1994 a certes été préparé dans des conditions particulièrement difficiles. Les exploits de nos prédécesseurs, que vous avez soutenus,...

**M. Alain Bocquet.** Mais non !

**M. Bernard Carayon.** ... n'y sont pas pour rien. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Certes il ne s'agit pas d'un budget idéal. Mais la France est-elle dans une situation qui le permette ? Oui ! mes chers collègues, la France a besoin d'un budget - un budget pour la soutenir, un budget pour la relever.

Je ne ferai pas ce soir le détail des mesures qui nous sont soumises. Nous aurons tout le temps de les examiner. Mais les efforts entrepris ne sont que la conséquence d'années et d'années entières de démission, d'années et d'années entières de renoncement. Refuser de discuter ce budget montre tout simplement, messieurs, votre manque de courage !

**M. André Gérin.** A nous ?

**M. Bernard Carayon.** Il est toujours plus facile de refuser l'effort et la rigueur, de tomber dans l'irénisme ou l'irréalisme, comme vos amis socialistes l'ont fait avec tant de talent. Le Gouvernement a choisi la voie la plus difficile, mais la plus responsable, et nous le soutiendrons.

C'est pourquoi, au nom du groupe du Rassemblement pour la République, je vous demande, mes chers collègues, de ne pas voter cette question préalable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** Je mets aux voix la question préalable opposée par M. Colliard et les membres du groupe communiste.

**M. Alain Bocquet.** Le groupe communiste vote pour ! (*La question préalable n'est pas adoptée.*)

#### Discussion générale

**M. le président.** Dans la discussion générale, la parole est à M. Jean-Pierre Brard.

**M. Jean-Pierre Brard.** Mesdames, messieurs, j'ai tenté de reprendre le discours de notre collègue Daniel Colliard, car il me semble que le dernier intervenant n'a pas très bien compris ses propos. M. Colliard n'a pas nié qu'il faille un budget à la France ; il a dit que le budget qui nous est présenté ne valait rien. Ce n'est pas du tout la même chose !

Les propos que nous avons entendus depuis cet après-midi sont tout à fait intéressants. Comme l'a dit un homme politique important de notre époque, « les gou-

vernements changent, inais les mauvaises habitudes perdurent » - je cite un propos tenu par M. Puech lors de la réunion des présidents des conseils généraux.

M. Auberger nous a expliqué que les prévisions gouvernementales n'étaient pas bonnes puisqu'on pouvait seulement prévoir une croissance de 0,5 à 0,7 p. 100, ce qui ne l'a pas empêché d'en conclure que le budget proposé était « sérieux, réaliste, raisonnable ».

Je dirai plutôt qu'il est injuste, irréaliste et aventuriste. Et je vais démontrer sur un point particulier ce qu'il en est véritablement.

Les propos tenus cet après-midi par M. Alphanéry et M. Sarkozy ne manquaient pas non plus d'intérêt. Nos deux ministres doivent appartenir à l'ordre des experts-comptables. Nous avons eu droit à beaucoup de chiffres. Mais où étaient les Français ? Où étaient les cinq millions de sans-emploi ? Il est vrai que ce n'est pas votre préoccupation ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

D'ailleurs, depuis que vous êtes là, il y a au moins une chose qui augmente, c'est le chômage ! (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

**M. Gilbert Meyer.** C'est le vôtre !

**M. Jean-Pierre Brard.** Mais non, ce n'est pas le nôtre ! Je vous ai déjà dit, citant M. Puech, que plus les gouvernements changent, plus les mauvaises habitudes perdurent. Vous continuez en aggravant, en faisant « muter » la politique antérieure.

« Aujourd'hui, il ne suffit plus de crier contre le chômage. Il faut prendre conscience de la logique qui le crée. Il faut agir sur les causes qui entrent dans notre champ de responsabilité ou dont nous devons acquérir la maîtrise. Nous sommes arrivés à la fin d'une logique : les bases sur lesquelles est bâtie notre société sont aussi celles qui ont conduit à la situation actuelle. Les remèdes au chômage resteront des soins palliatifs tant que nous ne nous interrogerons pas sur le type de société que nous voulons construire pour le bien des hommes. Au nom de la dignité humaine. [...] Si grave est la crise présente que, par-delà des accommodements indispensables mais insuffisants, il est urgent de redire les fondements d'une société où chaque homme soit reconnu et tienne sa place. Parler de l'emploi, parler du travail oblige à parler de l'homme dans toutes ses composantes. »

Voilà des idées qui vous sont complètement étrangères ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Je viens de lire un extrait de la déclaration de la commission sociale de l'épiscopat. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

**M. Bruno Bourg-Broc.** Quel culot !

**M. Jean-Pierre Brard.** Je comprends vos protestations, si grand est l'écart entre les opinions que vous professez et votre engagement moral - si l'on peut nommer ainsi ce qui est immortel. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Le projet de loi de finances que vous nous proposez pour 1994 présente la fâcheuse particularité de démentir formellement, par son contenu, les discours engageants qui l'accompagnent et qui sont destinés à l'opinion publique. Vous maniez en fait l'antiphrase.

Le sort réservé aux collectivités territoriales dans votre projet est une parfaite illustration de ce fossé entre les paroles et les dispositions concrètes.

Il ne s'agit pas seulement, en l'occurrence, de coups fourrés ou de bavures budgétaires, comme nous en avons vu souvent dans le passé, sous les gouvernements précédents...

**M. André Santini.** Socialistes !

**M. Jean-Pierre Brard.** ... mais bien - et j'attire l'attention des journalistes qui vont informer les Français sur nos débats - d'une révision globale des rapports financiers entre l'Etat et les collectivités locales de ce pays.

Non seulement l'Etat ne compense toujours pas les charges qu'il transfère plus ou moins officiellement sur les collectivités, mais maintenant il opère des coupes drastiques dans les dotations qu'il leur verse, alors que les besoins élémentaires, voire vitaux, des administrés auxquels elles doivent répondre s'accroissent avec l'extension du chômage, de la pauvreté et de l'exclusion.

C'est une offensive générale que vous déclenchez contre les finances des collectivités territoriales : désindexation partielle de la dotation globale de fonctionnement, réduction du taux de remboursement de la TVA acquittée sur les investissements, diminution de la dotation de compensation de la taxe professionnelle, suppression de l'indexation de la dotation spéciale pour le logement des instituteurs, réduction de la compensation fiscale instituée en contrepartie de l'abattement de 16 p. 100 des bases de taxe professionnelle.

Ainsi, messieurs les ministres, vous ne tenez pas les engagements pris par l'Etat, et je partage l'avis de votre ami Jean-Paul Delevoye, président de l'Association des maires de France, lorsqu'il affirme que le changement par l'Etat des règles du jeu constitue une rupture du contrat. Mais il est vrai que peu vous chaut la fidélité aux engagements pris !

Vous mettez ainsi les collectivités dans l'obligation soit d'alourdir les impôts locaux ou leur endettement, soit de réduire leurs investissements ou les services rendus, éventualités toutes plus détestables les unes que les autres.

Je prendrai un exemple. Les pertes pour ma bonne ville de Montreuil, très différente de la vôtre, monsieur le ministre du budget, je le reconnais volontiers, se chiffrent à plus de 10 millions de francs, soit une réduction des concours de l'Etat de près de 5 p. 100, et non pas, contrairement à ce que vous avez prétendu en commission des finances, de 0,4 p. 100.

Cette ponction représenterait en termes d'alourdissement des impôts locaux une hausse de 2,5 p. 100. Rapportée aux investissements, c'est une baisse de 30 p. 100 de la capacité d'investissement qui serait enregistrée, soit l'équivalent de deux réhabilitations lourdes, d'écoles. Autant de travail en moins pour les entreprises, de confort en moins pour les enfants de nos écoles et leurs enseignants. Je vois d'ailleurs certains maires ici présents, siégeant sur d'autres bancs, qui m'approuvent. N'est-ce pas, monsieur Santini ?

**M. André Santini.** Pas du tout ! (*Sourires.*)

**M. Alain Bocquet.** Si ! Vous avez opiné du chef !

**M. Jean-Pierre Brard.** En réalité, messieurs les ministres, vous voulez faire faire aux collectivités - passez-moi l'expression, mais c'est celle qui convient - le « sale boulot », pour n'avoir pas à en supporter vous-mêmes les conséquences politiques.

**M. Alain Bocquet.** C'est vrai !

**M. Jean-Pierre Brard.** Vous voulez contraindre les élus locaux à alourdir les impôts des ménages alors que vous annoncerez une baisse de l'impôt d'Etat sur le revenu ; mais nous en reparlerons. Vous voulez les obliger à alour-

dir leur endettement alors que vous présentez un projet de loi de réduction des déficits de l'État, et donc, théoriquement, de sa dette. Vous voulez tarir les investissements des collectivités alors que vous prônez la relance.

A ce propos, monsieur le ministre, ce qu'on lit dans les gazettes est-il exact? Avez-vous prévu d'augmenter l'endettement de la France de 450 milliards de francs, comme l'a affirmé l'un de nos collègues tout à l'heure? Est-ce que chacun de nos compatriotes va se trouver riche d'une dette personnelle approchant 60 000 francs par an? J'attends avec intérêt votre réponse.

Les mauvais coups interviennent à un moment où la situation financière des collectivités est déjà difficile, notamment du fait du poids de la dette dans les budgets locaux. La « note de conjoncture » de février dernier du Crédit local de France fait apparaître, toutes collectivités confondues, une hausse des remboursements d'emprunts en investissement de 8,2 p. 100 en 1993 par rapport à 1992, après une hausse de 7,7 p. 100 l'année précédente, alors que la croissance de l'ensemble des dépenses d'investissements n'était respectivement que de 3,6 p. 100 et 3,1 p. 100. La part de la dette augmente donc plus de deux fois plus vite que l'investissement, qui se trouve amputé d'autant, alors même que nombre de collectivités ont atteint la cote d'alerte en termes d'endettement.

Le rapport Raynaud, demandé par M. le Premier ministre, relevait à ce sujet que la part des dépenses consacrée au remboursement de la dette était passée de 14 p. 100 en 1982 à 20 p. 100 en 1990, au détriment de l'équipement. En 1992 et 1993, ce dérapage dangereux s'est donc confirmé.

Par ailleurs, le « Bulletin d'informations statistiques de la direction générale des collectivités locales » de septembre dernier fait état d'une croissance de la fiscalité directe locale, de 10 p. 100 en francs courants, en 1993, par rapport à 1992, et notamment de 19,8 p. 100 pour les régions. Pour la plupart des ménages, avec ces augmentations, l'effort fiscal local atteint la limite du supportable, d'autant que les prélèvements de l'État s'accroissent sensiblement dans le même temps.

Votre attaque en règle contre les finances des collectivités territoriales aurait donc des conséquences économiques néfastes en accentuant la récession par la baisse des investissements, mais aussi des conséquences sociales importantes. Le rôle des collectivités dans la préservation d'un socle de prestations et de services à caractère social est essentiel alors que le chômage est un cancer qui ronge le tissu social.

Je reconnais néanmoins que les collectivités territoriales n'ont pas la même politique et j'imagine que, dans une ville comme la vôtre, monsieur le ministre du budget, ce n'est pas la politique sociale qui ruine les finances.

Réduire les services rendus, ce serait ôter à ceux qui en ont le plus besoin la bouée qui leur permet de garder encore la tête hors de l'eau. On ne peut pas, dans le même temps, afficher une priorité budgétaire pour la politique de la ville et amputer les moyens permettant aux communes de réaliser les actions indispensables.

Vous avez annoncé, monsieur le ministre, la constitution rapide d'une commission chargée d'une étude systématique des relations financières entre l'État et les collectivités locales. Mais nous n'en connaissons les conclusions qu'après la mise en application des ponctions prévues dans le projet.

Ne vaut-il pas mieux étudier avant de décider, plutôt que l'inverse? A moins que vous n'ayez déjà établi les conclusions des travaux de cette future commission et

que vous ne vous apprétiez à restructurer complètement les relations financières entre l'État et les collectivités territoriales.

Le comité des finances locales a d'ailleurs demandé « des simulations permettant d'étudier plus précisément les conséquences sur le budget des collectivités locales des mesures envisagées par le Gouvernement en matière de concours financiers de l'État aux collectivités territoriales ». Comment le Gouvernement compte-t-il donner suite à cette demande des plus légitimes? À moins, monsieur le ministre, que vous ne considériez le comité des finances locales comme le dernier salon où l'on cause?

**M. le président.** Monsieur Brard, je vous demande de bien vouloir conclure.

**M. Jean-Pierre Brard.** Je m'oriente vers ma conclusion, monsieur le président! (« Ah! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

**M. le président.** Merci, monsieur Brard!

**M. Jean-Pierre Brard.** Mais j'ai vu à quel point M. le ministre buvait mes paroles et je ne voudrais pas l'en priver!

**M. André Santini.** Oh!

**M. Jean-Pierre Brard.** Pour redonner des marges de manœuvre financières aux collectivités locales, on entend dire, ici et là, et parfois par des membres de notre assemblée, qu'il faudrait plus de souplesse dans la gestion des personnels territoriaux, revenir sur le « carcan » du statut, pouvoir agir librement sur la masse salariale. C'est la même démarche qui conduit certains employeurs à agir prioritairement sur la masse salariale et l'emploi...

**M. André Santini.** Pas du tout!

**M. Jean-Pierre Brard.** ... pour répondre aux difficultés qu'ils rencontrent ou qu'ils anticipent. Ce n'est pas la bonne voie pour résoudre les difficultés des collectivités. Le personnel ne doit pas servir de bouc émissaire aux problèmes qui relèvent des relations financières avec l'État.

Les élus locaux ont entrepris dans leur grande majorité d'améliorer l'efficacité des services publics. Pour cela, la concertation est le seul outil valable.

Pour être en cohérence avec vos déclarations de principe, messieurs les ministres, il faut donner aux collectivités des moyens pour définir une politique sociale à la hauteur des besoins, pour prendre toute leur place dans les efforts d'aménagement du territoire, pour mener une politique de la ville dynamique, et leur donner les moyens d'investissement qui contribueraient à relancer l'activité économique, en particulier du bâtiment et des travaux publics.

Il faut toute l'audace du Gouvernement actuel pour parler de l'effort en faveur du logement alors que vous ne faites qu'aider ceux qui s'inscrivent dans la tradition du Second Empire.

**M. Charles de Courson.** Oh!

**M. Jean-Pierre Brard.** Mais oui, monsieur Charles-Amédée du Buisson de Courson!

**M. Charles de Courson.** De la Marne!

**M. Jean-Pierre Brard.** De la Marne.

**M. Charles de Courson.** Merci, monsieur Brard de Montreuil!

**M. le président.** Monsieur Brard, je vous avais demandé de conclure!

**M. Jean-Pierre Brard.** Monsieur le président, je trouve les ricanements de notre collègue aristocrate tout à fait déplacés. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Nous nous occupons du logement social, qui peut être un véritable levier pour faire redémarrer l'emploi.

**M. André Droitcourt.** Concluez, à la fin !

**M. Jean-Pierre Brard.** Quand on parle de la vie des gens, cela vous hérisse le poil, tellement vous êtes étrangers à ces préoccupations. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

Je voulais simplement dire aux représentants du Gouvernement présents ici que d'autres choix sont possibles.

Cinq cent mille personnes, d'après l'abbé Pierre, n'ont pas de toit aujourd'hui. Il suffirait de construire 150 000 logements sociaux supplémentaires, ce qui créerait 450 000 emplois directs induits, pour donner satisfaction à ce besoin social et procurer du travail aux sans-emploi.

Quant au reste de mon intervention, monsieur le président, je ne doute pas que j'aurai de nombreuses occasions, dans le débat, pour développer davantage mes arguments et essayer, avec mes collègues, de faire fléchir l'insensibilité du Gouvernement devant les difficultés auxquelles sont confrontés des millions de nos concitoyens. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean Falala.

**M. Jean Falala.** Messieurs les ministres, le budget qui nous est proposé est dans l'ensemble bon.

**M. Alain Bocquet.** Dans l'ensemble !

**M. Jean Falala.** Il marque une rupture avec les graves erreurs commises par vos prédécesseurs socialistes.

**M. Jean-Pierre Brard.** Et la crise du chômage ?

**M. Jean Falala.** Ce sont ces erreurs qui nous ont conduits à la très difficile situation économique et financière que nous connaissons.

Pour ce budget qui veut rendre la confiance, vous avez notre soutien. Cependant, il est un problème préoccupant qui peut être très lourd de conséquences, je veux parler du financement des collectivités locales, déjà confrontées à de graves difficultés pour équilibrer leur budget.

Je suis maire d'une grande ville et mon intervention portera uniquement sur ce point.

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est un beau sujet !

**M. Jean Falala.** Reconduire les concours financiers aux collectivités locales au même niveau qu'en 1993, ou même les diminuer, et vouloir développer, à partir de ces concours, des actions importantes concernant l'aménagement du territoire ne me paraît pas envisageable.

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est même absurde !

**M. Jean Falala.** J'évoquerai deux raisons pour lesquelles ces dispositions ne sont pas concevables en période de difficultés économiques : la réalité présente de l'aménagement du territoire et la situation dans laquelle vont se trouver les villes en 1994.

Mener une réflexion sur l'aménagement du territoire, c'est en premier lieu établir le diagnostic de la situation actuelle et l'étayer par les réalités que connaissent bien les maires.

Je souhaite rappeler combien les villes, grandes ou moyennes, contribuent à la cohésion et à la solidarité nationales.

Comme toutes les communes, les villes assurent, en premier lieu, tous les services publics permettant aux habitants de disposer normalement de leur logement et de se rendre au travail. L'eau potable, l'assainissement, la voirie, l'environnement, autrement dit les espaces extérieurs, l'éclairage public, la collecte et le traitement des déchets, les écoles, les transports publics font partie de ces services.

Les villes, et notamment les plus grandes, répondent aussi à d'autres besoins collectifs et assument beaucoup d'autres services. Qu'ils soient à caractère social, sportif ou culturel - conservatoires de musique, théâtres, animations et manifestations diverses - ils bénéficient non seulement aux citoyens mais aussi aux habitants des communes voisines périphériques ou rurales les plus éloignées. Les habitants de ces communes, et c'est bien normal, tirent avantage d'une certaine qualité de vie et des différents services collectifs offerts par les métropoles, auxquels ils aspirent à juste titre.

Pour autant, les prélèvements fiscaux nécessaires à la réalisation de ces prestations sont supportés par les citoyens. Les villes, grandes ou moyennes, ont su faire payer pour une large part à leurs habitants le développement de ces nouveaux services qui profitent à tous. En conséquence, les prélèvements fiscaux dans les villes sont bien supérieurs à ceux opérés dans les autres communes.

Au-delà de ces services favorables aux conditions de vie, les villes réalisent les infrastructures d'accueil nécessaires à l'implantation des entreprises, telles les zones aménagées, industrielles ou artisanales. Les villes participent encore à l'implantation et au fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur. Ainsi, la majorité des emplois se situe désormais dans les villes, qui ont contribué largement au développement économique depuis la décentralisation.

Cependant, en période de récession, le corollaire est l'afflux des demandeurs d'emploi dans les cités importantes, alors que celles-ci connaissent les réductions d'effectifs les plus sensibles. Par exemple, dans ma ville, Reims, plus de 16 p. 100 des demandes d'emploi ne sont pas satisfaites. Le corollaire, c'est aussi l'afflux des demandes de logements auxquelles il n'est pas possible de répondre.

En un mot, c'est la précarité qui s'installe dans les villes. Cette précarité se traduit par la multiplication des actions de solidarité à financer. Le contingent d'aide sociale de ma ville, qui ne représente pas la moitié de nos dépenses de solidarité, est l'équivalent, à lui seul, de huit points de fiscalité.

La précarité, c'est encore l'apparition de zones dites sensibles, avec le risque permanent de troubles.

L'évolution des charges obligatoires dans les villes centres, c'est déjà l'augmentation des dépenses sociales.

En conséquence, aménager le territoire, c'est d'abord mieux assurer la péréquation des dépenses de solidarité, supportées pour l'heure essentiellement par les villes.

En procédant à cette affirmation, mon intention n'est nullement d'opposer le rural à l'urbain, mais de tenir compte des réalités. Dans les entreprises bénéficiaires des commandes publiques locales comme dans les mairies ou organismes satellites, le soutien de l'emploi est une réalité.

Le rythme de la croissance des dépenses publiques des villes a été, ces dernières années, bien supérieur à celui de l'Etat. Parallèlement, les prélèvements obligatoires des collectivités locales, rapportés au produit intérieur brut, ont augmenté de 1,5 p. 100, alors que ceux de l'Etat ont diminué de 3 p. 100 sur la décennie 1982-1992.

La situation actuelle des villes, globalement saine selon le responsable du Crédit local de France, n'offre toutefois plus de marge de manœuvre. En améliorant la qualité des services communaux, mais aussi en appliquant les mesures Durafour, les frais de personnel ont progressé à un rythme nettement plus élevé que l'inflation. Cette tendance risque de se confirmer en 1994.

Le soutien aux associations et aux organismes satellites a accru la masse des subventions et des contingents.

Le service de la dette connaît une progression importante résultant d'une politique d'investissements soutenue. Les 20 p. 100 de dépenses restantes ont, par ailleurs, été comprimés.

Il nous faut donc assumer les conséquences financières de notre politique volontariste de développement, sans oublier de payer, dans une large mesure, les actions de solidarité.

Néanmoins, les perspectives pour 1994, en ce qui concerne les recettes, ne sont pas bonnes. Le décalage de deux ans entre l'année d'imposition de la taxe professionnelle et l'année de référence pour déterminer l'assiette va se traduire par une diminution ou, au mieux, par une stabilité en francs courants des bases d'imposition.

Pour la moitié de nos recettes fiscales locales, les références des deux prochaines années sont 1992 et 1993, c'est-à-dire deux années de récession économique.

**M. Jean-Pierre Brard.** Et ce n'est pas fini avec le gouvernement actuel. Vous devriez changer de côté! (*Sourires.*)

**M. Jean Falala.** A ces sombres perspectives, le projet de loi de finances pour 1994 ajoute le gel des dotations de l'Etat attribuées aux collectivités locales, notamment aux villes.

À la reconduction du principal concours financier de l'Etat, la DGF, s'ajoute la réduction des autres transferts - TVA, réduction des compensations d'allègements fiscaux décidés par l'Etat sur la taxe professionnelle et la taxe sur le foncier bâti pour ne citer que les principales dispositions mettant au régime les collectivités locales.

Dans le contexte économique actuel, il n'est plus possible de recourir une fois de plus à l'augmentation de la pression fiscale locale. La seule possibilité sera la réduction des dépenses publiques, mesure défavorable au soutien économique.

Alors que l'emploi est prioritaire - vous avez raison, messieurs les ministres, de le dire et d'agir en conséquence - l'Etat va se priver du dynamisme des pôles de développement constitués par les métropoles régionales. Si les ressources des grandes villes sont reconduites ou même diminuées, comme cela est prévu aujourd'hui, l'investissement public sera freiné, les effectifs seront réduits dans les villes et, au mieux, les agents territoriaux partant à la retraite ne seront plus remplacés. Il faudra même envisager la réduction, voire la fermeture de services publics locaux...

**M. Alain Bocquet.** C'est un discours qui conduit à voter contre!

**M. Jean Falala.** ... considérés comme non primordiaux.

**M. Jean-Pierre Brard.** Ce discours sent le soufre, monsieur le ministre! (*Sourires.*)

**M. Jean Falala.** La politique de la ville prônée par le Gouvernement, là aussi à juste titre, monsieur le ministre du budget, ne pourra en aucune manière être relayée par les villes.

**M. Jean-Pierre Brard.** Eh oui!

**M. Alain Bocquet.** M. Falala va rejoindre le groupe communiste! (*Sourires.*)

**M. Jean Falala.** Raisonnablement - je le dis sans volonté de polémique - je ne puis que mettre en garde le Gouvernement contre les effets négatifs importants de la réduction des concours financiers de l'Etat aux villes. Je vous demande donc de prendre en compte les modifications suivantes. Maintien en 1994 des règles d'indexation de la DGF en vigueur en 1993...

**M. Jean-Pierre Brard.** Très bien!

**M. Jean Falala.** ... et des conditions d'éligibilité aux dotations de solidarité urbaine...

**M. Jean-Pierre Brard.** Très bien!

**M. Jean Falala.** ... dont on n'a pas beaucoup parlé, alors qu'elles en sont tout de même un corollaire important.

Mise en place d'une politique d'aménagement du territoire en faveur des communes rurales - politique que vous avez décidée - sans réduction de la DGF des communes de plus de 10 000 habitants.

**M. Jean-Pierre Brard.** Excellent!

**M. Jean Falala.** Maintien du taux de référence pour la compensation de la TVA à 15,682 p. 100.

**M. Jean Tardito.** Excellent!

**M. Jean Falala.** Moindre réduction des compensations relatives aux allègements de taxe professionnelle et de taxe sur le foncier bâti.

La période de récession actuelle ne se prête pas à une remise en cause des ressources des villes, dont les dépenses pour lutter contre l'exclusion sont en forte progression.

Messieurs les ministres, je souhaite que, dans les prochains jours, le Gouvernement, qui a tant fait depuis six mois qu'il est au pouvoir, nous apporte les apaisements nécessaires. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe communiste.*)

**M. Jean-Pierre Brard.** On verra comment votera M. Falala!

**M. le président.** La parole est à Mme Ségolène Royal.

**Mme Ségolène Royal.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, voici donc le premier vrai budget du Gouvernement de M. Balladur...

**M. Jean Valleix.** Sur les ruines du parti socialiste!

**Mme Ségolène Royal.** ... c'est-à-dire le premier acte politique par lequel on peut juger si les discours tenus depuis six mois trouvent une traduction concrète.

Restons-en à quelques considérations toutes simples.

Qu'attendent les Français du budget de l'Etat? Sur le plan économique, ils en attendent une relance de l'activité et de l'emploi et, sur le plan des dépenses publiques, une amélioration de leurs conditions de vie.

Je crains qu'aucun de ces deux objectifs ne soit atteint.

S'agissant de la relance de l'activité et de l'emploi, je ferai observer que le budget opère essentiellement des transferts au profit des entreprises pour plus de 100 milliards de francs. Or si les entreprises n'investissent pas, ce n'est pas faute de moyens financiers: les comptes de la nation pour 1992 font apparaître qu'elles en disposent et que, pour la première fois depuis très longtemps, elles ont dégagé cette année-là une capacité de financement de

75 milliards de francs. Si les entreprises n'investissent pas, c'est parce qu'il y a crise de la demande, crise de la consommation.

Les entreprises de ce pays réclament à cor et à cri une relance de la consommation, une relance du pouvoir d'achat des Français. Alors, pourquoi ce conservatisme, pourquoi une telle injustice dans la répartition des efforts ?

On ne voit pas grand-chose pour relancer la consommation dans votre budget.

Le pouvoir d'achat ? Vous anticipez vous-même sa stagnation puisque vous présentez dans les comptes prévisionnels pour 1994 un gain de pouvoir d'achat proche de 0 p. 100.

La baisse des impôts ? Si l'impôt sur le revenu diminue de 19 milliards, l'augmentation de la CSG a coûté aux Français 75 milliards ! A cela, il va falloir ajouter l'augmentation des impôts locaux pour compenser la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales.

L'emprunt Balladur ? Il devait servir à relancer l'activité, à lancer de « grands travaux ». L'opinion publique a alors cru à ce discours. En fait, on peut considérer que le produit de cet emprunt a disparu dans le trou de la sécurité sociale...

**M. Yves Fréville.** Que vous avez creusé !

**Mme Ségolène Royal.** ... puisque le montant exact du prêt que le Trésor public vient d'accorder à la sécurité sociale est égal à celui de l'emprunt, soit 110 milliards.

En revanche, on attend toujours de savoir à combien s'élèvera précisément la contribution des professions de santé pour combler le trou de la sécurité sociale. Si j'ai bien compris, elles sont arrivées à la table ronde pour apporter plus de dix milliards de francs, et elles en sont ressorties en ayant obtenu une hausse du prix de la consultation et la création d'un nouveau secteur à honoraires libres !

Bref, l'emprunt Balladur, contrairement à ce qui avait été proclamé, aura aucun effet pour lutter contre la crise et vous devez pas laisser croire le contraire aux Français.

En ce qui concerne l'amélioration de leur vie quotidienne que les Français sont en droit d'attendre du budget de l'Etat, je relèverai brièvement les trois problèmes qui me semblent les plus graves.

D'abord, les emplois publics stagnent. Les services publics - justice, école, sécurité - ne connaîtront donc guère d'amélioration.

Ensuite, la politique du logement régresse : les dépenses civiles d'investissement diminuent de 11 p. 100, alors que M. Balladur avait annoncé un programme de grands chantiers. Où sont passés ces grands chantiers, monsieur le ministre ?

Le budget des routes diminue quant à lui de 30 p. 100.

Enfin, le budget de l'environnement régresse de 3,7 p. 100, celui de l'Agence de l'environnement de 40 p. 100, ce qui stoppe net les soutiens aux énergies renouvelables, à la fermeture des décharges, au développement de la voiture propre, à la conception d'un nouveau mode de développement, éléments essentiels pour la vie quotidienne des Français.

Comment ne pas citer le cas spectaculaire des crédits consacrés à la lutte contre le bruit, qui sont divisés par dix ? Pourtant, la représentation nationale a voté une loi pour lutter contre le bruit, car il s'agit là de la cause la plus criante des inégalités devant le cadre de vie.

S'agissant de la vie quotidienne des Français, j'observe que, dans ce projet de budget, l'Etat ne se donne même pas les moyens d'appliquer les lois votées.

Les intentions du Premier ministre, exprimées lors de son discours d'investiture, n'étaient pas mauvaises.

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Tiens ! Voilà qui est nouveau !

**Mme Ségolène Royal.** Mais elles n'ont pas résisté à l'épreuve d'un projet de loi de finances.

Alors que vous bénéficiez de conditions politiques exceptionnelles...

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Grâce à vous ! Merci !

**Mme Ségolène Royal.** ... pour entraîner la société française vers les mutations qu'elle demande, vous vous contentez finalement de gérer le temps petitement. *(Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

A force de fuir l'action, vous accentuez la crise et vous découragez les acteurs économiques qui, ne voyant rien venir, commencent, même parmi vos amis, à s'inquiéter et à vous retirer leur confiance.

**M. François Grosdidier et M. Eric Raouf.** Mais non !

**Mme Ségolène Royal.** Bref, il n'y a dans ce projet de budget guère d'espoir de vie meilleure pour les Français. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Gilbert Gantier.

**M. Eric Raouf.** Il sera meilleur !

**M. Gilbert Gantier.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, soyons justes : c'est par très gros temps que le Gouvernement a dû préparer le projet de loi de finances pour 1994, dont nous entamons la discussion.

La France, en effet, affronte une double crise : une crise conjoncturelle, qui se caractérise par un recul du PIB et par une forte progression du chômage, et une crise des finances publiques, qui risque de remettre en cause la pérennité de notre système de protection sociale.

Le budget de 1994 doit, de ce fait, répondre à des objectifs quelque peu contradictoires : d'une part, relancer l'activité et, d'autre part, assainir durablement la situation financière des administrations publiques.

La France vit au rythme de la récession depuis le dernier trimestre de l'année dernière. En fait, le ralentissement de l'activité a débuté dès la fin de 1989 aux Etats-Unis, pour se propager ensuite à l'ensemble des pays occidentaux.

Cette crise n'est donc pas spécifique à la France : elle résulte du surendettement généralisé de tous les agents économiques et de l'éclatement de ce qu'on appelle les « bulles » spéculatives mobilières et immobilières. Son acuité dans notre pays a été renforcée par la double imprévoyance des gouvernements précédents.

Première imprévoyance : de 1988 à 1990, le gouvernement de Michel Rocard a gaspillé les bénéfices de la croissance. Pendant cette période, la France avait retrouvé, grâce à l'assainissement mené entre 1986 et 1988 par le Gouvernement de Jacques Chirac et grâce aussi au contre-choc pétrolier, des taux de croissance dignes des « trente glorieuses », générant - cela paraît maintenant invraisemblable - plus de 100 milliards de francs de plus-values fiscales. Durant cette embellie, la facilité a été la ligne maîtresse de la politique du gouvernement de M. Rocard.

Les lourdes dépenses de fonctionnement qui pèsent sur le budget actuel et qui pèseront sur chaque budget pendant plusieurs années ont été préférées aux mesures structurelles qui exigent de l'audace et du courage. Pendant cette période, le nombre des fonctionnaires de l'Etat a augmenté de 40 000 et les dépenses globales ont été accrues de 20 p. 100 en cinq ans.

Une autre politique aurait dû être menée pour préparer la France à mieux résister aux inévitables à-coups de la conjoncture. L'Etat aurait pu accroître ses crédits en faveur des infrastructures de transport, lesquelles auraient permis de désenclaver certaines régions. Les gains de la croissance auraient dû être utilisés pour moderniser notre système de formation et pour diminuer le poids des prélèvements obligatoires. Ces gains auraient ainsi servi de terreau à de futures créations de richesses. Mais ne nous étendons pas sur ces regrets et arrivons à la deuxième imprévoyance grave.

Les gouvernements socialistes ont en effet sous-estimé la gravité de la crise et ses conséquences. Ils ont élaboré les budgets de 1991, de 1992 et de 1993 sur des bases que je n'hésiterai pas à qualifier de fantaisistes.

Comme de nombreux parlementaires de l'opposition d'alors, j'avais averti le Gouvernement qu'il commettait de graves erreurs de prévisions. Ainsi, lors de l'examen du projet de loi de finances pour 1993, j'avais indiqué - pardonnez-moi de me citer - que « depuis deux ans, la France traverse une crise profonde tant économique que financière. Or le Gouvernement semble vouloir en ignorer l'ampleur ». Ce ne furent, malheureusement, que de vaines paroles.

**M. Henri Emmanuelli.** Et ça ne s'arrange pas !

**M. Gilbert Gantier.** J'avais également souligné la sous-estimation systématique des dépenses et, au contraire, la surestimation des recettes.

En 1993 - je vais vous citer des chiffres, mon cher collègue - entre la prévision de croissance de 2,6 p. 100 avancée par le gouvernement socialiste et la croissance réelle que nous connaissons, c'est-à-dire moins 1,5 p. 100, l'écart atteint 4 points du PIB, soit le montant du déficit budgétaire. Pour ce qui concerne les dépenses, la dérive dépasse 65 milliards de francs, cependant que les moins-values fiscales excèdent 120 milliards.

Le déficit budgétaire, qui avait été initialement fixé à 165 milliards, s'élèvera sans doute à beaucoup plus du double en loi de règlement, abstraction faite des privatisations qui nous obligent, car il faut bien le faire, à vendre du capital pour financer des dépenses courantes.

**M. Henri Emmanuelli.** C'est scandaleux ! On vend la vaisselle !

**M. Gilbert Gantier.** Monsieur Emmanuelli, qui nous y a contraints, si ce n'est le gouvernement que vous soutenez et l'action que vous avez menée ?

Depuis quelques années, la notion de déficit en loi de finances initiale est devenue, selon les ministres socialistes, une donnée purement théorique. La dérive s'est amorcée dès 1991 et s'est accentuée au fil des années. Même au moment des deux chocs pétroliers, les déficits budgétaires constatés en fin d'exercice ne dépassaient guère les déficits prévisionnels. En 1974, nous avons même eu un excédent budgétaire ! Aujourd'hui, nous constatons à des écarts de 200, voire de 300 p. 100.

Cette dérive des finances de l'Etat pèse sur le crédit international de notre pays, d'autant plus que la dette de l'Etat progresse à grande vitesse.

**M. Henri Emmanuelli.** Ah oui !

**M. Gilbert Gantier.** De 1980 à 1993, après dix ans de gouvernements socialistes, le poids de la dette au sein du PIB a doublé, passant de 15 à 30 p. 100. En 1994, elle pourrait atteindre, hélas ! 40 p. 100.

**M. Alain Bocquet.** Ça ne s'arrange pas !

**M. Gilbert Gantier.** Compte tenu du montant des déficits de ces dernières années, l'endettement de l'Etat devrait en effet s'élever à 2 900 milliards de francs en 1994. Cet accroissement est le plus rapide constaté au sein de la Communauté européenne.

**M. Eric Raoult.** C'est vrai !

**M. Gilbert Gantier.** Il entraîne une progression dangereuse du service de la dette, qui absorbe à présent 13 p. 100 des recettes fiscales de l'Etat. Avec plus de 180 milliards de francs, il ronge de plus en plus les marges de manœuvre du Gouvernement.

Accroissement du déficit, accroissement sans précédent de la dette : les maquillages statistiques ne permettent plus de faire illusion. La France passait pour un bon élève au sein de l'OCDE. Elle était un élève médiocre et, sans la réaction que nous voulons entendre, que le Gouvernement veut entreprendre, elle serait rapidement devenue un cancre.

Mais cette faillite ne se limite pas aux finances de l'Etat. La pérennité même de notre système de protection sociale, des fameux « acquis sociaux », est aujourd'hui menacée du fait, certes, de la récession, mais surtout du fait de l'absence de réformes.

Les besoins de trésorerie du régime général de la sécurité sociale dépasseront cette année 80 milliards de francs, ceux de l'UNEDIC, 38 milliards de francs.

Sans les dotations et prêts de l'Etat, les prestations ne pourraient plus être versées. Nous creusons donc un peu plus le déficit budgétaire pour maintenir en survie notre système de protection sociale.

**M. Henri Emmanuelli.** C'est pourquoi vous diminuez les prestations !

**M. Gilbert Gantier.** C'est ainsi que, en 1994, l'Etat devra verser 10 milliards de francs à l'UNEDIC et prêter 110 milliards de francs à la sécurité sociale.

Dans le domaine social, c'est le régime dit « toujours plus » et du « toujours moins » : toujours plus de prélèvements obligatoires, toujours plus de déficits, toujours moins de prestations.

**M. Henri Emmanuelli.** Eh oui !

**M. Gilbert Gantier.** De 1973 à 1993, le poids des cotisations sociales est passé de 13 à 20 p. 100 du PIB, ce qui débouche sur un cercle vicieux que nous connaissons bien : l'augmentation des cotisations sociales renchérit le coût du travail, le travail plus cher provoque une augmentation du chômage ; il en résulte une diminution de la masse salariale qui oblige à relever les cotisations, et la boucle est bouclée.

**M. Jean Tardito.** Qu'est-ce que cette histoire ?

**M. Gilbert Gantier.** Comment s'en sortir ? L'institution d'une TVA sociale qui frapperait tous les biens, importés ou non, constitue une solution qu'il convient d'étudier pour éviter que les produits importés ne soient les seuls à échapper à la charge de nos prélèvements sociaux, leur accordant ainsi un avantage incontestable sur notre production nationale.

**M. Jean-Pierre Brard.** Il faut taxer les louis des duchesses !

**M. Gilbert Gantier.** De toute façon, il convient de mettre fin à ce processus de destruction. Une opération-vérité doit être entreprise sur les finances publiques. Nous

devons rendre à la notion de déficit toute sa valeur, nous devons en finir avec des déficits purement indicatifs à objectifs uniquement médiatiques, comme ceux que nous avons vus toutes ces dernières années.

**M. Henri Emmanuelli.** Et cette année encore !

**M. Gilbert Gantier.** A cette fin, d'ailleurs, monsieur le ministre du budget, j'aurais souhaité que toutes les conséquences de la gestion précédente soient tirées au clair dès cette année, au risque d'annoncer pour 1994 un déficit plus élevé, ce qui nous aurait permis de repartir sur des bases plus saines.

Aujourd'hui la question est sur toutes les lèvres : la reprise sera-t-elle au rendez-vous ? Et d'abord, va-t-on relancer la consommation ?

**M. Henri Emmanuelli.** Non !

**M. Gilbert Gantier.** Au moment où le pouvoir d'achat des salaires stagne, voire diminue, où la masse salariale se rétracte de 2 p. 100, je m'interroge sur le bien-fondé de l'augmentation des prélèvements obligatoires qui, en moins d'un an, passent de 43,7 à 44,4 p. 100 du PIB.

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est la CSG !

**M. Gilbert Gantier.** Les ménages ont dû supporter l'augmentation de la CSG (« *Eh oui !* » sur les bancs du groupe communiste), l'augmentation des cotisations chômage, le relèvement de la TIPP, l'accroissement des droits sur l'alcool et le tabac et aussi la hausse des prix, même si celle-ci est faible.

**M. Alain Bocquet.** Mais il dit la même chose que nous ! (*Sourires.*)

**M. Gilbert Gantier.** Cette ponction sur le revenu s'accompagne, du fait de la peur du chômage...

**M. Jean-Pierre Brard.** Et du front de classe !

**M. Henri Emmanuelli.** Et de la dévaluation !

**M. Gilbert Gantier.** ... de la constitution d'une épargne de précaution importante. Le taux d'épargne des ménages s'est ainsi élevé de 11,7 p. 100 à 13,2 p. 100 du revenu disponible brut de 1989 à 1993.

Dans ces conditions, la consommation ne peut, me semble-t-il, que reculer. Il convient donc de mettre fin à ce cycle dépressif - et infernal. La diminution de 10 p. 100 du premier tiers provisionnel ou des premières mensualités de l'impôt sur le revenu, telle qu'elle a été votée par la commission des finances en application anticipée de la réforme du barème de l'impôt sur le revenu, devrait contribuer à faciliter la reprise de la consommation. Nous l'approuvons vivement.

**M. Jean-Pierre Brard.** Bien sûr !

**M. Gilbert Gantier.** Mais ce ne sera évidemment pas suffisant.

La réduction du nombre des tranches du barème constitue, elle aussi, un premier pas en faveur de la reprise, un premier pas également vers une réforme plus globale de notre système fiscal.

Cette réforme est indispensable, car l'impôt sur le revenu est devenu improductif, complexe, mal réparti.

**M. Henri Emmanuelli.** Oh !

**M. Gilbert Gantier.** Peu productif, car il ne rapporte à l'Etat que 300 milliards de francs, c'est-à-dire 5 p. 100 du PIB, contre 10 p. 100 en Allemagne ou aux Etats-Unis. Ce faible rendement s'explique par l'étroitesse de son assiette : moins de 40 p. 100 des contribuables sont effectivement imposés sur le revenu, et le nombre des exonérés est passé de 38 p. 100 à 48 p. 100 de 1987 à 1993.

La France est le dernier pays industriel à pratiquer le difficile recouvrement par voie de rôle. Les autres pays ont recours au système plus indolore et plus simple du prélèvement à la source. Peut-être faudra-t-il y venir nous aussi, à condition d'abaisser singulièrement les taux.

**M. Jean-Jacques Descamps.** Très bien !

**M. Gilbert Gantier.** Il faudrait également examiner l'efficacité des dispositifs d'incitation fiscale, dont les effets s'annulent le plus souvent par manque de cohérence.

Ainsi, en matière d'épargne, tous les produits, du court au long terme, bénéficient-ils de dispositions spécifiques.

Je me réjouis des dispositions contenues dans le projet de loi de finances qui simplifient la fiscalité de l'épargne. L'abaissement du plafond d'exonération des plus-values réalisées lors de la cession de SICAV à court terme permettra, je l'espère, d'orienter l'épargne vers des placements moins stériles pour l'économie. Ce processus de simplification doit être poursuivi afin de rendre à l'impôt sur le revenu un caractère plus égalitaire.

Aujourd'hui, l'impôt sur le revenu, véritable labyrinthe fiscal, se caractérise par sa très mauvaise répartition. Je rappelle que 5 p. 100 des foyers fiscaux qui reçoivent un cinquième des revenus acquittent 52 p. 100 de cet impôt.

**M. Jean-Pierre Brard.** Ils en ont les moyens !

**M. Gilbert Gantier.** Cette mauvaise répartition résulte de la très forte progressivité du barème, qui comporte actuellement treize tranches. Le passage de treize à sept tranches représente une amélioration significative.

Cette réduction du nombre de tranches devra également s'accompagner d'une réduction du taux marginal, qui s'élève à 56,8 p. 100 en France, c'est-à-dire à seize points au-dessus de la moyenne communautaire.

**M. Jean-Jacques Descamps.** C'est vrai !

**M. Gilbert Gantier.** Le taux marginal, je le rappelle, dépasse même 61 p. 100 si l'on ajoute la CSG et les prélèvements sociaux.

Un tel taux dissuade l'initiative des contribuables les plus créatifs et les incite à diminuer leurs activités, voire à s'expatrier.

**M. Jean-Pierre Brard.** On devrait créer un bureau d'aide sociale pour Riboud et consorts !

**M. Gilbert Gantier.** La réforme fiscale que nous appelons de nos vœux doit avoir comme objectif l'efficacité et la neutralité économiques.

A ce titre, j'aimerais évoquer aussi, au-delà des passions et des idéologies, le problème de l'impôt de solidarité sur la fortune. Par sa structure, il ressemble beaucoup à l'impôt sur le revenu : il est peu productif en raison de l'étroitesse de son assiette et il est très progressif. Du fait de l'exclusion de ses bases des biens professionnels et des œuvres d'art, il est avant tout un impôt supplémentaire sur l'immobilier. Il frappe principalement les familles parisiennes et indirectement le secteur de l'immobilier.

**M. Jean-Pierre Brard.** Il faut reconnaître que M. Gantier défend ses électeurs avec énergie !

**M. Gilbert Gantier.** Nous devons réfléchir à l'indispensable transformation de l'ISF. Je proposerai des amendements en ce sens.

Je termine en évoquant les fonds de pensions qui existent depuis plusieurs années, voire des dizaines d'années, aux Etats-Unis, en Allemagne, au Royaume-Uni.

Aux Etats-Unis, ils détiennent 50 p. 100 des actifs des entreprises ; en Allemagne, un tiers. Nous devons, dans l'intérêt des salariés comme dans celui des entreprises,

mettre en place de véritables plans de retraite sûrs et transparents. Le modèle allemand, qui prévoit que l'épargne placée dans de tels fonds est assurée, représente une voie à méditer.

Le budget pour 1994 ne peut pas à lui seul réformer l'ensemble de nos structures devenues obsolètes par des années d'inaction socialiste, revenir sur les erreurs de ces dernières années, mais il doit ouvrir des routes pour l'avenir. Face aux déséquilibres financiers que subit notre pays, nous ne pouvons pas nous réfugier derrière l'hypothétique retour de la croissance pour ne rien faire. Le Gouvernement doit donc, avec le projet de loi de finances pour 1994 et les textes qui viendront prochainement, en discussion, poursuivre son effort de réforme et favoriser par tous les moyens la reprise que nous attendons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean Tardito.

**M. Jean Tardito.** En ce moment, les feuilles d'impôts locaux arrivent dans les foyers avec, dans certaines régions - la Provence-Côte d'Azur, pour ne citer que la mienne - des augmentations qui atteignent près de 74 p. 100,...

**M. Jean-Pierre Brard.** Ce n'est pas étonnant !

**M. Jean Tardito.** ... et cela au lendemain de l'annonce fortement médiatisée d'une baisse de 19 milliards de l'impôt sur le revenu.

A se fier aux apparences, le sentiment prévaudrait d'un Etat soucieux d'alléger la charge des contribuables, à l'inverse des collectivités territoriales dispendieuses, à la limite irresponsables, qui « matraquent » ces mêmes contribuables, pour reprendre l'expression d'un hebdomadaire satirique bien connu.

Qu'en est-il, en réalité ? L'allègement de 19 milliards de l'impôt sur le revenu aura, dans le budget de familles, en 1994, un effet inversement proportionnel au tintamarre auquel il a donné lieu, et cela pour une raison toute simple : il a été précédé d'une première ponction de 50 milliards au titre de la CSG, et d'une seconde ponction de 30 milliards du fait de l'augmentation des taxes sur les carburants et autres recettes dites « de poche » - si j'osais, je dirais : prises toujours dans les mêmes poches.

Au total, le Gouvernement reprend donc à tous d'une main quatre fois ce qu'il accorde à quelques-uns de l'autre.

Pour un budget énergique - comme vous l'avez dit cet après-midi, monsieur le ministre - c'est un budget énergique !

Les apparences sont donc trompeuses. Et ce qui est vrai de l'attitude de l'Etat en ce qui concerne l'impôt sur le revenu l'est tout autant en ce qui concerne la fiscalité locale. La méthode change, mais l'objectif reste le même ; il renvoie à toutes les mesures prises au pas de charge par le Gouvernement depuis six mois. Aucun gouvernement n'était allé aussi vite, a-t-on entendu cet après-midi dans l'hémicycle. C'est vrai. Mais c'est pour accélérer la régression sociale, et beaucoup de Français s'en rendent compte.

Cela étant, la vérité oblige à reconnaître que tout n'a pas commencé avec M. Balladur.

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Ah bon ?

**M. Jean Tardito.** Ainsi, le rapport rédigé par la commission d'évaluation de la situation sociale, économique et financière, présidée par M. Raynaud, soulignait avec force la profonde « détérioration de l'équilibre finan-

cier des collectivités territoriales », due pour l'essentiel au désengagement de l'Etat et aux taux prohibitifs des emprunts.

Or loin d'inverser les orientations qui ont mécaniquement et dramatiquement conduit à la hausse de la fiscalité locale en 1993, vous faites le choix de les aggraver.

Ainsi, votre projet de budget pour 1994 se traduira par une dramatique amputation des ressources des collectivités locales, article 22, réduction du remboursement de la TVA sur les investissements réalisés en 1992, 1,26 milliard ; article 23, non-respect de l'engagement de l'Etat sur les compensations fiscales au titre de la taxe professionnelle, 2,6 milliards ; article 20, modification des règles de calcul de la DGF, 2,6 milliards ; article 13, non-respect des engagements de suppression de la majoration du prélèvement d'Etat pesant sur la fiscalité locale au titre des frais d'assiette, 1 milliard ; article 21, suppression de l'indexation de la dotation spéciale pour le logement des instituteurs, 95 millions. Autant de mesures négatives qui interviennent dans un contexte d'effondrement des bases économiques sur lesquelles repose l'équilibre fragile des collectivités locales, effondrement lié à la réduction d'activité et aux fermetures d'entreprises, qui interviennent également dans un contexte de besoins accrus des populations, consécutifs à ces mêmes difficultés économiques qui pèsent si fortement sur les budgets familiaux.

Il sera plus difficile demain aux élus locaux, à quelque famille politique qu'ils appartiennent, de répondre aux situations dramatiques que nous rencontrons tous sur le terrain. Au lieu de vous servir de l'action des collectivités locales comme facteur de cohésion sociale, vous prenez le risque de faire éclater des structures qu'il est si difficile de mettre en œuvre. Et la difficulté sera d'autant plus grande que la prévision nécessaire à toute gestion rigoureuse aura été contrariée, une nouvelle fois, par un changement brutal des règles qui régissent les rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Mais, surtout, on ne fera croire à personne ici que la ponction imposée, la réduction des capacités d'investissement et d'équipement de ces collectivités puissent se traduire par une quelconque amélioration de la situation de l'emploi. C'est malheureusement l'inverse qui est vrai et qui risque de confirmer tragiquement les récentes prévisions du Centre d'études prospectives et d'informations internationales. Selon cet organisme, en effet, le taux de chômage pourrait atteindre en l'an 2000, dans notre pays, 14 p. 100 de la population active contre 11,7 p. 100 aujourd'hui ! La France serait ainsi le pays de la Communauté européenne souffrant du plus fort taux de chômage après l'Irlande, 17,8 p. 100, et l'Espagne, 15,2 p. 100. Et je n'ai parlé ici que des mesures arrêtées dans le projet de budget. Mais nous savons tous que d'autres décisions menacent. Il y a, « au banc des accusés, le versement transports, le 1 p. 100 logement et la taxe d'apprentissage », pour reprendre la formule de M. Jacques Auxiette, président du groupement des autorités responsables de transports. La suppression du versement transports condamnerait tout développement du transport public. Celle du 1 p. 100 logement - en fait, 0,45 p. 100 - porterait un coup fatal au logement social, déjà malmené. Celle de la taxe d'apprentissage sacrifierait la formation continue, reconnue par tous comme indispensable.

Ce sont là autant de menaces contenues dans le projet de loi quinquennale pour l'emploi, sous prétexte - mot à la mode, encore une fois - d'« alléger » les charges des entreprises, un allègement dont l'efficacité économique demeure fondamentalement discutable, au moins autant

que l'éventualité d'une mécanique de compensation dont nous savons tous aujourd'hui qu'elle n'est jamais respectée par l'Etat, dans le temps et dans la continuité. Nous en avons encore aujourd'hui une preuve.

Non, décidément, ce n'est pas en limitant la liberté et les moyens d'action des collectivités locales, qui réalisent aujourd'hui 75 p. 100 des équipements publics, que l'on favorisera la relance nécessaire et la remobilisation des secteurs économiques. Il est grave, monsieur le ministre, de décourager ou d'étrangler les investisseurs qu'elles représentent.

C'est si vrai, mes chers collègues, que lors de l'assemblée des présidents des conseils généraux à Toulon la semaine dernière, M. le Premier ministre lui-même a laissé espérer des aménagements au projet qui nous est proposé.

Sachons donc - et je m'adresse singulièrement à vous, mesdames et messieurs les parlementaires élus locaux de la majorité - nous engouffrer par la porte entrouverte en obtenant, par exemple, la compensation intégrale de la TVA sur les investissements, compensation que l'Etat va réduire l'an prochain de 1 260 millions, au bénéfice du budget de la Communauté européenne.

Nous sommes d'autant plus fondés à exiger de l'Etat le respect de ses engagements que ceux-ci ont été pris en 1987 par un ministre de l'économie et des finances qui n'était autre que M. Balladur !

**Plusieurs députés du groupe communiste.** Très juste !

**M. Jean-Pierre Brard.** On n'est jamais trahi que par les siens - ou par soi-même !

**M. Alain Bocquet.** Argumentation solide !

**M. Jean Tardito.** La remise en cause de la compensation de l'abattement de 16 p. 100 des bases de la taxe professionnelle, si elle était maintenue, relèverait d'un quasi-détournement de fonds - car il s'agit bien, à l'origine, d'une recette appartenant aux collectivités territoriales, avec, suprême raffinement, une pénalisation pour celles qui ont accompagné le développement économique depuis 1987.

Nous sommes fondés à refuser le non-respect des engagements en ce qui concerne le prélèvement d'Etat d'un milliard sur la fiscalité locale au titre des droits d'assiette, prélèvement qui s'apparente fort, dans la méthode employée, au principe de la « vignette » : l'exceptionnel justifié devient la règle sans la moindre justification.

Mais au-delà de ces aménagements indispensables, il est bien évident que pour donner une nouvelle marge de manœuvre aux collectivités, leur permettre de répondre aux besoins des habitants et de stimuler leur environnement économique, une réforme de la fiscalité locale s'avère indispensable.

Aujourd'hui, 35,4 p. 100 des richesses produites sont accaparées par des opérations financières spéculatives qui ne créent pas d'emplois, 35,4 p. 100 contre 2,4 p. 100 il y a seulement vingt ans ! Une réforme de la taxe professionnelle, comme le rappelle le groupe communiste dans sa proposition de loi relative à la fiscalité locale, permettrait de réorienter cet argent au profit de l'emploi et des collectivités.

Une modification des dégrèvements de la taxe d'habitation frappant les ménages les moins imposés favoriserait une plus grande justice sociale.

C'est le choix inverse qui nous est proposé, avec une réduction brutale des ressources des collectivités mises dans l'obligation, nous le savons ici et cela a été dit par

plusieurs d'entre nous, soit de réduire les services rendus aux habitants, soit de faire payer ce qui est aujourd'hui gratuit, soit d'aggraver la pression fiscale.

Voilà de singulières méthodes pour un gouvernement qui se flatte de réduire l'impôt ! Mais ce sont surtout des milliards de francs retirés à des dépenses utiles pour le pays afin d'alimenter la spéculation pour quelques-uns, la fraude pour quelques autres. Nous sommes loin, très loin du soutien à l'activité et à l'emploi que vous avez annoncé comme la priorité de votre budget ! (*« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Hervé Gaymard.

**M. Hervé Gaymard.** Messieurs les ministres, comme l'on souligné M. le rapporteur général et M. le président de la commission des finances, il faut vous féliciter pour ce budget qui est le meilleur possible compte tenu de la situation difficile dans laquelle nous avons trouvé la France au printemps dernier.

**M. Eric Raoult.** Très bien !

**M. Hervé Gaymard.** D'autres que moi, qui ont plus d'expérience et de compétence, ont dit ou diront ce que pense la représentation nationale sur chacun des aspects du budget que vous nous présentez aujourd'hui. Pour ma part, je souhaite appeler votre attention sur la nécessité d'une approche globale de notre système de prélèvements et de redistribution.

Comme nous sommes Français, nous sommes merveilleusement paradoxaux. Nous rêvons d'un jardin à la française, et nous avons bâti depuis des années une sorte de jardin à l'anglaise, une formidable usine à gaz avec des tuyaux et des branchements financiers partout, qui enchantent le spécialiste mais qui déconcertent le citoyen, et parfois même le parlementaire.

Ainsi certaines dotations ne font l'objet d'aucun contrôle. Je pense en particulier aux dépenses de constatation que sont les fonds prélevés pour les Communautés européennes. Je pense également au budget social, qui ne fait pas l'objet d'un examen digne de ce nom dans cette assemblée. Et faut-il évoquer ici la Caisse des dépôts, qui poursuit sa logique propre, si tant est qu'elle en ait une ?

Deuxième caractéristique de notre système : les oppositions artificielles qui ont été créées entre l'Etat et les collectivités locales. Les relations budgétaires, les relations de trésorerie qui les unissent, résultat, là encore, d'une longue histoire et d'une longue sédimentation, donnent prétexte à un véritable dialogue de sourds. Il est facile, pour l'Etat, de montrer du doigt les collectivités locales, et il est également tentant, pour les élus des collectivités locales, de désigner l'Etat comme le responsable principal de leurs difficultés budgétaires. Comme si tous les impôts ne venaient pas de la même poche et n'avaient pas pour objet de financer les mêmes dépenses d'intérêt commun.

Enfin, un troisième élément, peut-être plus fondamental, tient au fait que tout le monde, au fond, a intérêt au gonflement de la dépense publique.

Les ordonnateurs, tout d'abord, qui peuvent ainsi présenter des réalisations flatteuses. Le seul critère retenu pour apprécier un budget est en effet son évolution en pourcentage. Or tout le monde sait bien qu'il n'est rien de plus menteur qu'un pourcentage et que s'envoyer des chiffres à la figure dispense peut-être d'analyser plus profondément l'évolution dans l'emploi des crédits.

De même, il y a dans notre pays des ordonnateurs qui le sont sans le savoir, comme cela a longtemps été le cas en matière de dépenses sociales, notamment.

L'administration, ensuite, a une tendance bien humaine à vouloir poursuivre sur son erre et donc à dépenser plus sans prendre le temps de se remettre en cause.

Le citoyen électeur, enfin, veut toujours plus de services publics et toujours moins d'impôts, contradiction fondamentale, là encore, dans les objectifs de politique économique que nous poursuivons.

Nous-mêmes, parlementaires, devons balayer devant notre porte, car nous sommes plus prompts à proposer une augmentation des dépenses qu'à suggérer des économies. Tout se passe donc, dans notre pays - mais peut-être est-ce la loi du genre ? - comme si nous étions dans un jeu de rôle, où chacun est dans son répertoire et où, inlassablement, nous répétons les mêmes arguments, sans se faire trop d'illusions, d'ailleurs, sur la portée de nos démonstrations.

On a si souvent dit que le niveau des prélèvements obligatoires était intolérable qu'on hésite aujourd'hui à le répéter. Je crois pourtant, monsieur le ministre, que, compte tenu de la situation difficile de notre pays, il faut ouvrir ce débat devant les Français. Il faut avoir le courage de leur dire que toute la question est de savoir si nous avons encore les moyens d'assurer une dépense publique et une dépense sociale aussi élevées qu'elles le sont aujourd'hui.

**M. Louis Pierna.** Bien sûr que oui !

**M. Hervé Gaymard.** Les entreprises comme les ménages n'en peuvent plus des impositions et taxes de toute nature. Ils souhaiteraient également que s'instaure un dialogue plus humain avec les administrations financières et que cessent les tracasseries qui les empêchent de vivre et de travailler, particulièrement dans cette période difficile où tout le monde est à bout de nerfs.

Devant le formidable problème qui nous est ainsi posé, j'imagine aisément que quelqu'un qui nous regarderait de là-haut serait tenté de dire : « Vaste Programme » !

Eh bien oui, le programme est vaste ! Il faut du courage pour s'attaquer aux réformes nécessaires et engager les mutations dont notre pays a besoin. Il faut du courage politique pour poser le problème devant le pays. Mais nous vous faisons confiance, monsieur le ministre du budget.

Edgar Faure avait dit il y a bien longtemps que la discussion budgétaire se résumait à la litanie, à la liturgie et à la léthargie. Il ne tient qu'à vous, il ne tient qu'à nous, parlementaires, que cette enceinte devienne le lieu où l'on débattre réellement des problèmes financiers du pays. Vous ne manquez pas de courage dans cette voie difficile. Pour tenir un langage de vérité et de responsabilité, nous serons derrière vous, comme nous sommes derrière vous, ce soir, pour soutenir le projet de budget pour 1994. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. le président.** La parole est à M. Yves Fréville.

**M. Yves Fréville.** Monsieur le ministre, que ce budget pour 1994 soit un budget de crise, c'est une évidence, avec un déficit budgétaire de 300 milliards de francs couvrant le cinquième des dépenses définitives et une situation économique dégradée où un travailleur sur dix, un jeune sur quatre se retrouvent au chômage. Mais ce budget est aussi construit pour être un budget de sortie de la crise, celui de la fin de la plus grave dépression que notre pays ait connue depuis la fin de la guerre. C'est, au fond, le pari justifié que vous nous proposez de relever.

Face à cette double crise des finances publiques et de l'emploi, la relance généralisée par les dépenses eût été folie, même si des actions spécifiques peut-être plus vigoureuses pourraient être menées dans le domaine du logement ou en matière d'infrastructures.

**M. Charles Millon.** Très bien !

**M. Yves Fréville.** Vous avez eu raison de vous attaquer au freinage de la dépense, même si les résultats sont encore modestes. La dépense est contenue au niveau de l'inflation. Mais nous savons que c'est à moyen terme, dans la persévérance de l'effort, qu'une gestion efficace des services publics et une utilisation mieux contrôlée et plus équitable des interventions seront atteintes.

Était-il logique, par exemple, que tous les étudiants puissent bénéficier d'une allocation logement sans qu'il soit tenu compte des ressources de leurs parents ? Ne faisons pas de démagogie !

**M. Charles Millon.** Très bien !

**M. Yves Fréville.** A défaut de pouvoir utiliser l'arme des dépenses, comment utilisez-vous l'arme fiscale ? C'est à cette question que je consacrerai l'essentiel de mon propos.

Vous annoncez globalement le maintien du déficit à un niveau élevé, même s'il est réduit d'une vingtaine de milliards par rapport au collectif. Vous avez raison d'attendre, pour le réduire, que les impôts accompagnent la reprise de l'activité.

Pour apprécier la portée de ce déficit de 300 milliards, il ne faut pas, naturellement, oublier l'héritage.

**M. Henri Emmanuelli.** Pas vous !

**M. Yves Fréville.** Que nous dit en effet, monsieur Emmanuelli, la SROT de juillet 1993, qui vient d'être publiée ? Que lit-on, à la fin de ce mois, dans ce qu'on appelle la situation résumée des opérations du Trésor ? Que le solde d'exécution de la loi de finances, avant collectif, s'élevait à 416 milliards de déficit. Que le dérapage par rapport aux prévisions de juillet 1992 était de 170 milliards. Que le déficit des comptes sociaux avait contraint l'Etat à verser en fin de mois une avance de 80 milliards à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale.

Par quel aveuglement le Gouvernement précédent avait-il pu laisser les comptes sociaux se détériorer à ce point ?

A ceux, nombreux aujourd'hui encore à cette tribune, qui estiment que le relèvement de la CSG a un effet restrictif, je répondrai qu'il ne faut pas comparer la hausse de la CSG à la réduction de l'impôt sur le revenu. La vraie question est de savoir s'il est normal que les comptes sociaux soient en déficit et les dépenses sociales en constante expansion.

**M. Henri Emmanuelli.** Alors, réduisez les dépenses au lieu de les augmenter ! Cessez de faire de la démagogie !

**M. Yves Fréville.** Une fois ce constat établi, il fallait construire. Et vous avez fait le bon choix, messieurs les ministres, celui qui consistait à ne pas réduire à tout prix le déficit budgétaire au risque d'aggraver la récession.

La conséquence en est sévère, car le budget est bâti sur une prévision de recettes fiscales nettes avant prélèvement de 1 238 milliards, montant pratiquement identique à celui de 1991. C'est ainsi la quatrième année de stagnation des recettes fiscales que nous connaissons.

Cette prévision modeste apparaît pourtant irréaliste à certains, au vu du taux de croissance annoncé de 1,4 p. 100. De ce point de vue, il est utile d'analyser

l'énorme erreur de prévision commise l'année dernière. M. Malvy, en 1992, avait très correctement posé la question de fond : « L'investissement des entreprises va-t-il reprendre en 1993 ? » Mais la réponse qu'il avait donnée était mauvaise : « Pour ma part, je considère qu'il va reprendre. » L'investissement, en effet, n'a pas repris. Cette année, en revanche, grâce à la politique mise en œuvre par le Gouvernement, cette chute de l'investissement est enrayerée : les comptes du deuxième trimestre marquent une croissance zéro.

Le problème n'est donc plus de savoir si nous avons atteint le fond de la dépression, mais simplement de savoir quand la reprise aura lieu. Se produira-t-elle en début d'année, comme le Gouvernement le souhaite ? Ou bien aurons-nous une année plate ? Je pense, moi, que la prévision gouvernementale est réalisable, bien qu'elle s'établisse à partir d'une situation économique très difficile.

En effet, la consommation, du fait de la stagnation des revenus, ne pourra reprendre qu'en s'alimentant de la désépargne. L'investissement devra être supporté par le déstockage. Les exportations devront tirer la croissance, si la reprise attendue de l'économie allemande se fait sentir.

**M. Henri Emmanuelli.** Et votre franc, monsieur Alphandéry, où en est-il ?

**M. Yves Fréville.** Est-ce réalisable ? Vous bénéficiez, monsieur le ministre, d'un élément très favorable pour laisser jouer les stabilisateurs automatiques : le desserrement de la contrainte des taux. Mais, il ne suffit pas que les taux baissent pour que l'investissement reprenne ; ce n'est qu'une condition nécessaire. Dans le SME à bande élargie que nous connaissons, les taux français à long terme ont rejoint, pour la première fois, les taux allemands.

**M. Henri Emmanuelli.** Tout va bien !

**M. Yves Fréville.** Le taux à long terme de 6 p. 100 est très attractif ; jamais, depuis vingt ans, il n'a été aussi bas. Aux entreprises et à l'économie tout entière de se déporter maintenant du court terme vers le long terme.

**M. Henri Emmanuelli.** C'est la déflation !

**M. Yves Fréville.** Tel est l'enjeu de la politique menée par le Gouvernement. Et il ne faut pas, par une politique de baisse abusive et à tout vat des taux à court terme, arriver à détruire ce capital de confiance engrangé par le Gouvernement, qui a eu pour effet de supprimer la prime de risque sur le long terme. Voilà le premier argument en faveur d'une reprise rapide de l'économie.

**M. Charles Millon et M. Charles de Courson.** Très bien !

**M. Yves Fréville.** J'en vois un second dans le fait que votre politique utilise au mieux la marge de manœuvre extrêmement restreinte que vous avez pu reprendre en matière de fiscalité. L'évolution spontanée des recettes s'élève à 41 milliards, dont 14 au titre de la TIPP. C'est très peu. Vous l'utilisez presque pour moitié, à hauteur de 19 milliards, à relancer la consommation et l'investissement des ménages, et vous le faites de la façon la plus adéquate qui soit. Au lieu de prendre des mesures spécifiques, comme on l'a fait très souvent au cours des années récentes, vous avez su procéder à une réforme complète d'un impôt sur le revenu qui était totalement obsolète. Voilà une bonne politique.

Bien sûr, certains diront qu'il aurait mieux valu faire porter l'effort sur les entreprises. Mais l'effort de reconstitution de la trésorerie des entreprises a été nettement engagé, d'une part en supprimant le décalage d'un mois du remboursement de la TVA en utilisant les ressources

de l'emprunt Balladur, d'autre part en aménageant le plafonnement de la taxe professionnelle. Ce que les entreprises demandent maintenant, ce n'est pas tant de nouvelles réductions d'impôts que des carnets de commande bien remplis. C'est donc à juste titre que le Gouvernement a choisi de réduire l'impôt sur le revenu pour relancer la consommation.

**M. Louis Pierre.** Pourquoi ne pas augmenter les salaires ?

**M. Yves Fréville.** Il restera bien sûr à réutiliser au mieux l'argent des SICAV inonétaires et je ne verrais aucun inconvénient à ce qu'il vienne financer l'investissement des entreprises, de la même façon que la réduction de l'impôt sur le revenu doit permettre de relancer l'investissement des ménages.

Je me permettrai maintenant, monsieur le ministre, de vous adresser non pas une critique, mais une remarque d'ensemble sur les rapports qui doivent exister entre la fiscalité de l'Etat et celle des collectivités locales.

**M. Henri Emmanuelli.** Faites, cher ami !

**M. Yves Fréville.** Ecoutez-moi jusqu'au bout, cher collègue !

Le projet de budget modifie le partage des ressources entre l'Etat et les collectivités locales. Hors impôts transférés - les droits de mutation - il est parfaitement exact que l'ensemble des ressources transférées aux collectivités locales diminue de 0,6 p. 100. Est-ce totalement justifié ? Même si je reconnais qu'au cours des années récentes ce partage a été biaisé, et même fortement biaisé en faveur des collectivités locales - ne serait-ce que du fait de la surestimation du taux de croissance du PIB - je pense qu'en ce domaine il faut raison garder. Et je voudrais faire deux remarques : l'une pour 1994, l'autre pour les années ultérieures.

Pour 1994, il serait contraire aux objectifs que vous poursuivez et que j'approuvais il y a un instant de ne pas garantir aux ressources transférées de l'Etat aux collectivités locales un rythme de croissance équivalent à la hausse des prix. C'est pourquoi d'ailleurs vous avez indexé la DGF à 2 p. 100. A mon sens, cette indexation de 2 p. 100 devrait valoir pour l'ensemble des prélèvements sur recettes au profit des collectivités locales. Par quels moyens il faut y procéder, on le verra ensuite. Je pense qu'une priorité devrait être accordée au relèvement des remboursements du fonds de compensation de la TVA, mais je comprends bien qu'il faut respecter aussi des critères d'équité entre les collectivités locales. L'important est que l'ensemble des dotations versées aux collectivités locales augmente de 2 p. 100.

Cette mesure, je le sais, coûtera 3 milliards et demi de plus au budget. Mais je la propose dans l'optique d'une réforme globale à venir des relations fiscales entre l'Etat et les collectivités locales. Il est indispensable, en effet, d'atténuer le caractère fortement cyclique de l'aide attribuée aux collectivités locales. Lorsque tout va bien, on l'augmente de 8 p. 100, voire 10 p. 100 - c'est arrivé parfois à tort, parfois à raison. Lorsque tout va moins bien, on la mesure chichement. Ainsi les collectivités locales, surtout si on leur transfère des ressources qui ne devraient pas leur revenir comme les droits de mutation, lesquels explosent en période d'expansion et disparaissent en période de récession, sont conduites mécaniquement à établir des plans de prévision à long terme de croissance de leurs dépenses. Et leur situation devient extrêmement délicate à court terme.

C'est pourquoi il serait nécessaire de fixer une norme permettant de stabiliser l'évolution des recettes locales émanant de l'Etat, afin d'éviter qu'elles ne croissent trop vite en période d'expansion et qu'elles ne diminuent en période de récession. Un moyen très simple consisterait, par exemple, à les indexer sur la moyenne de la croissance des cinq années précédentes. On parviendrait ainsi à réduire le caractère cyclique de l'aide et à rétablir les relations de confiance indispensables entre l'Etat et les collectivités locales.

Messieurs les ministres, j'ai essayé de parler un langage de vérité parce que je considère que ce budget est un budget de vérité. Vous ne camoufflez pas, comme vos prédécesseurs, le déficit budgétaire. Vous l'annoncez clairement. Il ne résulte pas d'une gestion laxiste des dépenses. Il doit permettre la reprise de l'activité économique. La crédibilité de votre budget aujourd'hui, c'est la confiance retrouvée pour demain. Et nul doute que ce sera la croissance pour après-demain. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Marc Ayrault.

**M. Jean-Marc Ayrault.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, il y a toujours, lors de la discussion du budget - c'est l'un des « trucs » employés par tous les ministres qui se succèdent à ce poste - des abcès de fixation et des polémiques rituelles. Ces deux techniques, ces deux astuces, permettent d'éviter les débats de fond.

L'une de ces polémiques porte, presque toujours, sur la véracité des comptes. Le projet de budget pour 1994 ne déroge pas à cette règle. D'autres orateurs en ont traité, ou en traiteront. Il est vrai que, cette année, monsieur le ministre du budget, vous faites fort, vraiment très fort en la matière.

Quant à l'abcès de fixation, il est constitué par les mesures qui frappent les finances des collectivités locales. La grogne est générale, on vient de l'entendre encore, et sur tous les bancs de cette assemblée. Les dispositions prévues, vous le savez pour l'avoir entendu à travers l'expression des associations de maires, sont intolérables. Nous verrons bien quel sera, en fin de compte, le comportement des députés de la majorité qui, d'un côté, soutiennent ici la position du Gouvernement et, de l'autre, la contestent dans leur circonscription en tant qu'élus locaux.

Je voudrais, pendant les quelques minutes dont je dispose, aborder le débat sous un angle plus général.

Monsieur le ministre de l'économie, l'une des questions essentielles qui se pose lorsqu'on examine une loi de finances est de savoir si elle répond aux nécessités du moment. Pour y répondre, encore convient-il de porter un jugement sur la politique économique de l'Etat, dont la loi de finances n'est qu'un des instruments.

Or votre politique économique est obscure. Elle semble hésiter entre le souci de relancer la machine économique et celui de rétablir les grands équilibres financiers.

**M. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie.** Les deux ne sont pas incompatibles !

**M. Jean-Marc Ayrault.** A vrai dire, la question est plutôt celle-ci : la politique du Gouvernement permet-elle de lutter contre la crise, de faire reculer le chômage, donc de rétablir les finances publiques ? Plus précisément encore : le Gouvernement a-t-il tiré toutes les leçons de la crise monétaire de cet été ?

De nombreux économistes libéraux, dont vous vous réclamez souvent, répondent eux-mêmes à cette question par la négative. D'après eux, les anticipations récessionnistes des agents économiques influent sur la structure des taux d'intérêt en poussant les taux longs vers la baisse et les taux courts vers la hausse, sujet qu'a abordé tout à l'heure M. Fréville, mais sous un autre angle.

Les pouvoirs publics ont la possibilité d'agir sur ce comportement par la politique monétaire.

Si les autorités monétaires relèvent leurs taux d'intervention sur le marché monétaire, elles provoquent, par contagion, une hausse des taux d'intérêt à court terme. Une telle politique encourage les anticipations déflationnistes et consolide la récession.

Or, malgré les possibilités qu'offre l'élargissement des marges de fluctuation dans ce qui subsiste du SME, le Gouvernement agit sur le marché des changes de façon à maintenir le franc autour de 3,48 francs à 3,50 francs pour un deutschemark. Ainsi freine-t-on la baisse des taux nécessaires à la reprise économique. Ainsi rend-on problématique un renversement de tendance du marché de l'emploi. Ainsi rend-on aléatoire un assainissement des finances publiques.

Aux tenants de cette thèse, le Gouvernement répond que la seule baisse des taux ne peut suffire à entraîner une reprise de l'économie et fait valoir - ce qui est exact - que depuis le mois d'avril les taux à court terme ont baissé sensiblement.

**M. le ministre de l'économie.** De quatre points !

**M. Jean-Marc Ayrault.** Cette réponse est paradoxale, puisque les deux termes de l'explication que vous donnez se contredisent logiquement. De surcroît, les taux courts restent supérieurs aux taux longs, si bien que la réponse du Gouvernement n'est guère convaincante, d'autant que l'on a observé, sur la période récente, qu'une telle structure des taux laisse présager une récession durable : quatre, cinq, six trimestres encore.

Dans ces conditions, on s'explique pourquoi les principaux instituts de conjoncture considèrent que la croissance de l'économie française en 1994 sera moitié moins élevée que celle retenue par le rapport économique et financier annexé à la loi de finances. De ce fait, enfin, on peut être sceptique sur la maîtrise du déficit des finances publiques.

Alors pourquoi le Gouvernement mène-t-il une telle politique ? A-t-il des informations - dont nous ne disposons pas - sur le comportement, dans les deux ou trois mois qui viennent, de la Bundesbank ? La Communauté économique européenne est-elle à même de rapprocher la politique économique et monétaire des Etats membres au point de donner des signes positifs au marché ? Ou bien sommes-nous entrés dans une zone d'incertitudes telles au niveau européen que viser autre chose qu'une neutralité monétaire et budgétaire serait insulter l'avenir ? A-t-on peur de briser définitivement l'Europe en pratiquant en France une baisse des taux permise par les marges de fluctuation laissées à notre monnaie ?

Si tel était le cas, mieux vaudrait le dire et l'expliquer à ceux que le chômage frappe. La vérité, me semble-t-il, est toujours préférable aux demi-vérités ou aux demi-mensonges. Mieux vaudrait aborder franchement ce qu'il convient d'appeler la crise de l'Europe plutôt que de laisser celle-ci dégénérer en crise générale de confiance dans l'Europe. Vous savez d'ailleurs bien que des forces politiques, y compris dans la majorité, agissent sur les bases du national-populisme et que cela est dangereux.

Le Gouvernement se plaît à cultiver une image de mesure et de bon sens. Cela semble lui réussir, en tout cas provisoirement, dans les sondages. Mais ces derniers font-ils partie des fondamentaux de notre économie? J'ai le sentiment que vous hésitez à la croisée des chemins. Je ne dis pas que cette hésitation ne repose pas sur des raisons honorables. J'affirme qu'il est préférable de dire que l'on hésite plutôt que de tenter de faire croire que l'on décide.

Tout me porte à croire que le Gouvernement a choisi de ne pas choisir. Est-ce gouverner? Quelqu'un a déjà répondu à cette question par la négative. Mais je pressens que Pierre Mendès France ne fait pas partie du corpus idéologique du Gouvernement, ce qui n'est pas pour m'étonner. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Pascallon.

**M. Pierre Pascallon.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, nous savons bien que si rien n'est fait pour inverser la tendance lourde et préoccupante de l'évolution du chômage, ce dernier va malheureusement continuer à augmenter rapidement en France au cours des prochaines années. Il faut donc tout tenter pour obtenir le plus vite possible un arrêt de la dégradation de l'emploi, ce qui serait déjà très satisfaisant.

Différentes pistes sont à explorer pour ce faire et tel a été en partie le cas dans le cadre du projet de loi quinquennale pour l'emploi adopté il y a quelques jours dans cet hémicycle.

L'une des pistes privilégiées, et à privilégier, pour l'emploi reste, qu'on le veuille ou non, au risque de paraître très traditionnel, la croissance. Il est, en effet, indéniable que l'emploi est lié et reste bien lié à l'activité économique, qu'il s'agisse du maintien de l'emploi existant ou de la création d'emplois.

Où en est-on donc pour ce qui concerne la croissance? Nous savons que nous devrions connaître cette année un recul du PIB de l'ordre de 1,5 p. 100. Nous savons aussi que le Gouvernement table, pour 1994, sur une croissance de 1,4 p. 100. Convenons qu'il ne s'agit pas là d'un taux très satisfaisant du point de vue de l'emploi, puisque, nul ne l'ignore, un taux de croissance de l'ordre de 3 p. 100 est nécessaire pour que la lutte contre le chômage commence à être efficace.

Il convient donc que le projet de loi de finances pour 1994 apporte, si possible, un soutien encore plus actif à la conjoncture et favorise encore mieux la reprise de l'activité économique dont nous avons tant besoin pour l'emploi.

Certes, cela n'est pas facile, car chacun sait que le budget pour 1994 doit s'efforcer de concilier deux objectifs qui sont en partie inconciliables. Il doit d'abord contribuer au redressement des finances publiques, si fortement dégradées. Il le fait en instaurant une politique de rigueur pour les dépenses et en imposant une baisse, même si elle est légère, du déficit. Il doit ensuite favoriser la relance, le pari d'une relance, même faible, étant fondé sur une reprise de la consommation en faveur de laquelle il prévoit une réduction sur le revenu de l'ordre de 19 milliards de francs.

Puisque le consommateur continue à se dérober, freiné dans son désir d'acheter par l'augmentation de la CSG et par bien d'autres mesures, je veux plaider à mon tour pour l'anticipation de cette réduction de l'impôt sur le revenu et sa mise en œuvre dès le début de 1994.

Néanmoins, cela ne sera pas suffisant pour doper l'activité, pour sauvegarder, sinon créer, des emplois, compte tenu de la durée et de la gravité de la récession économique dont l'ampleur a été et continue d'être sous-estimée, ce que je regrette.

Comment donc, dans le cadre de ce projet de budget « muscler » la relance - passez-moi l'expression - sans pour autant aggraver encore un déficit que les prévisions estiment déjà à 300 milliards de francs?

On pense en général aux mesures en faveur des PME - souvent évoquées et souvent mises en œuvre - mais je voudrais surtout plaider pour que l'on reprenne la piste tracée dans le collectif budgétaire du printemps dernier, à savoir la volonté de relancer le bâtiment et les travaux publics, les efforts en faveur de ces deux secteurs méritant toute notre attention, compte tenu de leurs caractéristiques. En effet, les pouvoirs publics peuvent y agir avec une efficacité certaine.

Dans cette perspective, nous croyons notamment qu'il est indispensable, comme cela a été préconisé, sous plusieurs formes par certains - dont le rapporteur général du budget - de mettre en place un fonds d'action conjoncturelle, doté de quelque 30 milliards de francs, grâce au surplus des privatisations ou à des privatisations supplémentaires. Prenant le relais du plan de relance du printemps dernier, ce fonds permettrait de donner un véritable coup de pouce à la réalisation de grandes infrastructures qui sont nécessaires à notre pays, qu'il s'agisse d'autoroutes, de TGV, etc.

Ce point est capital. En effet, en période de crise profonde - et nous y sommes - lorsque l'investissement privé est défaillant par manque de perspectives de rentabilité suffisante, c'est à l'investissement public de jouer le rôle de « premier de cordée », selon l'heureuse expression d'Alain Barrère, afin de permettre une amélioration de l'environnement économique puis, dans son sillage, la reprise de l'investissement productif privé.

Encore faut-il, pour espérer une reprise durable et forte de ce dernier, nécessaire à la croissance, qu'existent à moyen et long termes des perspectives de débouchés, qu'il existe une demande satisfaisante et bien orientée pour nos entreprises. Malheureusement, cela n'est pas acquis, à cause, surtout, de la crise démographique sans précédent que connaît notre pays comme tout l'Occident.

C'est pourquoi je demande instamment que des mesures soient adoptées sur le plan démographique. Je souhaite, en particulier, que soit prise en considération notre proposition de loi tendant à créer un salaire parental de libre choix. Il s'agit d'une priorité nationale, au même titre et sur le même plan que l'emploi, d'autant que ces deux priorités sont intimement liées. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. François Baroin.

**M. François Baroin.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, dans un contexte international difficile, marqué par un net ralentissement de la croissance, que ne compense pas la timide reprise aux États-Unis, le Gouvernement a dû, dans le cadre du projet de loi de finances pour 1994, opérer des choix et arbitrer entre des priorités.

On doit à la vérité de dire que la situation financière et budgétaire que le Gouvernement a trouvée dès sa mise en place a de quoi contribuer à nourrir des inquiétudes quant à la remise rapide à niveau de nos grands équilibres.

Devant une telle situation, la prudence ou la timidité, comme on a pu l'entendre au cours de ces dernières vingt-quatre heures, peut parfois prédominer. A mon sens, le projet de loi de finances que le Gouvernement propose innove et, sans résoudre naturellement tous les problèmes, parce qu'on ne peut pas tous les régler d'un seul coup de baguette magique, amorce un redéploiement dynamique des moyens nécessaires à un Etat moderne.

Je voudrais, en quelques minutes, insister sur les mesures qui, à mon sens, représentent de véritables avancées; tout particulièrement dans un domaine qui me semble être une priorité nationale - je crois qu'elle est comprise comme telle - l'aménagement du territoire.

Comme première avancée, le Gouvernement propose pour la première fois depuis 1959 - on l'a dit et répété -, une véritable réforme de la fiscalité. Nombre de nos concitoyens, monsieur le ministre du budget, vous en sauront gré et vous le savez bien.

**M. Jean-Pierre Brard.** Ceux qui ont déjà les poches pleines !

**M. François Baroin.** En effet, aux déficits chroniques des différents régimes de sécurité sociale s'est associée, pendant longtemps, la complexité inextricable de notre impôt sur le revenu. Doit-on rappeler qu'il existe actuellement plus de 150 mesures de déductions diverses, de minorations, de majorations? Tout cela rend bien souvent notre système d'imposition absolument incompréhensible.

Il est actuellement très lourd et finalement assez peu productif. C'est pourquoi nous soutenons votre projet de réduire les impôts en les allégeant de 19 milliards de francs. C'est un début, mais cela concerne tout de même, rappelons-le, plus de 90 p. 100 des contribuables, en particulier les ménages à revenus moyens et les familles.

Parallèlement, nous sommes également favorables aux mesures fiscales que vous prenez ou que vous avez déjà prises en faveur des entreprises, notamment la suppression du décalage d'un mois du remboursement de la TVA; je n'y reviens pas.

Il n'en demeure pas moins que l'un des phénomènes les plus inquiétants aujourd'hui, dans notre pays, demeure la faiblesse de la demande. La réduction de dix-neuf milliards de l'impôt sur le revenu - on vient d'en parler - associée à une réforme de l'épargne, peut certes amorcer une redynamisation. En revanche, ces deux mesures ne suffisent pas, à elles seules, pour relancer l'activité. Nous en sommes tous conscients.

Une réforme fiscale plus ambitieuse devra naturellement, dans les prochaines années, venir compléter le dispositif, premier pas dans une très bonne direction.

La deuxième avancée du projet gouvernemental est la volonté de maîtriser les dépenses publiques. En la matière, le Gouvernement s'engage à mettre fin à la dérive observée ces dernières années - doit-on le rappeler? - ce qui est une bonne chose, tant le contrôle de celle-ci avait, depuis quelques années, tendance à nous échapper.

Cela apparaît encore davantage comme une nécessité, lorsque l'on considère la charge de la dette rapportée aux recettes fiscales de l'Etat. En représentant 18 p. 100 des recettes prévisionnelles, celle-ci demeure tout de même très préoccupante.

La troisième avancée réside dans le redéploiement des activités de l'Etat autour de ses fonctions régaliennes, d'une part, et du renforcement de la cohésion sociale, d'autre part.

S'agissant de ses fonctions régaliennes je donnerai deux exemples, qui vont dans le bon sens : la création de trois mille nouveaux postes d'appelés chargés de seconder les dispositifs de police sur la voie publique; l'accroissement sensible et significatif du budget de la justice - plus de 4 p. 100.

En ce qui concerne la stimulation de l'activité et le renforcement de la cohésion sociale, des efforts très sensibles sont accomplis en matière d'emploi, puisque plus d'un million de contrats ou de stages seront proposés dès l'an prochain aux demandeurs d'emploi, ainsi que dans les secteurs de l'éducation - qui reçoit 60 p. 100 des 16 milliards d'augmentation du projet de budget pour 1994 - des aides aux adultes handicapés et de la lutte contre toutes les formes d'exclusion.

Non, vraiment, ni la prudence ni la timidité ne sont au rendez-vous de ce budget. Je renais à le souligner.

Permettez-moi à présent d'insister sur la question fondamentale de l'aménagement du territoire. La nécessité d'en traiter n'a pas échappé au Gouvernement. Après le grand débat national lancé par M. Charles Pasqua et les premières mesures annoncées lors du Comité interministériel d'aménagement du territoire de Mende, nous devrions avoir une grande loi d'orientation à l'horizon de 1994.

Il nous faut, dans ce domaine plus encore qu'ailleurs, anticiper, parce que nous savons que la reconquête du territoire est une priorité nationale, parce que nous savons qu'en toile de fond de ce grand débat, il y a les douloureuses négociations du GATT, parce que nous savons que la réforme de la PAC du 21 mai 1992 impose des sacrifices : nos agriculteurs, sacrifices qui ne sauraient être durables sans compensations à moyen et à long termes.

J'observe avec beaucoup d'intérêt que le budget de l'aménagement du territoire augmentera de 18,5 p. 100. C'est, indiscutablement, une très bonne chose. Il y a tant à faire, en matière de soutien à l'activité économique en milieu rural, de soutien aux petits commerces, à l'artisanat, au logement, bref à tout ce qui fait la diversité, dont la richesse, de nos campagnes.

Tous les colloques sur l'aménagement du territoire resteront lettre morte si l'on ne consent pas d'efforts financiers suffisants pour permettre d'assurer le maintien des agriculteurs sur leurs terres et de faire ainsi travailler l'amont et l'aval agricoles, donc la ruralité dans son ensemble.

J'ajoute, et vous le savez bien, parce que c'est une question d'actualité - je crois que le Premier ministre s'exprimera sur ce sujet demain - que l'acceptation du volet agricole des accords du GATT condamne radicalement tout texte de loi visant à la reconquête de notre territoire, car le mal sera fait et il sera malheureusement trop profond. Voilà pourquoi il nous faut dès à présent préparer l'avenir et mettre en place ou favoriser le développement de nouvelles filières. Vous le savez, les Américains ont quelques longueurs d'avance sur nous, les Européens, concernant les voies d'avenir pour l'agriculture que constituent en particulier les productions non alimentaires.

Au premier rang de ces débouchés non alimentaires se trouvent les biocarburants. Des mesures ont été prises avant l'été. J'en rappellerai deux : l'augmentation de 600 francs par hectare de la prime à la jachère industrielle et le relèvement de la TIPP. Je ne vous cache pas que, en tant qu'automobiliste citoyen, je la supporte, je la comprends parce que je connais l'urgence du redressement de l'assainissement de l'économie française, mais

que, en tant que responsable politique, favorable au développement des biocarburants en France, je ne peux que m'en féliciter.

Les premières conditions sont réunies aujourd'hui pour que ces filières puissent se développer. Mais il nous faut aller plus loin, notamment en accélérant l'obtention des agréments d'Etat pour la mise en place, le plus rapidement possible, des différentes unités dès à présent opérationnelles pour produire sur le plan industriel des biocarburants.

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Très bien !

**M. François Baroin.** Un mot simplement pour conclure sur ce chapitre, ô combien important, de l'aménagement du territoire nous en sommes tous conscients ici.

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Tout à fait !

**M. François Baroin.** S'agissant des concours de l'Etat aux collectivités locales - nombre de mes collègues l'ont rappelé - si l'indexation de la DGF sur l'indice prévisionnel des prix marque une cohérence certaine, il convient en revanche, à mon avis, d'améliorer les propositions initiales de ce projet de loi sur la diminution du taux de remboursement de la TVA et sur le fonds de péréquation de la taxe professionnelle. J'ai cru comprendre qu'il y aurait des gestes et des avancées significatives en la matière et je tenais à vous en remercier.

**M. Jean-Pierre Brard.** On dit merci après avoir obtenu. Vous n'aurez rien du tout si vous dites merci d'abord !

**M. le président.** Je vous demande de bien vouloir vous approcher de votre conclusion, monsieur Baroin !

**M. François Baroin.** Je m'en approche à grands pas puisque j'y suis, monsieur le président !

Réformer et renouveler, préparer l'avenir et définir des priorités, tels sont, me semble-t-il, les objectifs que le Gouvernement s'est assignés en matière d'aménagement du territoire comme en de nombreux autres secteurs. Il s'agit là d'un point fort de ce projet de loi. C'est la raison pour laquelle, messieurs les ministres, je soutiendrai votre budget. Permettez-moi simplement de rappeler que vous nous trouverez toujours à vos côtés pour être à la fois une force de proposition et, j'en suis sûr, des défenseurs convaincus de votre capacité d'écoute. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Jean-Pierre Brard.** Il est très imprudent. Il s'engage pour l'avenir !

**M. le président.** La parole est à M. Etienne Pinte.

**M. Etienne Pinte.** Messieurs les ministres, après une phase de rigueur justifiée, le Gouvernement s'est engagé dans la voie de la relance par l'investissement. Aujourd'hui, vous nous proposez, dans ce projet de budget pour 1994, la relance par la consommation. Comment en sommes-nous arrivés là ?

Devant la gravité de la montée du chômage, que nous avons trouvée il y a six mois, nous avons pris la décision de faciliter l'investissement et d'abaisser le coût du travail dans les entreprises par l'exonération des charges sociales en cas de création d'emplois ou par le transfert sur le budget de l'Etat d'une partie des cotisations d'allocations familiales dans certaines conditions. C'est un timide

commencement sur le chemin des réalités et de l'efficacité, mais malheureusement - nous le savons tous - cela semble insuffisant puisque le monde de l'entreprise nous répond : « Nous ne pouvons pas investir et créer des emplois faute de commandes nous permettant de produire plus. »

Pour relancer la consommation, vous nous proposez une diminution de l'impôt sur le revenu d'un montant d'environ 20 milliards de francs, pour amorcer ce que j'appellerai le circuit consommation-production-emplois. Vous permettez également aux trois millions de ménages non imposables, titulaires d'un plan d'épargne populaire, de casser leur tirelire, comme vous l'avez déclaré, monsieur le ministre de l'économie et des finances, et de retirer avant l'échéance normale les sommes qu'ils ont placées, c'est-à-dire environ 70 milliards de francs, dont 7 milliards de francs de primes versées par l'Etat. C'est une logique et je souhaite ardemment que vous réussissiez, que nous réussissions.

Permettez-moi cependant de vous proposer une autre logique : au mécanisme de la relance de la consommation par la baisse des impôts ou de la réalisation hypothétique des plans d'épargne populaire, je préférerais celui de la relance de la consommation par la création d'emplois.

Je m'explique.

Je ne crois malheureusement pas que les 20 milliards de francs de disponibilités offerts aux Français qui paient des impôts iront s'investir dans des achats supplémentaires. Je doute également que les 70 milliards de francs de plans d'épargne populaire se débloquent comme par miracle pour se transformer en acquisition de biens durables. Pour une part, les liquidités nouvelles provenant de la réduction de la pression fiscale compenseront les hausses de la contribution générale de solidarité et celles des taxes parafiscales récemment revalorisées. Pour une autre part, elles seront vraisemblablement épargnées par précaution en raison d'un avenir incertain. Savez-vous, messieurs les ministres, qu'une partie de la prime de rentrée scolaire, mesure très heureuse, n'a pas servi à soulager les dépenses des familles modestes et nombreuses, mais a été épargnée ?

Quant aux éventuelles disponibilités offertes par les mesures de libération des plans d'épargne populaire, qui nous dit qu'elles n'iront pas s'investir dans les nouveaux produits d'épargne que vous nous offrez, tels, pourquoi pas ; les privatisations ?

Dans un climat de récession, on ne peut, malheureusement, en même temps, inciter à la consommation, à l'épargne, à l'investissement et à la production. Il faut choisir une priorité. Quant à moi, je choisis la priorité à la création d'emplois.

Dans ce domaine précis, le budget que vous nous présentez me semble trop timide, insuffisant, en un mot insatisfaisant. J'en veux pour preuve la lecture de l'exposé général des motifs du projet de loi de finances pour 1994 : « Les objectifs du budget 1994 sont au nombre de quatre : maîtriser les dépenses, réduire le déficit, soutenir l'activité, donner à l'Etat les moyens d'assurer ses missions essentielles. » Malheureusement, je ne lis à aucun moment le mot « emploi » et j'en suis navré !

**M. le ministre du budget.** Si, il y est à dix reprises !

**M. Etienne Pinte.** Dans les quatre objectifs inscrits au bas de la page 3, le mot « emploi » ne figure pas.

J'ai la conviction que tous les efforts de l'Etat doivent porter sur l'emploi. Cela veut dire que l'essentiel des mesures nouvelles prévues dans le budget doit tendre à la création d'emplois. Cela signifie que la fiscalité doit être directement liée à la création d'emplois elle-même.

**M. le ministre de l'économie.** C'est ce que nous faisons en diminuant les cotisations !

**M. Etienne Pinte.** J'ai ensuite la conviction que l'aide de l'Etat ainsi réorientée vers des gisements d'emplois insuffisamment exploités jusqu'à présent et vers de nouveaux emplois doit être à la mesure du défi que nous vivons : plus de 3 millions de chômeurs !

J'ai enfin la conviction que nous devons mener une politique beaucoup plus volontariste puisque les règles du marché, malheureusement, ont démontré leurs limites.

Il est en effet évident qu'aujourd'hui les entreprises sont incapables de créer à court terme tous les emplois dont nous avons besoin. Seuls les individus, les particuliers, vous et moi, sommes à même de créer une grande partie de ces emplois tant attendus à court terme. A une condition : que chacun d'entre nous soit considéré comme un créateur d'emplois potentiel et soit donc mis sur le même pied qu'un chef d'entreprise qui peut, lui, défalquer de son bénéfice, c'est-à-dire de son revenu, les charges sociales et salariales versées à ses employés.

Je demande donc, messieurs les ministres, que tout créateur d'emplois individuel bénéficie des mêmes droits qu'un créateur d'emplois marchand ou de services. Je sollicite donc que tout créateur d'emplois individuel bénéficie de l'exonération totale - je dis bien « totale » - non seulement des charges sociales, mais aussi des charges salariales. Est-il, en effet, équitable que sur un revenu dont une partie sert à la création d'emplois, les cotisations sociales soient payées deux fois ? Est-il juste qu'une même somme, à partir du moment où elle est versée en salaire, soit imposée deux fois ?

Nous nous sommes déjà très timidement engagés sur cette voie lorsque, en 1987, après bien des débats et arbitrages homériques, j'ai arraché une exonération totale ou partielle des charges sociales patronales pour les personnes âgées de plus de soixante-dix ans, les personnes handicapées et les mères de famille qui avaient créé un ou plusieurs emplois de service. Le précédent ministre du travail a poursuivi dans cette voie en faisant adopter la réduction du revenu imposable d'une partie des cotisations sociales pour toute création d'emploi de service familial.

Ces mesures partielles ont permis, messieurs les ministres, la création de dizaines de milliers d'emplois et le blanchiment, c'est vrai, de milliers d'autres emplois qui s'exerçaient jusque-là dans la clandestinité. Ces dispositions répondent parfaitement aux objectifs du Gouvernement, à nos objectifs, puisqu'elles ont permis de créer des emplois, de soutenir la consommation grâce aux revenus du travail, d'apporter des ressources nouvelles à la sécurité sociale et au budget de l'Etat et d'alléger la charge fiscale des Français créateurs d'emplois.

Elles répondent aussi, à mes yeux, à d'autres finalités, qualitatives celles-là, que sont l'amélioration des conditions de vie des familles, des personnes âgées ou des personnes momentanément ou durablement handicapées. Par conséquent, elles ont contribué et contribuent toujours à la cohésion sociale et à la solidarité.

Alors, monsieur le ministre du budget, pourquoi ne pas amplifier, accélérer, élargir ces mesures qui ont déjà donné, depuis 1987, de si bons résultats ? Pourquoi donner le sentiment de les laisser en jachère ? Comme votre

prédécesseur en 1987, vous me répondrez qu'elles coûtent cher et que vos services - c'est ce qu'on m'avait dit à l'époque - y sont hostiles.

Je ne demande pas, bien sûr, que la totalité des charges sociales et salariales soient déductibles de l'impôt sur le revenu en une seule fois. Je demande seulement que vous poursuiviez l'œuvre que nous avons commencée en 1987. Je souhaite donc que vous engagiez un vaste mouvement de défiscalisation en faveur de la création d'emplois de proximité, familiaux et de services sociaux. Pour y parvenir, il convient de faire preuve d'efforts, d'esprit de création et de volonté. J'ai déposé ce soir des amendements en ce sens ; j'ose espérer que vous les retiendrez.

Quant à l'entreprise, il faut l'aider à se remettre en position de redémarrer, le moment venu, dans de bonnes conditions de compétitivité, interne et externe. Cela suppose de sa part - c'est vrai - une profonde réorganisation de ses méthodes de gestion afin d'offrir du travail à plus de salariés pour une même quantité de travail sans que cela lui coûte plus cher. Il s'agit de compenser une augmentation vraisemblable des coûts due à une nouvelle organisation du travail par une diminution beaucoup plus significative des charges sociales. Cela exige donc de l'Etat, comme vous avez commencé de le faire, non seulement un effort accru de prise en charge des cinq points de cotisations d'allocations familiales, mais aussi - ne faut-il pas y songer - à la prise en charge partielle ou totale des cotisations d'allocations de chômage, soit l'équivalent d'un transfert sur le budget de l'Etat d'une dizaine de points de charges sociales ? Cela - je le reconnais - coûte relativement cher, mais réfléchissons un instant sur ces réalités et ces chiffres.

Le budget des allocations familiales se monte à 150 milliards de francs. Vous nous proposez un premier transfert de 8 milliards au titre de l'année 1994. A ce rythme-là, nous en avons pour vingt ans ! Ne pensez-vous pas que le plan quinquennal pour l'emploi aurait pu prévoir un transfert total sur cinq ans, soit l'équivalent de 30 milliards par an ?

Vous me répondrez, une nouvelle fois, que la charge est trop lourde à supporter à ce rythme. Cela me rappelle monsieur le ministre, janvier 1988 : grâce à une bonne gestion, nous avons réalisé 70 milliards de recettes de privatisations et 40 milliards de plus-values fiscales, soit un pactole de 110 milliards de francs qui, pour l'essentiel, ont servi à réduire le déficit budgétaire ou à recapitaliser certaines entreprises nationalisées en déficit. Avons-nous fait tous les bons choix à cette époque-là ? J'en doute. Je demande que nous ne recommencions pas les mêmes erreurs aujourd'hui.

**M. le président.** Monsieur Pinte, je vous demande de bien vouloir conclure.

**M. Etienne Pinte.** Je vais le faire, monsieur le président, mais j'avais encore beaucoup de choses à dire ; je les transmettrai à MM. les ministres.

Voilà une autre approche, une analyse parfois hétérodoxe, une logique quelquefois différente qui sont proposées à votre réflexion, messieurs les ministres. Pardonnez-moi de croire que cette démarche est peut-être plus réaliste, plus dynamique, plus exigeante, plus volontariste.

Une telle révolution pacifique nécessite efforts, imagination et volonté, mais n'est-ce pas à cet exercice que le Premier ministre nous conviait il y a quinze jours, au

moment où nous discutons le plan quinquennal pour l'emploi? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

#### Rappel au règlement

**M. Didier Migaud.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Didier Migaud, pour un rappel au règlement.

**M. Didier Migaud.** Monsieur le président, nous souhaiterions savoir si vous avez décidé de nous faire passer la nuit.

Nous avons tous été raisonnables, notamment les auteurs de motion, qui n'ont pas utilisé la totalité de leur temps de parole. A cette heure, alors que de nombreux collègues nous ont quittés, il serait bien d'interrompre le débat. Je pense que nous tiendrons dans les délais si chacun respecte son temps de parole.

**M. Michel Hunault.** S'il s'en va, il n'y a plus de socialiste !

**M. Didier Migaud.** Nous vous suggérons, monsieur le président, d'interrompre les travaux, sinon nous demanderions une suspension de séance.

**M. le président.** Monsieur Migaud, la conférence des présidents - et votre président de groupe n'a pas manqué de vous en avertir - a décidé que la séance de cette nuit serait prolongée du fait qu'il n'y avait pas de séance demain matin. C'est donc dans le respect de ce que nous avons communément décidé que nous allons entendre encore deux orateurs, M. Zeller et M. Carayon, puis je leverai la séance.

#### Reprise de la discussion

**M. le président.** La parole est à M. Adrien Zeller.

**M. Adrien Zeller.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, je suis à votre disposition. Néanmoins, je m'interroge moi aussi : comment, à une heure trente de la nuit, quatorzième orateur inscrit dans le débat, dire encore des choses originales sur le projet de budget pour 1994 d'un pays qui cherche à retrouver le chemin de la croissance et les voies de la confiance en lui-même ?

Je le ferai d'abord, messieurs les ministres, en vous assurant de mon entier soutien et en apportant mes encouragements à votre action particulièrement difficile. Personne n'a intérêt à ce que votre action échoue, or ce n'est pas sur les bancs socialistes ou communistes que j'ai entendu proposer une alternative à votre politique.

Je le ferai ensuite en vous disant qu'il faut, à mes yeux, aller plus loin dans la réflexion sur la crise, plus loin dans la remise en ordre des finances publiques, plus loin dans la nécessaire et indispensable réforme de ce que j'appellerai globalement l'Etat-providence, plus loin dans le soutien à l'action, à l'initiative et à l'esprit d'entreprise dans cette période de doute.

Pour enrayer la crise, beaucoup pensent à la relance de la consommation des Français, mais constatent la frilosité et l'attentisme des consommateurs qui hésitent à acheter et préfèrent l'épargne de précaution. Je ne suis pas de ceux qui croient qu'il suffit de dire aux Français, à temps et à contretemps : « Dépensez et consommez, la relance se fera et la prospérité reviendra ! » Ce serait trop facile ! Pour les Français qui savent que les temps sont difficiles,

ce langage sonne peut-être faux. De plus, il dévoie la notion même de consommation, qui doit servir à satisfaire des besoins. D'ailleurs, la consommation revient naturellement lorsque la confiance en l'avenir s'établit.

Je crois en revanche à la nécessité absolue de soutenir plus vigoureusement que ne le fait ce budget la création, l'esprit d'initiative, l'esprit d'entreprise et l'investissement. Même dans ces périodes difficiles, il y a des entreprises prospères qui ont des projets mais qui hésitent, qui attendent, paralysées comme les autres par le climat général et par une ambiance médiatique où l'on ne parle, hélas ! que des entreprises qui ne marchent pas ou qui licencient, en oubliant qu'il y en a d'autres, peut-être un tiers, qui marchent bien et qui progressent. Il faut miser sur elles, les aider à surmonter leur attentisme, à concrétiser leurs initiatives. Elles créeront alors des débouchés qui bénéficieront à celles qui marchent moins bien.

C'est la raison pour laquelle j'ai décidé de présenter, en coordination avec un collègue illustre, le président Valéry Giscard d'Estaing, un amendement visant à instaurer une aide fiscale limitée dans le temps pour stimuler les investissements des entreprises notamment immobiliers, qui se sont littéralement effondrés au cours de ces dernières années et qui ont d'ailleurs baissé beaucoup plus que la consommation. Cela me paraît d'autant plus nécessaire que les PMI et les PME françaises ont encore du chemin à faire pour se renforcer et rattraper leurs homologues européennes, notamment allemandes.

Ma deuxième réflexion concerne la nécessité de poursuivre la réforme de l'Etat-providence, aujourd'hui en crise, crise qui est à l'origine d'un dérapage grave et, à mon avis, encore incontrôlé des dépenses sociales. Une grande partie de ces dépenses sont dues à un mauvais usage de l'argent public et donnent lieu à des abus de part et d'autre, usagers et acteurs du système.

Les Français doivent savoir que la sécurité sociale vit à crédit, qu'elle paie les pensions en empruntant et qu'elle rembourse les médicaments en bénéficiant d'avances massives de la Caisse des dépôts. C'est un peu comme si un ménage empruntait pour payer ses loyers et faire ses courses. Ce n'est pas possible durablement.

**M. Yves Fréville et M. Bernard Carayon.** Tout à fait !

**M. Adrien Zeller.** C'est la première fois depuis 1945 que nous sommes dans une telle situation et il n'est pas possible, chacun le sait, chacune le sent, d'augmenter tous les dix-huit mois la CSG et les charges qui pèsent sur le travail et sur l'emploi.

Messieurs les ministres, je sais que vous en êtes convaincus, mais je crois qu'il faut le redire du haut de cette tribune, notre pays ne retrouvera pas la croissance sans une remise en ordre énergique et continue de ses finances sociales, et cela est possible sans déroger au principe de solidarité.

Certes, les groupes d'intérêt, les groupes de pression de toute sorte veilleront et défendront avec acharnement leur situation, mais, en ces temps difficiles, le Gouvernement et notre assemblée doivent savoir prendre leurs responsabilités. Je suis convaincu que les Français peuvent comprendre la nécessité de telles réformes s'ils sont sincèrement attachés à la préservation d'un système social actuellement en grave danger.

Un grand nombre de mes collègues ont souligné la nécessité de soutenir les investissements publics, les grands travaux et les grandes infrastructures. Je partage leur avis, mais il y a aussi dans nos communes de multiples besoins collectifs locaux qui ne sont pas satisfaits. Je ne pense pas seulement aux logements, mais aussi à tout

ce qui pourrait améliorer le cadre de vie, la sécurité, les espaces verts, les services locaux les plus divers. Tout le monde peut imaginer ce qui est à améliorer dans son cadre de vie propre.

Dans ce contexte, je suis, comme de nombreux collègues, défavorable à une partie au moins des dispositifs de restriction des moyens servis aux collectivités locales contenus dans le projet de budget qui nous est présenté. Vous avez laissé entendre, monsieur le ministre du budget, que vous étiez prêt au dialogue pour revenir sur le dispositif prévu, notamment en matière de TVA. Je vous remercie d'avance pour ce que vous pourrez faire.

Dans ce domaine, d'autres l'ont évoqué, notamment mon collègue Yves Fréville, il y a des réformes à faire. Il convient notamment de mieux prendre en compte les différences considérables qui existent entre collectivités locales, non seulement en matière de ressources mais aussi en matière de charges. Je pense naturellement aux villes-centre et aux bourgs-centre, qui ont des charges croissantes, qu'ils n'arrivent très souvent plus à assumer, au bénéfice de leur environnement rural. Ces différences sont très souvent liées au hasard et notamment à la géographie. Ce serait l'honneur de l'Etat que de chercher à les atténuer ou à les compenser. Si les économies que vous serez amené à faire dans le cadre des dotations aux collectivités locales pour 1994 devaient tenir compte de ces disparités et les atténuer, je pourrais entrer dans le débat que vous avez cherché à ouvrir.

En conclusion de ce propos tardif...

**M. Jean Tardito.** Et matinal à la fois !

**M. Adrien Zeller.** ... je dis une fois de plus, messieurs les ministres, en vous apportant notre soutien : ne vous contentez pas de gérer les finances publiques ni même de réformer la fiscalité sur les revenus ou de relancer le logement, toutes réformes que je soutiens ; c'est en profondeur qu'il faut aujourd'hui adapter les structures économiques et sociales de notre pays pour le redresser durablement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Bernard Carayon, dernier orateur de la séance.

**M. Bernard Carayon.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, la France est malade de sa fiscalité. En dépit de 200 ans de réformes administratives et constitutionnelles, notre système fiscal est resté complexe, archaïque, anti-économique. Les taux d'imposition figurent parmi les plus élevés des nations industrielles. L'efficacité du dispositif de contrôle est assurée par des méthodes de connaissance des revenus souvent inconnues parmi les Etats membres de l'OCDE.

Nos prédécesseurs n'auront certes pas contribué à réconcilier les Français avec l'impôt, si l'on mesure la légitimité de celui-ci à l'aune de certaines dépenses engagées par l'Etat au cours des dernières années.

Les Français n'auront en effet retenu de la décennie socialiste qui vient de s'écouler qu'une litanie de gaspillages à l'instar des grands travaux pharaoniques du Président, ou l'ampleur des circuits publics d'alimentation des courtisans.

Monsieur le ministre du budget, je suis bien sûr qu'en construisant la loi de finances qui nous est présentée, vous avez dû vous rappeler que l'argent du contribuable était sacré, parce que la démocratie parlementaire est née du consentement à l'impôt, que le travail de l'homme,

quel qu'il soit, mérite le respect, et, surtout, que les prélèvements publics n'ont de justification que s'ils sont motivés par l'intérêt général.

L'Etat, autrefois, gérait en bon père de famille, avec économie et mesure. Loin d'être seulement une habitude administrative, c'était aussi une habitude sociale. L'argent public était rare parce que l'Etat ne se mêlait pas de tout.

Tel n'est plus le cas aujourd'hui, et l'on doit se féliciter à cet égard du programme de privatisations engagé par le Gouvernement, mais je manquerais à mon devoir si je ne vous rappelais l'insupportable niveau des prélèvements obligatoires dans notre pays, qui contraste avec celui de nos principaux partenaires et concurrents.

**M. Didier Migaud.** C'est sans doute pour cela que vous les augmentez !

**M. Bernard Carayon.** Certes, on pardonnerait à l'Etat d'être gourmand s'il remplissait ses missions à la perfection, ce qui, à considérer telle ou telle grève des services publics ou les difficultés de la justice, permet d'en douter.

Il faut donc redécouvrir le caractère sacré de l'argent du contribuable et dénoncer la mythologie de la dépense publique.

Votre budget répond ainsi à nos préoccupations.

Les dépenses de l'Etat ne progresseront cette année qu'à un niveau inférieur à celui de l'inflation. Je m'en félicite : quand on a le privilège de dépenser l'argent public, il faut se montrer avare, *a fortiori* lorsqu'un Français sur cent est dans une situation de dénuement absolu et que plus de trois millions de nos concitoyens confient leurs espoirs au service public de l'ANPE.

Nous aurions attendu, c'est vrai, des coupes plus claires dans les dépenses de l'Etat, mais vous me répondez, à juste titre, qu'il est bien rare qu'un parlementaire prenne l'initiative d'arbitrer entre les intérêts de la société et celui de ses électeurs au bénéfice des premiers. Notre éminent collègue et prédécesseur André Tardieu a écrit avant la guerre de bien belles pages sur ce sujet !

Je vous invite cependant à prendre l'initiative d'un grand débat national sous la forme d'états généraux de la réforme administrative : il faudra bien des états généraux pour détruire quelques bastilles !

Vous comprendrez par ailleurs que la réforme de l'impôt sur le revenu que vous avez entreprise ait suscité en nous quelques sentiments mêlés.

On ne vous félicitera jamais assez d'avoir conduit une réforme conjuguant simplification et allègement. Que vous ayez porté l'effort en direction des classes moyennes est également à louer. Surtout, vous avez évité l'erreur, traditionnelle depuis trente ans, de réduire l'assiette de cet impôt qu'exècre un Français sur deux, celui qui le paie, et qui indiffère l'autre, celui qui n'y est pas soumis.

De grâce, allons plus loin ! Et si vous ne pouvez le faire en ces temps de pénurie et de déficits, donnez au moins l'espoir aux Français, comme on a pu le donner depuis des années aux entreprises, dont l'impôt sur les sociétés a été fortement réduit, que vous vous assignez comme objectif d'aligner notre fiscalité sur celle de nos partenaires européens.

Il n'est pas moral que le prélèvement fiscal sur le revenu, au hasard d'un saut de tranche, vous fasse passer de l'enfer au purgatoire, quand ce n'est pas l'inverse.

Il n'est pas moral que, par le jeu des exonérations, la charge de cet impôt soit concentrée sur un si petit nombre de contribuables, 5 p. 100 de ces derniers s'acquittant de plus de 50 p. 100 du total, d'autant que l'impôt ne pèse par définition que sur ceux qui ne peuvent

ou ne savent accéder aux chemins de l'évasion fiscale. En ce sens, la baisse de l'impôt est non seulement une obligation morale et une nécessité économique, mais aussi un impératif social.

Si vous souhaitez redonner aux Français le goût de jouir des fruits de leur travail, ainsi que celui d'investir, c'est-à-dire de fournir à leurs enfants les moyens d'une sécurité matérielle, soyez encore plus ambitieux.

Je ne vous demande pas un « grand soir fiscal », car nous savons que les révolutions génèrent au moins autant d'illusions et d'injustices que de progrès, mais les contribuables de France sont lassés d'un système fiscal qui prélève plus que l'État ne semble leur redistribuer. Vous ne pourrez donc leur demander des efforts qu'à proportion de ceux que vous imposerez aux administrations.

Je vous invite donc une fois encore, monsieur le ministre, à développer votre réflexion, de concert avec le Parlement et, pourquoi pas, avec les usagers du service public, sur l'évaluation des méthodes de gestion et des structures de l'État. Serait-il anormal, par exemple, que les patrimoines publics fassent l'objet d'une gestion comparable à celle des patrimoines des entreprises ou que les gaspillages publics soient plus systématiquement sanctionnés alors même que chacun connaît le sort des rapports successifs de la Cour des comptes ?

Vous ne pouvez faire l'économie de ces réformes car l'État, *a fortiori* en période de crise, n'a pas droit à l'erreur. Dans cette ambition nationale, les parlementaires trouveront une motivation nouvelle à leur charge alors que l'opinion publique cultive à l'égard de l'impôt autant d'énervernement que de fatalisme.

Votre gouvernement, qui a le soutien massif du pays et de cette assemblée, a désormais les moyens politiques d'une vaste réforme fiscale et l'occasion historique de réconcilier les Français avec l'impôt et avec l'État. Pouvons-nous, monsieur le ministre, avoir d'autres ambitions ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. le président.** La suite de la discussion générale est renvoyée à la prochaine séance.

3

### DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI CONSTITUTIONNELLE

**M. le président.** J'ai reçu, le 12 octobre 1993, de M. Etienne Pinte, une proposition de loi constitutionnelle tendant à compléter l'article 61 de la Constitution.

Cette proposition de loi constitutionnelle, n° 593, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

4

### DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE RÉSOLUTION

**M. le président.** J'ai reçu, le 12 octobre 1993, de M. Bernard Carayon, rapporteur de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes, une proposition de résolution sur la proposition de règlement (CEE, Euratom) du Conseil modifiant le règlement du Conseil 1552/89 portant application de la décision 88/376/CEE, Euratom relative au système des ressources propres des Communautés (n° E-91), déposée en application de l'article 151-1 du règlement.

Cette proposition de résolution, n° 594, est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

J'ai reçu, le 12 octobre 1993, de M. Bernard Carayon, rapporteur de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes, une proposition de résolution sur le projet de budget général des Communautés européennes pour l'exercice 1994 (n° E-124), déposée en application de l'article 151-1 du règlement.

Cette proposition de résolution, n° 595, est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

5

### DÉPÔT DE RAPPORTS D'INFORMATION

**M. le président.** J'ai reçu, le 12 octobre 1993, de M. Bernard Carayon, un rapport d'information, n° 592, déposé par la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes sur le projet de budget général des Communautés européennes pour l'exercice 1994 (n° E-124) et sur la proposition de règlement concernant les paiements du FEOGA - Section « Garantie » (proposition de règlement (CEE, Euratom) du Conseil modifiant le règlement du Conseil 1552/89 portant application de la décision 88/376/CEE, Euratom relative au système des ressources propres des Communautés (n° E-91).

J'ai reçu, le 12 octobre 1993, de M. Robert Pandraud, un rapport d'information, n° 591, déposé par la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes sur les propositions d'actes communautaires soumises par le Gouvernement à l'Assemblée nationale du 13 juillet au 27 septembre 1993 (n° E-92 à E-110).

6

### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Aujourd'hui, à quinze heures, première séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de la discussion générale et discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1994, n° 536 (rapport n° 580 de M. Philippe Auberger, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

A, vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

Les explications de vote et le vote sur l'article d'équilibre (art. 25), en seconde délibération, du projet de loi de finances pour 1994 auront lieu par scrutin public le mardi 19 octobre 1993, à neuf heures trente, le vote sur l'article d'équilibre en première délibération étant intervenu le vendredi 15 octobre.

La séance est levée.

(La séance est levée, le mercredi 13 octobre 1993, à une heure quarante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,  
JEAN PINCHOT

**RECTIFICATIF**

Au Journal officiel (Débats parlementaires, Assemblée nationale), n° 57 A.N. (C.R.), du mercredi 6 octobre 1993

**QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT**

Page 3921, 2<sup>e</sup> colonne, 1<sup>re</sup> ligne de la question n° 168 à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville :

Au lieu de : « M. Bernard Schreiner interrogé... »  
Lire : « M. Jean-Marie Schléret interrogé... »

**ORDRE DU JOUR ÉTABLI EN CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS**

(Réunion du mardi 12 octobre 1993)

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au **mardi 26 octobre 1993** inclus a été ainsi fixé :

**Mardi 12 octobre 1993 le soir, à vingt et une heures trente :**  
Suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1994 (n° 536, 580, 581 à 585).

**Mercredi 13 octobre 1993 l'après-midi, à quinze heures après les questions au Gouvernement, et le soir, à vingt et une heures trente :**

Suite de la discussion générale et discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 1994 (n° 536, 580, 581 à 585).

**Judi 14 octobre 1993 :**

Le matin, à neuf heures trente :

Suite de l'ordre du jour de la veille.

L'après-midi, à quinze heures et le soir, à vingt et une heures trente :

Discussion de l'article 24 du projet de loi de finances pour 1994 (évaluation du prélèvement opéré sur les recettes de l'Etat au titre de la participation de la France au budget des Communautés européennes) et suite de l'ordre du jour du matin.

**Vendredi 15 octobre 1993 le matin, à neuf heures trente l'après-midi, à quinze heures et le soir, à vingt et une heures trente :**  
Suite de la discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 1994 (n° 536, 580, 581 à 585).

**Mardi 19 octobre 1993 :**

Le matin, à neuf heures trente :

Seconde délibération de la première partie du projet de loi de finances pour 1994 (n° 536, 580, 581 à 585) (\*) ; explications de vote et vote par scrutin public sur l'article d'équilibre (article 25).

Discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1994 (n° 536, 580, 581 à 585) :

Tourisme.

L'après-midi, à seize heures après la communication hebdomadaire du Gouvernement, et le soir, à vingt et une heures trente :

Tourisme (suite) ;

Légion d'honneur et Ordre de la Libération ;

Justice.

**Mercredi 20 octobre 1993 le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures après les questions au Gouvernement, et le soir, à vingt et une heures trente :**

Fonction publique ;

Départements et territoires d'outre-mer.

**Judi 21 octobre 1993 le matin, à neuf heures trente l'après-midi, à quinze heures et le soir, à vingt et une heures trente :**

Agriculture et pêche ; budget annexe des prestations sociales agricoles.

**Vendredi 22 octobre 1993 le matin, à neuf heures trente l'après-midi, à quinze heures et le soir, à vingt et une heures trente :**

Coopération ;

Aménagement du territoire.

**Lundi 25 octobre 1993 l'après-midi, à quinze heures et le soir, à vingt et une heures trente :**

Industrie, Postes et télécommunications et commerce extérieur.

**Mardi 26 octobre 1993 le matin, à neuf heures trente l'après-midi, à seize heures après la communication hebdomadaire du Gouvernement, et le soir, à vingt et une heures trente :**

Anciens combattants et victimes de guerre ;

Environnement.

(\*) Le vote sur l'article d'équilibre en première délibération étant intervenu le vendredi 15 octobre 1993.

**Tableau des rapporteurs désignés pour l'examen du projet de loi de finances pour 1994**

Rapporteur général de la commission des finances : M. Philippe Auberger

	RAPPORTEURS SPÉCIAUX de la commission des finances	RAPPORTEURS des commissions saisies pour avis
I. - BUDGET GÉNÉRAL		
1. Dépenses civiles		
Affaires étrangères		
I. - Affaires étrangères	M. Jean-François Mancel	M. Didier Bariani (affaires étrangères). M. Jean-François Deniau (défense nationale).
Action humanitaire et droits de l'homme		Mme Ch. Taubira-Delannon (affaires étrangères).
Immigration		M. Jean-Yves Le Déaut (affaires étrangères).
Relations culturelles internationales		M. Patrick Braouezec (affaires culturelles).
Relations culturelles internationales et francophonie		M. Xavier Deniau (affaires étrangères).
II. - Affaires européennes	M. François d'Aubert	M. Jacques Myard (affaires étrangères).

	RAPPORTEURS SPÉCIAUX de la commission des finances	RAPPORTEURS des commissions saisies pour avis
<b>Affaires sociales, santé et ville</b>		
<i>Action sociale</i> .....	M. Claude Girard.....	
Personnes handicapées.....		M. P. Langenieux-Villard (affaires culturelles).
<i>Affaires sociales</i> .....		
Famille.....	M. Adrien Zeller.....	Mme Roselyne Bachelot (affaires culturelles).
Personnes âgées.....		Mme Colette Coujaccioni (affaires culturelles).
<i>Santé</i> .....	M. Alain Rodet.....	M. Denis Jacquat (affaires culturelles).
		M. Jean-François Mattei (affaires culturelles).
<i>Ville</i> .....	M. Eric Raoult.....	M. Pierre Carjo (affaires culturelles).
		M. Eric Doligé (production et échanges).
<b>Agriculture et pêche</b>		
<i>Agriculture</i> .....	M. Philippe Vasseur.....	M. Arnaud Lepercq (production et échanges).
<i>Pêche</i> .....	Mme Elisabeth Hubert.....	M. Aimé Kergueris (production et échanges).
<i>Anciens combattants et victimes de guerre</i>		
<b>Communication</b>		
<b>Coopération</b>		
<b>Culture et francophonie</b>		
<b>Départements et territoires d'outre-mer</b>		
Départements d'outre-mer.....	M. Jean-Paul de Rocca Serra.....	M. Pierre Micau (production et échanges).
Territoires d'outre-mer.....	M. Gaston Flosse.....	M. Léon Bertrand (lois).
		M. Jean-Paul Virepoullé (lois).
<b>Economie</b>		
Charges communes.....	M. Yves Fréville.....	
Services financiers, Imprimerie nationale, Monnaies et médailles.....	M. Jean Royer.....	
<b>Education nationale</b>		
<b>Enseignement supérieur et recherche</b>		
<i>Enseignement supérieur</i> .....	M. Michel Jacquemin.....	M. Serge Poignant (affaires culturelles).
<i>Recherche</i> .....	M. Charles Josselin.....	M. Jean-Pierre Foucher (affaires culturelles).
		M. Robert Galley (production et échanges).
<b>Entreprises et développement économique, petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat</b>		
<b>Environnement</b>		
<b>Équipement, transports et tourisme</b>		
Transports terrestres.....	M. Michel Inchauspé.....	
<i>Transports terrestres et maritimes</i> .....		M. Ambroise Guellec (production et échanges).
Transports aériens et météorologie.....	M. Gilbert Gantier.....	
<i>Transports aériens</i> .....		M. François Asensi (production et échanges).
Tourisme.....	M. Jean-Jacques Descamps.....	M. Jean-Michel Couve (production et échanges).
Mer.....	(Voir agriculture et pêche : pêche.)	
<b>Fonction publique</b>		
<b>Industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur</b>		
Industrie, postes et télécommunications.....	M. Bernard Carayon.....	
<i>Industrie</i> .....		M. Franck Berotra (production et échanges).
<i>Postes et télécommunications</i> .....		M. Claude Gaillard (production et échanges).
Commerce extérieur.....	M. Olivier Dassault.....	Mme Louise Moreau (affaires étrangères).
		M. Francis Saint-Ellier (production et échanges).
<b>Intérieur et aménagement du territoire</b>		
Collectivités locales.....	M. Maurice Ligot.....	

	RAPPORTEURS SPÉCIAUX de la commission des finances	RAPPORTEURS de commissions saisies pour avis
<i>Administration générale et collectivités locales</i> .....		M. Paul-Louis Tenailon (lois).
Sécurité.....	M. José Rossi.....	
Police.....		M. Gérard Léonard (lois).
Sécurité civile.....		M. Christian Estrosi (lois).
Aménagement du territoire.....	M. Jean-Jacques de Peretti.....	M. Arsène Lux (production et échanges).
Jeunesse et sports	M. Xavier Dugoin.....	M. Renaud Muselier (affaires culturelles).
Justice	M. Raymond Marcellin.....	
<i>Administration centrale et services judiciaires</i> .....		M. Pierre Pasquini (lois).
<i>Administration pénitentiaire et protection judiciaire de la jeunesse</i> .....		M. Jacques Floch (lois).
Logement	M. Raymond Lamontagne.....	M. René Beaumont (production et échanges).
Services du Premier ministre		
I. - <i>Services généraux, Conseil économique et social, Plan et Journaux officiels</i> .....	M. Jean-Pierre Baliigand.....	
Plan.....		M. Jean-Pierre Kucheida (production et échanges).
ii. - <i>S.G.D.N.</i> .....	M. André Rossi.....	M. Gilbert Meyer (défense nationale).
iii. - <i>Papatriés</i> .....	M. Ladislas Poniatowski.....	M. Bernard Leccia (affaires culturelles).
Travail, emploi et formation professionnelle		
Formation professionnelle.....	M. Jean-Jacques Jegou.....	M. Francisque Perrut (affaires culturelles).
Travail et emploi.....	M. Michel Hannoun.....	M. Emmanuel Dewees (affaires culturelles).
<b>2. Dépenses militaires</b>		
Défense		M. Roland Nungesser (affaires étrangères).
Equipement.....	M. Arthur Paecht.....	
Fonctionnement.....	M. Patrick Balkany.....	
Dissuasion nucléaire.....		M. Jacques Baumel (défense nationale).
Espace et communication.....		M. Jean-Michel Boucheron (défense nationale).
Forces terrestres.....		M. Philippe Briand (défense nationale).
Marine.....		M. Yves Bonnet (défense nationale).
Air.....		M. Olivier Darrason (défense nationale).
Personnels de la défense.....		M. Jean-Claude Asphe (défense nationale).
Soutien des forces.....		M. Jean-Guy Branger (défense nationale).
Gendarmerie et défense opérationnelle du territoire.....		M. Robert Poujade (défense nationale).
<b>II. - BUDGETS ANNEXES</b>		
Aviation civile.....	(Voir transports aériens).	
Imprimerie nationale.....	(Voir services financiers).	
Journaux officiels.....	(Voir services généraux du Premier ministre).	
Légion d'honneur. - Ordre de la Libération.....	M. Didier Migaud.....	
Monnaies et médailles.....	(Voir services financiers.)	
Prestations sociales agricoles.....	M. Yves Rispat.....	M. Jean Glavany (affaires culturelles).
<b>III. - DIVERS</b>		
Comptes spéciaux du Trésor, entreprises publiques et privatisations....	M. Patrick Devedjian.....	
Taxes parafiscales.....		

**NOMINATIONS DE RAPPORTEURS**

AFFAIRES CULTURELLES, FAMILIALES ET SOCIALES

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur sur la proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête sur la politique des prix pratiqués par les entreprises pharmaceutiques (n° 261) ;

M. Edouard Landrain, rapporteur sur la proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur les problèmes et le financement du sport professionnel français (n° 406).

**PRODUCTION ET ÉCHANGES**

M. Robert Galley, rapporteur sur la proposition de résolution de M. Jean-Pierre Brard, tendant à créer une commission d'enquête sur les conditions d'exploitation et de maintenance des centrales nucléaires (n° 410) ;

M. René Beaumont, rapporteur sur le projet de loi relatif à l'exploitation commerciale des voies navigables (n° 447) ;

M. François-Michel Gonnot, rapporteur sur la proposition de résolution de M. Alain Bocquet, tendant à créer une commission d'enquête sur l'utilisation des fonds publics attribués à la Corse (n° 467).

**NOTIFICATION DE L'ADOPTION DÉFINITIVE D'UNE PROPOSITION D'ACTE COMMUNAUTAIRE**

Il résulte d'une lettre de M. le Premier ministre en date du 11 octobre 1993 qu'a été adoptée définitivement par les instances communautaires la proposition d'acte communautaire suivante :

Proposition de décision du conseil relatif à la notification de l'acceptation par la Communauté de l'accord international de 1983 sur le café, tel que prorogé jusqu'au 30 septembre 1994 - COM (93) 316 FINAL (E 105).

**DISTRIBUTION DES DOCUMENTS ANNEXÉS AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 1994**

J'ai reçu de M. le Premier ministre une lettre en date du 11 octobre 1993 transmettant la liste des documents annexés au projet de loi de finances pour 1994 conformément aux dispositions de l'article 32 de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances.

Ces documents ont été distribués.

**QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT***Ministères et secrétariats d'Etat*

*(anciens combattants : services extérieurs - direction interdépartementale de Metz - suppression - centre de soins et d'appareillage - transfert à Nancy - conséquences)*

181. - 13 octobre 1993. - M. Jean-Louis Masson appelle l'attention de M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre sur le fait que selon des sources bien informées, un comité paritaire ministériel se serait tenu en septembre dernier à Paris, et que l'on y aurait envisagé la suppression de la direction interdépartementale du ministère des anciens combattants de Metz. Cette décision aurait entre autres pour effet de transférer sur Nancy le centre de soins gratuits et d'appareillage. Or le centre d'appareillage de Nancy n'a plus qu'une compétence restreinte depuis que, pour Nancy, Nantes et Paris, on a transféré les ressortissants concernés à la sécurité sociale. Le centre de Nancy n'est donc plus formé pour accueillir une clientèle aussi vaste que celle que traite excellemment le centre d'appareillage de Metz grâce à un personnel très qualifié et expérimenté, résultant de sa compétence générale qui a été conservée comme dans les autres directions interdépartementales qui subsistent. Il serait aberrant de donner à Nancy compétence pour appareiller tous les handicapés de la région messine, alors que les handicapés de la région nancéenne seraient rattachés à la sécurité sociale. Il faut souligner que : 1° le centre d'appareillage de Metz dispose de locaux, d'équipements, de praticiens qualifiés alors que Nancy emploie un seul médecin qui ne possède pas la même spécialisation que ses confrères de Metz ; 2° le centre d'études et de recherches pour les handicapés installé à Woippy, près de Metz, serait pénalisé par la disparition du centre d'appareillage de Metz ; 3° la réputation du centre d'appareillage de Metz est excellente pour la qualité de ses prestations. Le déplacement à Nancy obligerait une population handicapée et âgée à se rendre dans un lieu éloigné et créerait une gêne évidente. En conséquence, il souhaiterait qu'il lui indique s'il pourrait donner des garanties pour le maintien à Metz du centre de soins et d'appareillage.

# ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

## de la 2<sup>e</sup> séance

### du mardi 12 octobre 1993

#### SCRUTIN (N° 164)

*sur l'exception d'irrecevabilité opposée par M. Martin Malvy  
au projet de loi de finances pour 1994*

Nombre de votants .....	406
Nombre de suffrages exprimés .....	400
Majorité absolue .....	201
Pour l'adoption .....	44
Contre .....	356

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

#### ANALYSE DU SCRUTIN

##### Groupe R.P.R. (258) :

*Contre* : 172. - MM. Jean-Claude Abrioux, André Angot, Daniel Arata, Henri-Jean Arnaud, Jean-Claude Asphe, Philippe Auberger, Emmanuel Aubert, Raymond-Max Aubert, Gaurier Audinot, Mme Martine Aurillac, MM. Pierre Bachelet, Mme Roselyne Bachelot, MM. Jean-Claude Bahu, Patrick Balkany, Jean Bardet, François Baroin, André Bascou, Pierre Bédier, Christian Bergelin, André Berthol, Jean Besson, Raoul Béteille, Jérôme Bignon, Jean-Claude Bireau, Franck Borotra, Bruno Bourg-Broc, Jacques Boyon, Louis de Broissia, Jean-François Calvo, Gilles Carrez, Mme Nicole Catala, MM. Richard Cazenave, Charles Ceccaldi-Raynaud, Jacques Chaban-Delmas, Jean-Yves Chamard, Jean-Paul Charé, Serge Charles, Jean Charroppin, Philippe Chaullet, Ernest Chénier, Gérard Cherpion, Jacques Chirac, Mme Collette Codaccioni, MM. Gérard Cornu, François Cornut-Gentille, Mme Anne-Marie Couderc, MM. Jean-Michel Couve, Charles Cova, Henri Cuq, Christian Daniel, Olivier Dassault, Gabriel Deblock, Bernard Debré, Arthur Delhaine, Jean-Pierre Delalande, Richard Dell'Agnola, Pierre Delmar, Jean-Jacques Delvaux, Jean-Marie Demange, Claude Demassieux, Christian Demuyneck, Yves Deniaud, Patrick Devedjian, Emmanuel Dewees, Jean Diebold, Eric Doligé, Jean-Michel Dubernard, Philippe Dubourg, Xavier Dugoin, Christian Dupuy, André Durr, Christian Estrosi, Jean-Claude Etienne, Jean Falala, André Fanton, Jean-Michel Ferrand, Gaston Flosse, Gaston Franco, Robert Galley, Fritienne Garnier, Daniel Garrigue, Henri de Gastines, Jean de Gaulle, Hervé Gaymard, Jean Geney, Jean-Marie Geveaux, Claude Girard, Jean Gougy, Philippe Goujon, François Grosdidier, Lucien Guichou, Mme Evelyne Guilhem, MM. François Guillaume, Jean-Jacques Guillet, Michel Habig, Gérard Hancl, Michel Hannoun, Pierre-Rémy Houssin, Mme Elisabeth Hubert, MM. Michel Hunault, Michel Inchauspé, Yvon Jacob, Didier Julia, Jean Juventin, Jean Kiffer, Jacques Lafleur, Pierre Laguillhon, Louis Lauga, Thierry Lazaro, Bernard Leccia, Pierre Lefebvre, Philippe Legras, Pierre Lellouche, Jean-Claude Lemoine, Gérard Léonard, Jean-Louis Leonard, Serge Lepeltier, Arnaud Loperq, Edouard Leveau, Arsène Lux, Claude-Gérard Marcus, Thierry Mariani, Alain Marleix, Alain Marsand, Mme Henriette Martinez, MM. Jacques Masdeu-Arns, Pierre Mazeaud, Denis Mer-

ville, Gilbert Meyer, Jean-Claude Mignon, Bernard Murat, Renaud Muselier, Maurice Nénou-Pwataho, Patrick Ollier, Pierre Pascalon, Pierre Pasquini, Jacques Pélassard, Daniel Pennec, Jean-Jacques de Peretti, Pierre-André Périssol, Pierre Petit, Etienne Pinte, Bernard Pons, Robert Poujade, Alain Poyart, Claude Pringalle, Pierre Quillet, Eric Raoult, Jean-Luc Reitzer, Henri de Riche-  
mont, Pierre Riaaldi, Jean-Paul de Rocca Serra, Mme Marie-Josée Roig, M. Jean Roselot, Mme Monique Rousseau, Mme Suzanne Sauvaigo, MM. Bernard Schreiner, Bernard Serrou, Alain Suguenot, Franzi Taittinger, Michel Terrot, Jean-Claude Thomas, Jean Tiberi, Georges Tron, Anicet Turinay, Jean Ueberschiag, Léon Vachet, Jean Valleix, Christian Vanneste, François Vann-  
son, Claude Vissac et Roland Vuillaume.

*Non-votant* : M. Philippe Séguin (Président de l'Assemblée nationale).

##### Groupe U.D.F. (215) :

*Pour* : 4. - MM. Loïc Bouvard, Patrick Hoguet Jean-Marie Morisset et Jean Roatta.

*Contre* : 184. - Léon Aimé, Mme Nicole Ameline, MM. Jean-Marie André, François d'Aubert, Gilbert Barbier, Didier Bariani, Raymond Barre, Jacques Barrot, Hubert Bassot, Jean-Pierre Bastiani, Dominique Baudis, Charles Baur, Jean-Louis Beaumont, René Beaumont, Jean Bégault, Didier Béguin, Jean-Louis Bernard, Jean-Gilles Berthommier, Claude Birraux, Jacques Blanc, Michel Blondeau, Gérard Boche, Mme Marie-Thérèse Boisseau, MM. Yvon Bonnot, Mmes Jeanine Bouvoisin, Emmanuelle Bouquillon, M. Jean Bousquet, Mme Christine Boutin, MM. Jean-Guy Branger, Jacques Briat, Jacques Brossard, Dominique Bussereau, Jean-Pierre Calvel, Pierre Carde, Antoine Carré, Jean-Pierre Cave, Robert Cazalet, Arnaud Cazin d'Honintheun, Jean-Marc Char-teire, Georges Chavanes, Paul Chollet, Jean-François Chossy, Daniel Colin, Louis Colombani, Georges Colombier, Thierry Cornillet, René Couanau, Raymond Cou-  
derc, Bernard Coulon, Charles de Courson, Yves Cous-  
sain, Jean-Yves Cozan, Jacques Cypres, Olivier Darrason, Marc-Philippe Daubresse, Francis Delattre, Jean-Jacques Delmas, Jean-François Deniau, Jean Desanlis, Serge Didier, Willy Diméglio, Laurent Dominati, André Droit-  
court, Eric Duboc, Mme Danièle Dufeu, MM. Georges Durand, Charles Ehrmann, Jean-Paul Emorine, Hubert Falco, Michel Fanget, Pierre Favre, Gratien Ferrari, Charles Fèvre, Nicolas Forissier, Jean-Pierre Foucher, Yves Fréville, Jean-Paul Fuchs, Claude Gaillard, Gilbert Gan-  
tier, René Garrec, Claude Gatignol, Germain Gengevin, Alain Gest, Charles Gheerbrant, Claude Goasguen, Michel Godard, François-Michel Gonnnot, Christian Gourmelen, Jean Gravier, Gérard Grignon, Hubert Grim-  
mault, Alain Griotteray, Ambroise Guellec, Jean-Yves Haby, François d'Harcourt, Pierre Hellier, Pierre Hériaud, Pierre Hérisson, Mme Françoise Hostalier, MM. Philippe Houillon, Jean-Jacques Huest, Amédée Imbert, Mme Bernadette Isaac-Sibille, MM. Denis Jac-  
quat, Michel Jacquemin, Henry Jean-Baptiste, Gérard

Jeffray, Jean-Jacques Jegou, Aimé Kerguéris, Christian Kert, Joseph Klifa, Marc Laffineur, Henri Lalanne, Edouard Landrain, Harry Lapp, Gérard Larrat, Pierre Lequiller, Bernard Leroy, Roger Lestas, Alain Levoyer, Maurice Ligot, François Loos, Claude Malhuret, Daniel Mandon, Raymond Marcellin, Yves Marchand, Hervé Mariton, Philippe Mathot, Jean-François Mattei, Michel Mercier, Pierre Merli, Georges Mesmin, Michel Meylan, Pierre Micaux, Charles Millon, Aymeri de Montesquiou, Mme Louise Moreau, MM. Yves Nicolin, Herve Novelli, Arthur Paecht, Dominique Paillé, Mme Monique Papon, MM. Michel Pelchat, Francisque Perrut, Jean-Pierre Philibert, Mme Yann Piat, MM. Daniel Picotin, Jean-Pierre Pierre-Bloch, Ladislas Poniatowski, Jean-Pierre Pont, Daniel Poulou, Jean-Luc Préel, Jean Proriot, Marc Reymann, Jean Rigaud, Gilles de Robien, François Rochebloine, Marcel Roques, Serge Roques, André Rossi, Yves Rousset-Rouard, Xavier de Roux, Francis Saint-Ellicr, Rudy Salles, André Sanini, Bernard Saugey, François Sauvadet, Jean-Marie Schleret, Jean Seitlinger, Daniel Soulage, Guy Teissier, Paul-Louis Tenaillon, Gérard Trémège, André Trigano, Mme Françoise de Veyrinas, MM. Gérard Vignoble, Philippe de Villiers, Jean-Paul Virapoullé, Gérard Voisin, Michel Voisin, Michel Vuibert, Jean-Jacques Weber, Pierre-André Wiltzer et Adrien Zeller.

*Abstentions volontaires* : 6. - MM. Pierre Albertini, Roland Blum, Aloys Geoffroy, Christian Martin, Philippe Vasseur et Yves Verwaerde.

#### Groupe socialiste (57) :

*Pour* : 29. - MM. Gilbert Annette, Jean-Marc Ayrault, Jean-Pierre Balligand, Jean-Claude Bateux, Jean-Claude Beauchaud, Jean-Claude Bois, Augustin Bonrepaux, Jean-Michel Boucheron, Didier Boulaud, Camille Darsières, Mme Martine David, MM. Jean-Pierre Defontaine, Bernard Derosier, Michel Destot, Julien Dray, Jean-Paul Durieux, Henri Emmanuelli, Jacques Floch, Jean Glavany, Jean-Louis Idiart, Serge Janquin, Jack Lang, Louis Le Pen, Alain Le Vern, Martin Malvy, Didier Mathus, Didier Migaud, Mme Ségolène Royal et M. Henri Sicre.

#### Groupe communiste (23) :

*Pour* : 11. - MM. Alain Bocquet, Patrick Braouezec, Jean-Pierre Brard, Jacques Brunhes, Daniel Colliard, André Gérin, Maxime Gremetz, Mme Muguette Jacquaint, MM. Georges Marchais, Louis Pierna et Jean Tardito.

#### Groupe République et Liberté (22).

#### Non-inscrits (1).

#### Ont délégué leur droit de vote

(Application de l'ordonnance  
n° 58-1066 du 7 novembre 1958)

MM. Jean-Pierre Abelin à M. Jean Brianc  
Bernard Accoyer à M. Xavier Deniau  
Mme Thérèse Aillaud à M. Jacques Le Nay  
MM. Léon Aimé à M. Jean Bégault  
Mme Nicole Améline à M. Pierre Lequiller  
MM. Jean-Marie André à M. René Couanau  
Henri-Jean Arnaud à M. Christian Daniel  
Raymond-Max Aubert à M. Philippe Auberger  
Mme Martine Aurillac à M. Christian Estrosi  
MM. Pierre Bachelier à M. Jean-Michel Dubernard  
Jean-Claude Bahu à M. Christian Dupuy  
Patrick Balkany à Mme Roselyne Bachelot  
Jean-Pierre Balligand à M. Jean-Michel Boucheron  
Jean Bardet à M. Arnaud Lapercq  
Didier Bariani à M. Aymeri de Montesquiou  
Raymond Barre à M. Jacques Barrot  
André Bascou à M. Gérard Léonard  
Jean-Pierre Bastiani à Mme Marie-Thérèse Boisseau  
Dominique Baudis à M. Yves Marchand  
Jean-Louis Beaumont à M. Gratién Ferrari

René Beaumont à M. Jean-Paul Emorine  
Jean-Louis Bernard à M. François Loos  
Jean Besson à M. Louis de Broissia  
Raoul Béteille à M. Lucien Guichon  
Jérôme Bignon à M. Bruno Bourg-Broc  
Jean-Claude Bireau à M. Philippe Dubourg  
Jacques Blanc à M. Gérard Lariat  
Roland Blum à M. Pierre Albertini  
Alain Bocquet à M. Daniel Colliard  
Philippe Bonnecarrère à M. Claude Dhinnin  
Mme Jeanine Bonvoisin à M. Michel Mercier  
MM. Franck Borotra à M. Eric Raoult  
Didier Boulaud à M. Jean-Claude Beauchaud  
Mme Emmanuelle Bouquillon à M. Charles Baur  
MM. Jean Bousquet à M. Jean-Marie Schleret  
Mme Christine Boutin à M. Claude Birraux  
MM. Patrick Braouezec à M. Jean-Claude Brard  
Dominique Bussereau à M. Bernard Coulon  
Christian Cabal à M. Jean-Marie Bertrand  
Jean-Pierre Calvel à M. Xavier de Roux  
François Calver à M. Michel Cartaud  
Anroine Carré à M. Pierre Cardu  
Jean-Charles Cavallé à M. Bernard Cérayon  
Richard Cazenave à M. Jean Falala  
Arnaud Cazin d'Honinchun à M. Jean-Gilles Berthomier  
Jacques Chaban-Delmas à M. Jacques Boyon  
Jean-Paul Charé à Mme Colette Codaccioni  
Bernard Charles à M. Emile Zuccarelli  
Philippe Chaulat à M. Xavier Dugoin  
Ernest Chénier à M. Jean-Pierre Delalande  
Jacques Chirac à M. Bernard Pons  
Daniel Colin à M. Francis Delattre  
Thierry Cornillet à M. André Trigano  
Gérard Cornu à M. Jean de Gaulle  
Mme Anne-Marie Couderc à M. Olivier Dassault  
MM. Alain Cousin à M. René André  
Bertrand Cousin à M. René Couveinhes  
Jean-Yves Cozan à M. Yves Fréville  
Mme Martine David à M. Jean-Marc Ayrault  
MM. Gabriel Deblocq à M. Eric Doligé  
Bernard Debré à M. Jean-Claude Lemoine  
Jean-Claude Decagny à M. Léonce Deprez  
Jean-Pierre Defontaine à M. Jean-Paul Durieux  
Pierre Delmar à M. Etienne Garnier  
Jean-François Deniau à M. Gilles de Robien  
Bernard Derosier à M. Jean-Claude Bois  
Jean Desanlis à M. Marc Laffineur  
Willy Diméglio à M. Claude Gaillard  
Laurent Dominati à M. Jean-Pierre Pierre-Bloch  
Julien Dray à M. Augustin Bonrepaux  
Eric Duboc à M. Gilbert Gantier  
Pierre Ducout à M. Laurent Cathala  
André Durr à M. Arthur Dehaine  
Charles Ehrmann à M. Arthur Paecht  
Henri Emmanuelli à M. Jacques Floch  
Hubert Falco à M. Raymond Couderc  
Charles Fèvre à M. Hervé Mariton  
Gaston Flosse à M. Christian Bergelin  
Nicolas Forissier à M. Michel Meylan  
Pierre Garnier à M. Jacques Guyard  
René Garrec à M. Jean-Pierre Philibert  
Henri de Gastines à M. André Berthel  
Claude Gaignol à M. Gilbert Barbier  
Jean Geney à M. Hervé Gaymard  
Aloys Geoffroy à M. Christian Martin  
Claude Girard à M. Philippe Goujon  
Valéry Giscard d'Estaing à M. Jean-Pierre Thomas  
Claude Goasguen à M. Joseph Klifa  
François-Michel Gonnot à M. Aimé Kerguéris  
Georges Gorse à M. Jacques Godfrain  
Jean Gougy à Mme Suzanne Sauvaigo  
Jean Gravier à M. Pierre Micaux  
Maxime Gremetz à M. André Gérin  
Gérard Grignon à M. Jean-Paul Virapoullé  
Hubert Grimault à M. Henry Jean-Baptiste  
Olivier Guichard à M. Jean de Boishue  
Jean-Yves Haby à M. Jean Rigaud

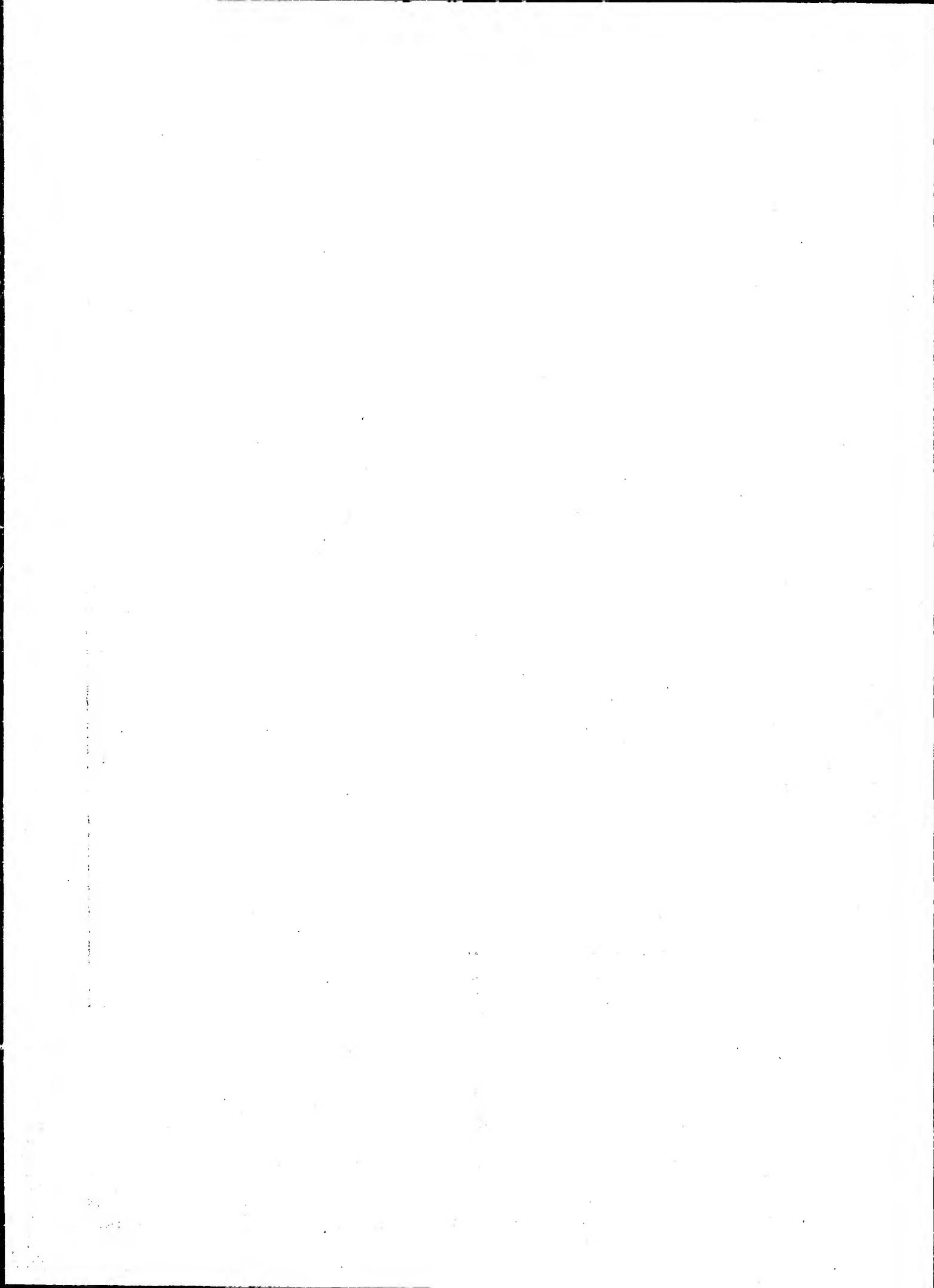
Gérard Hamel à M. François Guillaume  
 Michel Hannoun à M. Robert Galley  
 François d'Harcourt à M. Jean-Luc Prél  
 Patrick Hoguet à M. Jean Roatta  
 Robert Huguenard à M. Michel Péricard  
 Jean-Louis Idiart à M. Camille Darsières  
 Amandée Imbeit à M. Didier Béguin  
 Yvon Jacob à M. Jean-Marie Demange  
 Mme Muguette Jacquaint à M. Jean Tardito  
 MM. Denis Jacquat à M. Yves Nicolin  
 Gérard Jeffray à M. François Sauvadet  
 Didier Julia à M. François Cornut-Gentille  
 Jean Juventin à M. Pierre Lellouche  
 Gabriel Kaspereit à M. Philippe Langenieux-Villard  
 Jean Kiffer à M. François Grosdidier  
 Jacques Lafleur à Mme Elisabeth Hubert  
 Pierre Laguilhon à M. Daniel Arata  
 Henri Lalanne à M. Bernard Saugéy  
 Raymond Lamontagne à M. Marc Le Fur  
 Jack Lang à M. Serge Janquin  
 Harry Lapp à M. Francisque Perrut  
 Thierry Lazaro à M. Pierre-Rémy Houssin  
 Bernard Leccia à M. François Baroin  
 Pierre Lefebvre à M. Henri Cuq  
 Jean-Claude Lefort à M. Guy Hermier  
 Serge Lepeltier à M. Jean-Louis Leonard  
 Roger Lestras à M. Daniel Soulage  
 Alain Levoyer à M. Pierre Hellier  
 Maurice Ligot à M. Yves Coussain  
 Alain Madalle à M. Jean Royer  
 Claude Malhuret à M. Jacques Briar  
 Martin Malvy à M. Didier Migaud  
 Raymond Marcellin à M. François d'Aubert  
 Georges Marchais à M. Louis Pierna  
 Claude-Gérard Marcus à M. André Fanton  
 Thierry Mariani à M. Philippe Legras  
 Alain Marleix à M. Jean-Claude Erienne  
 Alain Marsaud à M. Arsène Lux  
 Patrice Marrin-Lalande à M. Guy Druet  
 Mme Henriette Martinez à M. Gaston Franco  
 MM. Jacques Masdeu-Arus à M. Jean Charroppin  
 Jean-François Mattei à M. Serge Didier  
 Pierre Merli à Mme Louise Moreau  
 Denis Merville à M. Jean-Claude Mignon  
 Jean-Pierre Michel à M. Georges Sarre  
 Charles Miossec à M. Jean-Louis Goaduff  
 Mme Odile Moirin à M. Jean Marsaudon  
 MM. Jean-Marie Morisset à M. Loïc Bouvard  
 Bernard Murat à M. Jean-Michel Couve  
 Jacques Myard à M. Alain Devaquet  
 Maurice Nénou-Pwataho à M. André Angot

Jean-Marc Nesme à M. Pierre Lang  
 Mme Catherine Nicolas à M. Philippe Briand  
 MM. Hervé Novelli à M. Jean-Marc Charatoire  
 Patrick Ollier à M. Erienne Pinte  
 Pierre Pasquini à M. Michel Terrot  
 Jacques Pélassard à M. Jean-Yves Chamard  
 Pierre-André Périssol à M. Jean Valleix  
 Pierre Petit à M. Christian Vanneste  
 Alain Peyrefitte à M. Roland Nungesser  
 Mme Yann Piat à M. Louis Colombani  
 MM. Daniel Picotin à M. Jean-Jacques Delmas  
 Xavier Pintat à M. Yves Bonner  
 Serge Poignant à M. Alain Daniler  
 Alain Poyart à M. Jean Rosselot  
 Jean-Bernard Raimond à M. Grégoire Carneiro  
 Jean-Luc Reitzer à M. Gilbert Meyer  
 Charles Rever à M. Alain Moyne-Nungesser  
 Marc Reymann à M. Jean Seitlinger  
 Mme Simone Rignault à M. Yves Rispar  
 Mme Marie-Josée Roig à M. Jean-Michel Ferrand  
 MM. André Rossi à M. André Santini  
 Mme Monique Rousseau à M. Bernard Setrou  
 MM. Yves Rousset-Rouard à M. Guy Teissier  
 Jean-Marie Roux à M. Louis Guédon  
 Antoine Rufenacht à M. Michel Bouvard  
 Francis Saint-Ellier à M. Hubert Bassot  
 Rudy Salles à M. Robert Cazalet  
 Henri Sicre à Mme Ségolène Royal  
 Alain Suguenot à M. Roland Vuillaume  
 Paul-Louis Tenaillon à M. Dominique Paillé  
 Alfred Trassy-Paillogues à M. Jean Grenet  
 Anicet Turinay à M. Bernard Schreiner  
 Jean Ueberschlag à M. Michel Habig  
 Léon Vachet à M. Renaud Muselier  
 François Vannson à M. Gérard Cherpion  
 Yves Verwaerde à M. Philippe Vasseur  
 Mme Françoise de Veyrinas à M. Jean-Pierre Cave  
 MM. Philippe de Villiers à M. Alain Grotteray  
 Claude Vissac à M. Pierre Bédier  
 Gérard Voisin à M. Georges Colombier  
 Pierre-André Wiltzer à M. Georges Mesmin

#### Mise au point au sujet du présent scrutin

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

MM. Pierre **Albertini**, Roland **Blum**, Loïc **Bouvard** et Jean-Marie **Morisset**, qui étaient présents au moment du scrutin ou qui avaient délégué leur droit de vote, ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».



## ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
<b>DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>				<b>Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE</b> font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres.  <b>Les DEBATS du SENAT</b> font l'objet de deux éditions distinctes : - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres.  <b>Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE</b> font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances.  <b>Les DOCUMENTS DU SENAT</b> comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
03	Compte rendu..... 1 an	114	912	
33	Questions..... 1 an	113	534	
83	Table compte rendu.....	55	95	
93	Table questions.....	54	103	
<b>DEBATS DU SENAT :</b>				
05	Compte rendu..... 1 an	104	574	
35	Questions..... 1 an	103	375	
85	Table compte rendu.....	55	89	
95	Table questions.....	34	57	
<b>DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>				
07	Série ordinaire..... 1 an	704	1 707	
27	Série budgétaire..... 1 an	213	334	
<b>DOCUMENTS DU SENAT :</b>				
09	Un an.....	703	1 668	

**DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION**  
 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15  
 Téléphone : STANDARD : (1) 40-58-75-00  
 ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77  
 TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Tout paiement à la commande facilitera son exécution  
 Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : 3,50 F

